



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE
MERCURE
DE JUILLET 1723.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. XXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisè, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix est de 30. sols.



LE
MERCURE
DE JUILLET 1723.

PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

O D E.

*De M. *** sur la perte de son épouse ;
morte en accouchant de son premier
enfant.*



Leux ! quel est ce desordre extrême ,

Qui tient tous mes sens agitez ?

Je ne me connois plus moi-même ,

J'erre incertain de tous côtez....

Ainsi qu'Orphée , ainsi qu'Alcide ,

Gourons où mon amour me guide ,

A ij Des-

2 L E M E R C U R E

Descendons sur les sombres bords ;
Mais n'y demandons pas la grace ,
Qu'obtint le Chantre de la Thrace
Par ses harmonieux accords.

Je veux que ma douleur mûette
M'anonce au séjour ténébreux ,
Je veux qu'elle soit l'interprete
De mes tourmens les plus affreux ;
Que les barbares Eumenides
Suspendent leurs traits homicides ,
En voyant mon cœur dans les fers ;
Je veux que Pluton s'attendrisse ,
Et que lui-même m'applaudisse
D'avoir passé jusqu'aux Enfers.

Je veux.... mais quelle nuit soudaine
M'anonce l'empire des morts ,
Caron..... ah ? c'est lui qui me mene ,
Déjà je touche d'autres bords ;
Déjà la nuit , & l'épouvante ,
Et l'horreur que l'Enfer enfante
Viennent se presenter à moi ;
Partout regne un morne silence ,
De Pluton je sens la présence :
Approchons , c'est lui , je le voy.

Souffre

Souffre l'audace qui m'amene
Dans l'impenétrable séjour ;
Dieu des Enfers , tu vois ma peine ,
Tu vois jusqu'où va mon amour ;
La Parque à me nuire attentive ,
Vient d'enrichir ta noire Rive ,
D'une épouse chere à mes yeux ;
Per mets qu'à côté de son ombre ,
Je reste en ce Royaume sombre
Privé de la clarté des Cieux.

Sous de favorables auspices ,
Quand l'Himen & l'amour d'accord ,
Nous faisoient goûter des délices ,
Que les Dieux ignorent encor ;
Ces Dieux qui nous portoient envie ,
Du parfait bonheur de sa vie ,
Jurerent d'arrêter le cours ;
Et pour déguiser leur colere ,
Lui donnant le doux nom de mere .
Fermerent ses yeux pour toujours.

O sort cruel , sort homicide ,
Sort qui fis toujours mon tourment ,
Sort, dans la fureur qui te guide ,

A iij

Frappe-

4 LE MERCURE

Frappe-moi moins cruellement ;
Que si le destin implacable ,
Pour me rendre plus misérable ,
Pour elle avoir fait une loi ,
Sans en changer l'ordre suprême ,
Comme sur une autre elle-même ,
Il pouvoit l'accomplir sur moi.

Quel affreux objet se présente !
Qu'entends-je ? quels gémissemens ,
Ah ! ce sont ceux que Radamante
Livre chaque jour aux tourmens ;
Je vois Ixion , & Tantale ,
Avec une douleur égale
Perdre le fruit de leurs travaux ;
Mais tous ces illustres coupables
Seroient encor plus misérables ,
S'ils pouvoient ressentir mes maux.

Puisqu'un Arrest irrevocable
Ne me permet aucun espoir ;
O Divinité redoutable !
Pluton , qu'on ne peut émouvoir ,
Soulage le mal qui me presse ,
Permetts du moins à ma tendresse

Avant

Avant que de quitter ces lieux,
De voir cette épouse fidelle,
Et de m'acquitter envers elle
Du tribut qu'exigent ses yeux.

Quel est l'éclat qui m'environné ?
Le Dieu répond-t'il à mes vœux,
Oüy cette lueur qui m'étonne
M'assure d'un succès heureux,
C'en est fait, je sens que je quitte
Le noir rivage du Cocitte
Pour voir celui du doux Lethé ;
Je l'apperçois déjà j'y touche,
Et la compagne de ma couche
S'offre à mon œil tout transporté.

Ombre, ornement de cette Rive,
Objet des maux que je ressens,
Epouse, de ma voix plaintive,
Ecoute les tristes accens :
Pour pénétrer le sombre empire,
De l'amour qui toujours m'inspire,
J'emprunte l'aile & le flambeau,
Pour te prouver dans ce lieu même,

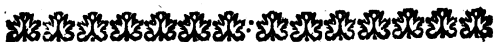
A iiiij

Qu'é-

6 LE MERCURE

Qu'époux constant, toujours je t'aime ,
Quoique dans l'horreur du tombeau.

Trompons le Dieu des antres sombres ,
Mourons..... mais qu'entends je ? quel bruit ,
Que vois-je ! que d'horribles ombres ..
Ah ! je retombe dans la nuit ;
Je sens que le destin contraire ,
Qui fait l'exès de ma misère
Me force de quitter ces lieux ;
Adieu , chere ombre que j'adore ,
L'espoir de te revoir encore ,
M'adoucit la clarté des Cicux.



*SUITE de la Réponse aux Critiques de
la Traduction de Denys d'Halicarnasse
de Grec en François.*

JE vous ai promis , Monsieur , un
prompt & fidele service , s'il vous
plaisoit d'honorer d'une réplique ma Ré-
ponse à vos Lettres de Janvier & de Fe-
vrier , si vous ne répliquez point encore ,
au moins vous vous faites annoncer , &
votre soumission est publiée dans les cu-
riositez sçayantes du mois de May. En-
gagé

gagé seulement à vous suivre, je vais au-devant ; & j'offre encore pour matiere à votre Replique ma réfutation de votre morceau de Critique de l'ordinaire de Mars ; elle tournoit autour de quatre articles, qui sont 1°. Le Fondateur d'un Temple de Vesta. 2°. Un present de bled envoyé de Sicile à Rome. 3°. Le sens du mot ἀνάγκη ou *necessitates*. 4°. Le Bouclier appelé Parme en Grec. Entrons dans chacune, & par ordre.

Dans la première question où il s'agit d'un Fondateur du Temple de Vesta, vous attaquez le P. le Jay sur le fond, & sur la preuve ; sur le fonds, voici votre décision : “ selon le P. le Jay Romulus est le premier qui bâtit à Rome un Temple de Vesta : selon le texte Grec, pag. 120. lig. 26. ce fut Numà, & non pas Romulus. Cela est évident sur la preuve ; voici votre censure : “ dans la dernière phrase de la Traduction Françoisé tout le raisonnement de l'Auteur Grec est détruit. „ La première difficulté regarde un fait ; & la seconde un raisonnement, vous prétendez qu'en l'un & en l'autre point on a erré par trop de credulité envers le Latin, voilà toute la matiere du premier article.

Dans un endroit où le texte Grec indique quelqu'un, ne nomme personne,

§ LE MERCURE.

le P. le Jay a nommé Romulus ; vous le lui imputez à-faute , & vous nommez Numa : comme vous , Monsieur , le Traducteur auroit évité la faute , & nommé Numa , si comme vous il avoit copié la version Latine , le seul interprete Latin a nommé quelqu'un ; & il ne nomme que Numa ; avoüez donc que si le P. le Jay a pris ici l'un pour l'autre , Romulus pour Numa , c'est faute d'avoir comme vous copié le Latin de l'édition de Sylburge , page 125. ligne 10. venons au point ; vôtre proposition , Monsieur , que “ ce fut Numa , & non pas Romulus , qui le premier bâtit à Rome (vous deviez dire aux Romains *Ῥωμαίων*) un Temple de Vesta , permettez-moi de le dire , est fausse trente fois chez Denys d'Halicarnasse. Selon cet Historien avant le Regne de Numa , Romulus avoit bâti pour les Romains , non pas un Temple de Vesta , mais trente , de compte fait , c'est-à-dire un édifice pour chacune des trente Curies , le Latin conforme au Grec , porte *Vesta in unâ quâque triginta Curiarum extructo Templo* , pag. 121. ligne 19. & 20. C'est donc Romulus , Monsieur , comme le P. le Jay l'a écrit , & non pas Numa , comme vous l'assurez qui a bâti pour les Romains le premier Temple de Vesta. L'origine de vôtre mé-

compte ,

compte, Monsieur, c'est que vous avez
 erû qu'en cet endroit Denys d'Halicar-
 nasse recherche le Fondateur du *premier*
 Temple de Vesta, au lieu qu'il n'est ques-
 tion que du Fondateur d'un certain Tem-
 ple de Vesta qui subsistoit alors, pre-
 mier, ou non sous le titre de commun
 Temple de Vesta, *specialiter Templi hu-
 jus quod nunc extat*, pag. 12. ligne 4.
 Distinguez donc, Monsieur, s'il vous
 plaît, deux sortes de Temples de Vesta,
 Temples *particuliers*, & pour chaque
 Curie *ιδίαις φαρπίων Εἰς*, *ibid.* ligne
 27. Temple *commun*, & pour tout Ro-
 me *κοινῶν πάντων μίαν* *ibid.* *κοινῆς ἑσὸς*
Εἰς, ligne 9. & 18. Romulus bâtit ces
 Temples particuliers, & le P. le Jay a
 pû dire que " ce fut Romulus qui le "
 premier bâtit pour les Romains un Tem-
 ple de Vesta; Numa sans les démolir
 bâtit le Temple *commun*, c'est le senti-
 ment que Denys d'Halicarnasse établit
 dans sa Dissertation, page 121. ligne 26.
 Il ne dit donc point, Monsieur, ce que
 vous lui faites dire, que ce fut Numa, "
 & non Romulus qui bâtit le premier à "
 Rome un Temple de Vesta, ,, il dit que
 Romulus ayant déjà bâti pour les Ro-
 mains trente Temples de Vesta, Numa
 bâtit à l'usage de tout Rome; non le pre-
 mier Temple de Vesta, il y en avoit déjà

A vi trente,

trente, mais ce Temple de Vesta, qui au temps que Denys écrivoit, *subsistoit encore*. On y est aisément trompé, Monsieur, (c'est votre phrase) comme vous venez de l'être, lorsqu'on ne consulte que le Latin, & il échape facilement, comme il vient de vous échaper de confondre le Temple particulier avec le Temple commun, à moins qu'on ne s'attache avec assez de religion au texte Grec pour observer par quels noms differens, les differens Temples y sont distinguez, & que l'Auteur Grec affecte de ne marquer les Temples *particuliers*, que par le nom general de Temples de Vesta, ou d'édifices destinez au culte de Vesta Εἰς τὰς, τὰς Εἰς τὰς, & qu'il réserve pour le Temple commun les noms qui expriment une consecration, ἱερὸν : ou à moins, Monsieur, qu'on ne remarque dans le Traducteur Latin, auquel on s'en raporte, (& il paroît que vous vous en raportez à celui de Sylburge,) une pareille attention à n'appeller qu'*Ædes* les Temples particuliers, & à réserver *Templum* pour le Temple commun & consacré.

Vous pourrez dire, Monsieur, que quoiqu'il soit évident que par un mécompte plein d'autres mécomptes, vous avez appliqué au *premier* Temple de Vesta ce que Denys d'Halicarnasse n'a dit que du

com-

commun Temple de Vesta , qui subsistoit alors , & qui étoit bien éloigné d'être le premier ; il reste toujours que le P. le Jay , contraire au Latin , a traduit par *Romulus* , le mot *avrs* qui se rapporte à Numa , pag. 120. ligne 25. & 26. & que par conséquent il contredit son Auteur. Oüy , Monsieur , l'interprete a contredit son Auteur ; le P. le Jay a contredit Denys d'Halicarnasse , & il le faisoit bien , puisque Denys d'Halicarnasse se contredit lui-même , je vous mets au fait de votre affaire.

Au sujet de la construction , & de la consecration du Temple de Vesta , je dis du Temple commun , & qui étoit à l'usage de toutes les Curies Romaines , les Historiens étoient partagez du temps de Denys d'Halicarnasse , & il n'étoit point aussi évident que vous le dites " que Numa , & non pas Romulus en fut le Fondateur. Prosperce dans toute son élegie 4^e du 4^e livre , attribué manifestement toute cette institution à Romulus : Cicéron donne à la fondation Royale du Temple , du rit , & des Vestales , la même antiquité dans Rome qu'à Rome même , qu'à la Royauté , qu'au Règne de Romulus , *quod sacrificium tam vetustum est quam hoc vestalium quod à Regibus aequale huic urbi accepimus* , livre de

Haruf.

Haruspicum responsis. On peut dire que dans la Dissertation même de Denys d'Halicarnasse, ou la cause de Romulus nuëment exposée, combat seule contre l'Avocat de Numa, Romulus y paroît l'emporter : en effet long-temps après Denys & Tite-Live, Plutarque écrivoit dans la vie de Romulus que ce Prince passoit pour l'instituteur des Prêtresses, & de tout le culte de Vesta, quoique quelqu'uns en fissent, dit-il, l'honneur à Numa. Vous voyez, Monsieur, que selon de très-bons Auteurs, Romulus étoit ce fondateur, & ce consecrateur que nous cherchons ; suivant d'autres Auteurs c'étoit Numa, livre 2. §. LXV. Denys d'Halicarnasse a été de l'un & de l'autre sentiment. Il fait Numa Fondateur pour conclusion de sa Dissertation, pag. 121. c'est sur quoi vous dites que " cela est évident : „ mais il en avoit donné à Romulus au 13. du même livre 2. & le texte y est formel ; là parmi les institutions de Romulus, on lit " *qu'entre les Tem-*
„ ples particuliers de chaque Curie, un
„ Temple de Vesta commun à toutes les
„ Curies avoit été consacré sur le mor-
„ dele des Prytanées „ pag. 90. ligne 30. c'est dire, Monsieur, que le P. le Jay a répété que Romulus avoit bâti ce Temple ; & cette contradiction que vous trou-

trouviez entre le P. le Jay & Denys d'Halicarnasse ; la voilà bien marquée dans le texte Grec entre Denys d'Halicarnasse , & Denys d'Halicarnasse lui-même. L'adoucir cette contradiction palpable , & dans la nécessité où l'on se trouve en traduisant de la faire dévorer au lecteur , ne la lui présenter qu'amenée & préparée , c'est tout le service que l'interprete peut rendre au lecteur , à l'Auteur , & à lui-même. Le Pere le Jay s'acquitte de ce devoir , & vous le lui reprochez , c'est tout l'état de nôtre difficulté. Le P. le Jay sent qu'une contradiction subite choque nécessairement le lecteur , offense la raison , & tout à coup l'indispose , ou envers le Traducteur , s'il croit que l'Auteur ne peut être faux , ou envers l'Auteur s'il croit que le Traducteur n'a pû falsifier. Il a vû ce que le goût fait voir , qu'il pouvoit par un menagement sans infidelité parer à ces inconveniens si essentiels , en ne montrant aux lecteurs le changement de Denys d'Halicarnasse qu'après que Denys d'Halicarnasse les y aura préparés par une Dissertation étudiée , & exprès inserée en cet endroit : il a saisi cet expedient , & il ne nous laisse appercevoir que Denys a passé d'un sentiment à un autre sentiment , de Romulus à Numa , qu'après qu'il nous

74 LE MERCURE

nous a conduits sur les pas de Denys d'Halicarnasse dans tout le chemin qui le mène d'une opinion à la pensée contraire, il faut avouer qu'un Traducteur qui se livre ainsi aux bienséances les plus exquis de l'art, ayant contre lui le premier coup d'œil qui dirige le jugement du Novice, ne doit s'attendre à être applaudi que des fins connoisseurs, celui-ci peut désormais, Monsieur, l'espérer de vous.

Examinons présentement, si comme vous le dites, Monsieur, tout le raisonnement de l'Auteur Grec est détruit dans la dernière phrase de la Traduction Française du P. le Jay.

Denys d'Halicarnasse qui contre son ancienne opinion soutient désormais que Romulus n'a jamais dédié à Vesta le Temple, où l'on conserve le feu sacré, en apporte la preuve en ces termes : “ ce
 „ lieu est hors de l'ancienne Rome qu'on
 „ appelle quarrée, qui a été bâtie par
 „ Romulus; „ or, ajoute-t'il, & c'est
 sur cette proposition que vous nous arrêtez. “ Tous placent le Temple commun
 „ de Vesta dans le plus bel endroit de la
 „ Ville, & personne ne le met hors des
 „ murs : „ veut-il dire, *tous les Historiens* placent le commun Temple de Vesta dans le plus bel endroit de la Ville
 de

de Rome, où tous les *Fondateurs de Ville* placent le Temple commun de Vesta dans le plus endroit *de leur Ville* ? Le texte soit dans le Grec, soit dans les versions de Portus, & de Gelanius ne rejette ni l'un ni l'autre sens ; vous attribuez l'un à Denys d'Halicarnasse ; le P. le Jay lui avoit attribué l'autre dans sa Traduction ; lequel de vous deux doit être censé avoir attrapé l'original, & rencontré la véritable pensée de l'Auteur ? Celui, dites-vous, & j'en conviens, qui aura fait le mieux raisonner Denys d'Halicarnasse ; or, reprenez-vous, “ tout le raisonnement de l'Auteur Grec “ est détruit dans la dernière phrase de la “ Traduction Française. „ Mon sentiment est, Monsieur, le raisonnement de Denys d'Halicarnasse est chez le P. le Jay une démonstration, chez vous une conjecture : voilà selon le Pere le Jay le raisonnement de Denys d'Halicarnasse. Suivant les Historiens ce Temple n'est bâti que depuis que son emplacement est le plus beau quartier de Rome ; or sous Romulus cet emplacement loin d'être dans le plus beau quartier de Rome, n'étoit pas dans Rome, mais hors des murs, puisqu'il est hors de Rome la quarrée, ou de l'enceinte que lui donna Romulus : donc ce Temple n'a point été bâti du temps de Romu-

Romulus. Je dis que ce discours quoiqu'il ne soit pas dans la forme menaçante d'un Squelette Logicien entre les entraves de l'*Atqui*, & de l'*Ergo*, est une démonstration achevée en matière d'Histoire : pour le vôtre, vous le produisez bien posé sur son affût : “ Rendons, „ dites-vous, à Denys d'Halicarnasse son „ raisonnement en mettant l'argument „ en forme ; „ mais vous le chargez trop, & tout Logicien s'écriera, il y a quatre termes, vous faites raisonner ainsi Denys d'Halicarnasse : “ le Temple de „ Vesta est hors de l'enceinte de Rome „ quarrée, que bâtit Romulus ; or les „ Fondateurs placent ordinairement le „ Temple de Vesta dans le plus bel endroit de la Ville qu'ils bâtissent : ce ne „ fut donc point Romulus qui bâtit le „ Temple de Vesta. „ Vous aviez dans l'esprit un Temple de Vesta, situé hors des murs de Rome la quarrée, qui est celle que Romulus a bâtie, n'a point été bâti par Romulus ; or est-il que ce Temple commun de Vesta que nous voyons, est situé hors des murs de Rome quarrée, qui est Rome bâtie par Romulus : donc ce Temple commun n'a point été bâti par Romulus : & comme l'adversaire ne manqueroit pas de rejeter votre première proposition, vous la prouviez ainsi. “

Tous

Tous les *Fondateurs des Villes* placent “ le Temple de Vesta dans le plus bel “ *endroit de la Ville qu’ils bâtissent.* „ Donc Romulus n’aura point placé hors la Ville qu’il bâtissoit le Temple commun de Vesta. Mais mettre ces propositions en forme n’est point les mettre en force ; on a beau en faire un argument , on ne parvient point à en faire un raisonnement , tout l’édifice porte sur un fondement ruineux , & même ruiné qui est ce principe reprouvé par vous-même. Romulus a fait certainement ce que font ordinairement les *Fondateurs des Villes* : selon vous tous les *Fondateurs de Villes* bâtissent un Temple commun à Vesta , & le bâtissent dans le plus bel endroit de leur Ville , selon vous Romulus n’a bâti nul Temple de Vesta , & ce qui s’en ensuit , il n’a point bâti un Temple de Vesta au plus bel endroit de sa Ville , puisque selon vous , c’est Numa qui a bâti le premier Temple de Vesta à Rome , donc selon vous , ce qui est pourtant contradictoire à votre principe , Romulus n’a point fait même à l’égard du Temple de Vesta , ce que pratiquent ordinairement les *Fondateurs des Villes* , donc tout le raisonnement que vous prêtez à Denis d’Halicarnasse porte à faux ; & pour avoir bien raisonné il faut qu’il s’en tienne au raisonnement du P.
le

le Jay. Quand on vous passeroit ce principe dont vous prouvez vous-même la fausseté, vous ne pourriez en conclure que Romulus n'a point bâti ce Temple de Vesta, qui est hors des murs de l'ancienne Ville, ou de la Ville quarrée. Car on aura toujours droit de vous dire qu'il est vrai-semblable que Romulus prévoyant, sans doute, que cette Ville naissante s'aggrandiroit, & voulant mettre le Temple de Vesta à perpetuité dans le plus bel endroit de la Ville de Rome, selon la coutume de tous les Fondateurs de Villes, il avoit bâti ce Temple en un lieu hors des murs de Rome quarrée, qu'il jugeoit devoir être le plus bel endroit de la Ville future, dont il formoit le plan en son idée, votre principe se tourne donc contre vous, & afin que le Temple de Vesta occupât le plus bel endroit de Rome, (c'est votre principe) Romulus l'aura bâti hors des murs de Rome quarrée, qui est ce que vous niez ? “ Le raisonnement de l'Auteur Grec n'est donc point détruit, mais établi, dans la dernière phrase du P. le Jay. Il s'éclipse, & se perd dans votre inrerpretation.

• I I.

Le mot Grec ἀνδρα, signifie, dit le P. le Jay, ne signifie point, dites-vous

la

la liaison du sang. Elle vient (cette liaison du sang) c'est vous qui parlez , elle vient immédiatement du Latin de Portus, où l'on voit *necessitates* , qui quelquefois signifie *liaison du sang*. Je renonce , Monsieur , à faire ici le dénombrement de toutes les contradictions de votre Critique : tous les mots qui la composent s'entrechoquent vous ne faites que dire , & vous dédire ; selon votre censure “ la pensée de la Traduction est toute du P. le Jay : „ non , “ elle lui est venue immédiatement du Latin de Portus , où l'on voit “ *necessitates* , „ non , & le P. le Jay “ ayant changé le sens de *necessitates* , s'est “ vû contraint par une suite nécessaire de “ changer aussi celui des mots qui y ont “ rapport , „ & de traduire au rebours du Latin ; c'est à-dire , Monsieur , que selon vous , la pensée est toute du P. le Jay , & nullement du P. le Jay , toute prise du Latin , toute contraire au Latin. J'excuse , Monsieur , un homme sensé ; comment pourriez-vous , sans vous contredire , contredire & critiquer le bon sens ? Mais je prétens contre votre Critique , que le mot Latin *necessitates* , & le terme Grec ἀνάγκη qui lui répond , signifient ici également , ou également ne signifient point les *liaisons du sang* ; &

ce

ce que nous appellons parenté , & affinité. *Necessitates* , & même *necessitas* se trouve rarement dans les monumens de la bonne Latinité pour *liaison du sang* , quoiqu'en dise Aulugelle qui voudroit que *necessitas* & *necessitudo* eussent précisément même force , & même valeur ; au contraire *ἀναγναι* , qui est le même qu'*ἀνάγνη* & *ἀνάγναι* , signifie ces liaisons de parenté , d'affinité chez Herodote , & cet Historien parlant d'un mariage conclu pour cimenter un traité , a dit que sans une aussi forte *liaison ἀνεν ἀνδρῶν ἰσχυρῆς* , & une aussi étroite alliance , les conventions ne sont point assez affermies. Les Auteurs qui sont d'un même pays , sont censez parler un même langage : Herodote & Denys sont tous deux d'Halicarnasse , le P. le Jay en bon Critique a donc pû juger , que puisqu'Herodote d'Halicarnasse exprimoit par *ἀνάγνη* les liaisons du sang , Denys d'Halicarnasse avoit bien pû employer dans le même sens le même mot , c'est-à-dire *αναγναι* pour *liaison du sang* , de maniere que les *liaisons du sang* de la Traduction Françoisse peuvent venir directement du Grec de Denys d'Halicarnasse *ἀνάγναι* , sans qu'il soit besoin de les faire venir du mot Latin de Portus *necessi-*

necessitates, & c'est sur le Grec, non d'après le Latin que le P. le Jay a traduit cet endroit de Denys d'Halicarnasse comme tout le reste. J'ajoute à l'ordinaire que c'est vous qui en ce même endroit avez abandonné le Grec, & suivi le Latin. Rappelions le trait d'Histoire une populace mutinée avoit pris les armes; le Senat déliberoit sur les moyens de les réduire Appius Claudius propose de les menacer d'égorger à leurs yeux leurs mères, leurs femmes, leurs enfans, il conclut par dire. " de telles extrêmités ébranlent, font mourir les projets les " plus audacieux, ce que vous lui faites dire de ce tour particulier: " une ne- " cessité aussi dure est extrême, & capa- " ble, non-seulement d'abattre les cœurs " les plus fiers, mais encore de les anean- " tir: ,, en vérité, Monsieur, nôtre Appius Claudius, s'il avoit parlé de la sorte seroit bien un second Appius Claudius *Caudex*, non au sens qu'un autre Appius Claudius porta depuis ce surnom; mais au sens que vous pouvez lire dans Terence. " *beaut*, 5. 1. 4. *une nécessité aussi dure " est extrême*: ,, c'est-à-dire une nécessité aussi dure est très-dure; l'Epiphoneme est énergique; tout le Senat fut sans doute ému quand il comprit qu'une ne-
cessité

cessité aussi dure est très-dure : *une ne-*
cessité, pourquoi *une* : le Grec pour ren-
 forcer l'Epiphoneme accumule pluriels
 sur pluriels *δὲναι γὰρ αἱ τοιαῖ δὲ ἀνά-*
ναι : pour glacer l'énergie, vous réduisez
 tout presque à rien : *une* : une quoy ? *une*
nécessité, quelle nécessité donc ? vous
 vous attendiez à la question : “ *la neces-*
sité, dites-vous “ de voir égorger à
 ,, les yeux ce qu'on a de plus cher ; ,,
 mais, Monsieur, faites-y réflexion : ces
 mutins n'étoient point dans *une nécessité*
 de voir égorger, & qui plus est, *de voir*
égorger à leurs yeux ce qu'ils avoient de
 plus cher : il ne tenoit qu'à eux de s'en
 préserver ; ils n'avoient pour cela qu'à
 faire leur devoir, & à reconnoître l'au-
 torité legitime ; Appius qui ne proposoit
 de les menacer de *voir égorger* même (à
 leurs yeux) ce qu'ils avoient de plus
 cher qu'afin qu'ils se soumissent pour évi-
 ter ce desastre, comptoit bien qu'ils l'é-
 viteroient, loin de l'envisager comme un
 mal inévitable, & comme *une nécessité*,
 c'étoit un mal dont on menaçoit, mais ce
 n'étoit point une nécessité, vous auroit
 dit Senèque le Philosophe plus sensément
 qu'il ne le dit dans son Epître 12. “ *ma-*
 ,, *lum est in necessitate vivere, sed in ne-*
 ,, *cessitate vivere necessitas nulla est.* ,, La
 neces-

nécessité où Appius Claudius les vouloit amener, ce n'étoit point, Monsieur, celle " de voir égorger à leurs yeux ce " qu'ils avoient de plus cher, ,, c'étoit au contraire la nécessité de se soumettre, de peur *de voir égorger à leurs yeux* ce qu'ils avoient de plus cher : or la nécessité de se soumettre à l'autorité souveraine n'est point une nécessité si dure qu'elle soit extrême, & dont Appius Claudius eut pû dire. " Une nécessité aussi dure est " extrême, & capable, non-seulement " d'abattre les cœurs les plus fiers, mais " encore de les anéantir. ,, Ces deux mots de votre Traduction que vous donnez pour modele comprennent donc deux infidelitez, dont l'une est un contre-sens : & la phrase " une nécessité aussi dure est extrême, ,, est un Epiphoneme froid, une sentence platte, une expression sans pensée : vous poursuivez, " & capable " non-seulement d'abattre les cœurs les " plus fiers, mais encore de les anéantir ; ,, entendez-vous, Monsieur, une noble fierté ? & parlez-vous de cœurs qui soient fiers par grandeur d'ame ? en ce cas vous ne prenez point la pensée d'Appius : il n'avoit garde d'honorer d'une si belle épithete un vil peuple revolté contre sa patrie, ni de chercher à *abattre*, beaucoup

B moins

moins à anéantir par une nécessité aussi dure & extrême des cœurs noblement fiers ; vos cœurs fiers le sont-ils par ferocité ? que ne leviez-vous l'équivoque ? & dans cette supposition ne vous suffit-il pas & à Appius , qu'abattus ils ne soient plus fiers ni feroces , pourquoi voulez-vous de plus , qu'anéantis ils ne soient plus cœurs ? Vous me direz que je dois adresser ma remontrance à Appius qui parle , ou à Denys d'Halicarnasse qui raconte ; non à vous , Monsieur , qui êtes leur interprète : je continuë de vous l'adresser , Monsieur , parce que ce n'est ni Appius , ni Denys d'Halicarnasse qui a dit , „ une „ nécessité aussi dure est extrême , & capable , non - seulement d'abattre les „ cœurs les plus fiers ; mais encore de „ les anéantir , „ ce n'est point-là une Traduction du Grec. “ On y est aisément trompé , „ Monsieur , (c'est votre diction) lorsqu'on ne consulte que le Latin de Portus , & “ ces termes Latins si énergi-ques , *quos vis arrogantes animos frangere & penitus dejicere possunt* , vous ont donné l'idée de cœurs abattus que vous pouviez anéantir. Mais au lieu de ces cœurs (*animos*) le texte Grec ne vous abandonne que des λογισμοὺς qui sont quelquefois des raisonnemens , quelquefois des supputations , quelquefois ,
comme

DE JUILLET 1723. 25

comme ici des projets, des desseins, des entreprises, mais nulle part, ni jamais des cœurs. Anéantissez, Monsieur, dans votre Traduction ces cœurs qui ont anéanti dans la Traduction le λογισμὸν, appelé en François le raisonnement, & le bon sens. Je suis, &c.

Nous donnerons la suite de cette Réponse dans le Mercure du mois prochain.



SONNET EN BOUTS RIMEZ,

Par M. M.... de Blois.

L Oin de nous Apollon & sa docte Cabale,
Que n'en coute-t'il pas pour lui payer Tribut ?

L'un dont la bile noire en satyres s' Exhale,
Proscrit, delà les Mers va chercher son Salut.

L'autre avec son Heros * dans un obscur Dedale,
Egare sa raison, & ne voit plus son But.

Celui-ci du Theatre entend par Intervale
Envoyer de ses vers l'Auteur à Belzebut.

Ma foi ! qui rime est fou, ce n'est point Paradoxe

* Le Poëme Epique.

B ij Dans

Dans la liste d'Erasme un chercheur d'*Equinoxe*;
Près de lui n'est cotté qu'au second *Numero*.

Quand il feroit merveille un chicaneur le *Sape* ,
Il altere les droits ou du Prince , ou du *Pape* ;
Enfin pour ses travaux qu'attrape-t'il ? *Zero*°



CALCUL de l'Eclipse du 22. May 1724.
par M. Pitot.

PLusieurs Astronomes ont déjà donné leurs Calculs de cette Eclipsé ; mais comme il est important qu'une même Eclipsé soit calculée par differens Astronomes , différentes methodes , & différentes tables , pour voir dans le temps de l'observation celui qui a le mieux rencontré , & juger par là si sa methode & ses tables meritent la préférence. C'est ce qui m'a porté à donner ici mon Calcul de la grande Eclipsé du 22. May 1724. pour l'Observatoire Royal , à Paris , comme l'endroit où les observations pourront être les plus exactes.

du soir.

Le commencement sera à 5 h. 59 m.

Le milieu à 6 h. 55 m. 31 sec.

La fin à 7 h. 48 m. 40. sec.

La

DE JUILLET 1723. 27.

La durée de 1 h. 49 m. 40 sec.

La grandeur de l'Eclipse sera de 11. doigts 57 m.

La partie du disque ou du bord du Soleil qui sera vûe aura 65. degrez 58. minutes.

Cependant l'on ne recevra que la mille trois cens cinquante-sixième partie des rayons du Soleil.

Il y a long-temps que l'on n'a vû à Paris une Eclipse de cette grandeur, il se peut même passer plusieurs siècles sans qu'il en arrive de semblable.

L'ombre de la Lune traversera la France, & aura de largeur 27. lieuës communes, ou de 25. au degré; elle formera une Ellipse un peu irreguliere, à cause de la convexité du Globe de la Terre, qui coupera le Cône de l'ombre plus ou moins obliquement.

Comme dans le temps de cette Eclipse le demi-diamètre apparent de la Lune, sera plus grand que celui du Soleil d'une minute 16. secondes, les endroits de la Terre, où le centre de l'ombre passera, auront l'Eclipse centrale avec demeure dans l'ombre.

Le chemin que fera le centre de l'ombre avec une grande rapidité, depuis le moment qu'il touchera le Globe Terrestre, jusqu'au moment qu'il le quittera

B iiij fera

sera de 3416. lieuës , passant par l'Ame-
rique Septentrionale , la Mer du Nord ,
les parties Meridionales de l'Irlande &
de l'Angleterre , au milieu de la France ,
& en Savoye. Cela en 2. heures 54. mi-
nutes.

Voici les Villes de la France où l'E-
clipse sera totale , avec le temps du mi-
lieu de l'Eclipse à chacunes des Villes.

du soir.

Bayeux à	6 h. 41 m. 20 sec.
Avranche à	6 h. 39 m. 51 sec.
Caën à	6 h. 44 m.
Lisieux à	6 h. 48 m.
Séez Centrale à	6 h. 49 m.
Alençon à	6 h. 48 m. 50 sec.
Evreux à	6 h. 50 m.
Chartres à	6 h. 51 m.
Vendôme à	6 h. 40 m.
Orleans à	6 h. 52 m.
Fontainebleau à	6 h. 54 m. 45 sec.
Cône à	6 h. 56 m.
Montargis à	6 h. 55 m. 30 sec.
Sens à	6 h. 59 m.
La Charité à	6 h. 58 m.
Auxerre à	6 h. 59 m. 50 sec.
Autun à	7 h. 2 m.
Châlon à	7 h. 5 m.
Mâcon à	7 h. 5 m. 30 sec.
Dijon à	7 h. 7 m.
Dole à	7 h. 12 m.

Salins

Salins à	7 h. 13 m.
Genève à	7 h. 14 m.
Laufane à	7 h. 14 m. 30 sec.

Le Sonnet qui suit nous a été envoyé de Hollande; il est de M. Potin qui l'a fait à l'occasion de celui de M. de la Mothe, inséré dans le Mercure du mois d'Avril, au sujet de sa Tragedie d'Inès de Castro.

SONNET EN BOUTS RIMEZ.

C Her la Motte, il est vrai qu'à l'aveugle *Ca-*
 bale,
 Il est dur de payer un injuste *Tribut*;
 Mais souffre contre toi que sa bile s' *Exhale*;
 Pour les vers sans critique, il n'est point de *Salut*.

Tes succès redoublez sont pour elle un *Dedale*;
 Qui la fait chaque jour éloigner de son *But*;
 S'il n'est à son dépit au moins quelque *Intervale*;
 Elle se donnera bien-tôt à *Belzebut*.

Réussir en tout genre, étonnant *Paradoxe*;
 Cependant plus égal que ne l'est l' *Equinoxe*;
 Toujours le meilleur lot tombe à ton *Numero*.

Ne craint point les Rivaux, ni le temps qui tout *Sape*;
 B iij Au

Au Parnasse on te voit ce qu'à Rome est le Pape,
Et tes censeurs sifflez, ni sont que des Zero.

La piece qu'on va lire est d'autant plus curieuse, & digne d'être rendue publique, qu'elle a échappé aux recherches du Pere Mabillon, & des autres Editeurs des Oeuvres de S. Bernard. Nous en gardons avec soin l'original écrit en vieux caracteres sur du velin, qui nous est tombé entre les mains, pour le communiquer aux Sçavans, &c.

L'EPISTRE contenant l'enseignement d'un Pere de famille, envoyée de Monseigneur Saint Bernard à ung noble Chevalier, dit Remond du Chateau-Ambroise.

SIRE, vous me demandés doctrine de la maniere comme plus utilement doit la chose domesticque & familiale estre gouvernée, & comme les Peres de famille doivent se gouverner, à laquelle demande tellement vous donne response. Que combien que les éras de toutes choses mondaines, & aussi issues de toutes negoces soient subjectes à fortunes, ce nonobstant la reigle de vivre ne doit pas par crainte de telle fortune estre obmise ne délaissée.

Escoutez

Escoutez donc , & entendez que si en vostre maison les despens & revenues sont égaux , la fortune non premeditée pourra l'estat de vostre dicte maison destruire ; l'estat du negligent fait la maison estre ruyneuse. Que esse de la negligence dû Gouverneur de maison fors ung grand feu en icelle enlume & enflamme.

Enquerez donc diligemment la diligence & le propos de ceulx qui ont l'administration de vos biens. Car c'est moins de honte à celui qui se apourit , & n'est pas encor pource , se abstenir que de se laisser & permettre choir & trebucher en poureté , c'est grande providence souvent revoir vos choses , & comme elles sont.

Pensez du manger , & aussi du boire de vos bestes parce qu'elles peuvent avoir fain , & rien ne demandent , nôces sumptueuses apportent dommage sans honneur.

La despense faicte pour chevalerie est honorable , la despense faicte pour ses amys est bien raisonnable , la despense faicte pour les prodigues est perdue.

Nourrissés de grosse viande vôre famille , & non pas de délicate ; celui qui c'est une fois aggourmandé , bien à pene se changera jultques à la mort. Gourmandie est vile & orde pourriture de la per-

B v sone

sone negligentement & paresseusement vivant ; mais temperance fait la persone joyeuse prudemment sollicit..... & en tous les affaires bien dilligente.

Faictes que gourmandise ait procès & question contre la bourse, & vous donnez bien en garde duquel ferez l'Advocat, & si vous estes constitué le juge entre eulx deux le plus souvent, non pas tousjours donnez pour la bourse Sentence, car gourmandie ne prenne en la cause que par desirs & affections qui sont resinoins non jurez, mais la bourse a probations évidentes, *quand le coffre est vuyde, au cellier on ny voit goutte, au garnier on ny voit grain.* A donc vous jugez mal contre gourmandie quand la bourse est liée par avarice, car jamais avarice bien ne jugera entre la bourse & gourmandie. Que esse que l'avaricieux sinon une persone qui est de soy-mesmes homicide ? Que esse que avarice ? c'est crainte de poreté, c'est une misere qui fait la persone tousjours vivre purement.

Si vous avez habondance de blez pourtant ne desirez la charté, car celui qui ayme charté appete estre homicide des pures, vendés vostre blé quand il est à suffisant prix sans attendre que les pures

* *Façon de parler en nôtre langue qui paroistoit n'avoir aucun sens, & qui est éclaircie ici.*

ne

ne puissent l'acheter, vendez à vos voisins pour moindre prix combien que aucuns d'iceulx soient vos ennemis: celui qui est ennemi n'est pas tousjours vaincu ou surmonté par glaive.... Mais le plus souvent par service ou benefice, si vous avez ung ennemy soyez soigneux en vous gardant de luy & vous gardez bien de converser avec gens estrangers. Pensez tousjours que l'ennemy subtil considere soigneusement toutes les voies de son ennemy la sieblese ou debilité de vostre ennemy ne le rend pas avec vous paisible ains seulement fait treuves avec vous pour aucuns tēps. Si vous êtes assuré que vostre ennemy ne pense pas ce que pensez, vous vous exposez à danger & bien grand peril.

Quand de la chasteté de vos femmes; si elles sont aucunement suspectes mieux vault que de ce vous soyez ignorant, car s'il advient que congnoissez le peché de vostre femme, il ne sera Medecin qui de ce vous puisse jamais garir. Ouyr parler des autres mauvaises femmes pourra en vous mitiger la douleur que aurez de la vostre. Le noble cœur & hault ne se enquiert pas des choses que les femmes font; plus facilement chastirés vostre femme de parole que de baston, femme ancienne qui est lubrique Anihilera grandes richesses, &

si la loy le permettoit on la devroit vive
enterrer.

Quant aux vestemens vous devez noter que robes sumptueuses sont probations de petit sens, vestemens excessivement prétieux sont tost aux voisins redieus. Mettez pene de être plaissant à tout le monde par vostre bonté non pas par habits ou vestemens exterieores. Femme qui est bien vestuë, & ce nonobstant veult & demande nouveaux vestemens n'est pas en chasteté constante. De vos amys tenez que celluy qui donne ses biens est plus grand amy que celluy qui se offre, d'amys en parolle est bien grande multitude; ne reputez pas ceulx être vos amis, qui en presence vous donnent loüange; si vous donnés conseil à vostre amy ne querez pas lui complaire, mais à raison, & dictes en conseillant il m'est ainsi advis, & non pas précisément il faut ainsi ou ainsi faire, car il advient qu'on est plus souvent repris s'il vient mal du conseil qu'on aura donné que qu'on soit loué quand bien en advient. J'ai entendu que plaisans mondains & flatteurs aucunes foys vous visitent, par ce notez ce qui ensuit, celui qui ses biens despense à telles gens, de brief espoussera poureté, dont le fils sera nommé dérision. Si les dicts joyeux des plaisans mondains
vous

vous plaisent, faingnés ny entendre, mais à autre chose penser, car le ris & esjouissement en telles parolles est pour eulx aucun..... Les instrumens des plaisans mondains desplaisent à Dieu. Que esse que ung plaissant mondain, autre chose que une persone qui avec soy porte homicide. Entendez des serviteurs & notez bien que les serviteurs qui sont de cueur hault, fier & eslevé, doivent estre chassez & mis hors de vostre maison, ainsi que ennemys furs & à advenir. Chassez hors de vostre maison le serviteur qui vous complaist en mauvaises operations; si vostre serviteur ou voyfin vous loient en presence resistez leur presentement, car si vous dissimulez ad ce faire, ils pensent bien vous avoir deceu. Aymez le serviteur qui a crainte & paour de faillir tout & autant que s'il étoit vôtre fils.

Si vous proposés édifier maison ad ce soies incliné par neccessité, & non par envieuse volonté, car l'appetit de édifier ne cesse point en édifiant, grande & desordonnée convoytise de édifier, souvent fait vendre après les édifices tous parfaicts & bourse vuide font la persone très-prudente, mais c'est trop tard. Si vous voulez aucune chose vendre gardez-vous de vendre partie de vostre heritage, mieulx vault souffrir grieve pene que

36 LE MERCURE

que vendre son patrimoine, mieulx est vendre une partie de sa terre que a rentes se obliger.

Vous m'avez demandé la maniere comme l'on doit user de vin, sçachez que celluy qui en diversité & habondance de vin garde sobriété est ung Dieu en terre. La persone yvre ne fait rien droitement fors quand il trebuche en la fange. Si vous avez trop beu fuyez compaignie, querez le dormir plustost que le parler; l'yvrongne qui en parlant se excuse appertement son yvrongnye accuse, jeunes gens doivent ignorer le vin.

Des Medecins: fuyez le Medecin plain de science non experimenté, fuyez le Medecin qui est yvrongne, gardez-vous du Medecin qui veult en vous experimenter, comme il pourra de semblable maladie les autres garir.

Laissez aux Clercs & Roynes les petits chiens, les chiens qui sont bonnes gardes dostel vous sont bien utiles.

Levriers & autres chiens de chasse coustent plus qu'ils ne rapportent de prouffit à la maison.

Si vous avés des enfans ne les faites pas dispensater de vos biens.

Aucun pourroit demander & faire telle question.

Que prouffitera la doctrine de bien vivre

vre si fortune est au contraire, entendez que t'ay veu la folie des paresseux qui vivent sans doctrine ayans leur totale confiance à fortune, vray est qu'il advient à aucuns par fortune ce qu'ils demandent, mais celui qui bien garde la bonne doctrine à tard se plaindra de fortune. Car dilligente doctrine & fortune à peine jamais conviennent ensemble, mais paresse & infortune souvent sont unies l'une avec l'autre : le paresseux se attend avoir en tous ses affaires secours de Dieu, lequel a commandé que on veille en ce monde, par quoy il est expedient que veillez, & que vostre despenſe soit moindre que vostre revenu.

Vieillesse s'approche de vous en laquelle mieulx vault se mettre en la main de Dieu que de vostre filz, par vostre testament mandez premier satisfaire à voz services que fonder obitz ne commettés pas vostre ame à ceulx qui vous ayment charnellement, mais à ceulx qui craignent Dieu, & ayment vostre salut. Disposez de vos biens avant vostre maladie. * La maladie fait....

* Le sens fait voir que cette Lettre est sur sa fin, laquelle fin est cependant defectueuse par le déchirement du feüillet qui la contenoit, &c. On n'avoit point encore vû de Lettre Françoisise de S. Bernard, écrite en vieil stile. On garde seu-

Bouts-



*Bouts-rimez proposez dans le Mercure ,
& remplis par M. Dimbert , Principal
du College de Bar-sur-Aube.*

L'Avare est hydropique a dit un vieux *Proverbe* ,
Quant à moi je le tiens plus bête qu'un *Oïson* ,
D'avoir , sans en user , des trésors à *Foisson* ,
Trésors entre ses mains à priser moins que l'*Herbe* .

O toy , d'or affamé , va consulter *Malherbe* ,
Pour ne plus adorer la secrète *Cloïson* ,
Ou de ton ame gît le funeste *Poïson* ,
Tu mourras tôt ou tard prend garde à cet *Adverbe* .

Il faut avoir garni diligemment son *Sac* ,
Avant que de passer pour toujours le grand *Bac* ,
Ne mettons point les Bœufs derriere la *Charruë* .

Moins menager le temps que *Sigale & Grillon* ,
En préférant la terre au Ciel , quelle *Bévuë* !
C'est se brûler hélas ! comme le *Papillon* .

lement quelques Sermons François de ce dévot
Pere dans la Bibliotheque des RR. Peres Feuillans
de la rue Saint Honoré.

RE'PONSE



*RE'PONSE de l'Auteur du Rossignol
à l'Epître qui lui est adressée
dans le Mercure de Juin.*

J' Ay reçu , ma très-chere Sœur , l'E-
pître que vous m'adressée en réponse
de mon *Rossignol* , qui se reconnoît bien
inferieur à un ouvrage de cette force ;
les gens d'esprit & de condition y trou-
vent sur toutes choses cet air noble &
élevé , quoiqu'en expressions simples &
naturelles , qui a toujourns fait le caractère
des Ecrivains du premier Ordre.

Je ne veux pas vous en dire davantage ;
crainte de tomber dans le défaut que vous
me reproché si délicatement , je n'entre-
prends pas non plus de vous faire une ré-
ponse dans les formes , je risquerois trop
du côté de l'amour propre , qui n'est déjà
que trop terrassé par la belle Epître.

Vous vous contenterez , s'il vous plaît ;
de cinq ou six Pseaumes traduits en vers
François , que je vous envoie , non pas
pour payer vôtre ouvrage , qui est im-
payable ; mais comme un petit essai d'u-
ne grande entreprise , que j'ai faite dans
ma solitude , sur lequel je vous prie de
me dire vôtre sentiment ; je suis resté à
moitié

moitié chemin du Pseume 50. comme vous verrez , par une espee de migraine qui m'a fait suspendre toute forte application.

Et par surcroît de regale , qui sera aussi une surabondance d'excuse pour moi , je me suis avisé de faire avant-hier une chute qui m'a démis le pied gauche , accident fâcheux qui me cause des douleurs incompatibles avec les occupations serieuses.

J'allois finir ici cette Lettre lorsque j'ai été arrêté par une aventure la plus étrange du monde , je croi que sans mon pied malade je me serois jetté par les fenêtres : un mort , ma bonne sœur , ouï un mort , j'en tremble encore , a pris la peine de venir de l'autre monde , & de s'apparoître à moi pour le sujet que vous allez voir.

Ce mort , est le bon-homme Clement Marot , dont j'ai autrefois tant aimé les ouvrages , lequel après m'avoir rassuré de la peur de son apparition un peu brusque , m'a dit qu'il venoit en qualité d'ami , pour m'apprendre que vôtre Epître avoit déjà fait grand bruit dans les Champs Elisiens , & qu'on l'avoit lûe avec applaudissement en pleine assemblée des Poëtes François , où présidoit le grand Corneille : il a ajouté que Santeuil

de

de S. Victor avoit été prié par l'assemblée de l'habiller à la Romaine pour en regaler Virgile , & l'élite des Poètes Latins , & que M. Menage s'est volontairement offert d'en faire une Ode Grecque avec le secours d'Anacreon son ami , pour la presenter à Homère , qui en fera part aux beaux esprits de sa nation ; qu'enfin le Tasse , & Lopé de Vega avoient déjà commencé de la traduire en leur langue pour faire plaisir aux Italiens , & aux Espagnols curieux de l'autre monde.

Il est cependant arrivé un petit incident , dit Marot , qui a causé quelque bruit dans l'assemblée ; ce Quinaut que M. Boileau a si peu menagé dans ses Satyres , s'est avisé de critiquer un endroit de votre Epître , lequel est , selon lui , hors d'œuvre , & contient même une espece de galimatias en expressions fort brillantes. C'est depuis le 61^e vers jusqu'au 75^e sans parler d'une rime qui est insoutenable.

D'abord tout le monde a voulu berner Quinaut , & une troupe de rimailleurs qui ont été de son sentiment ; mais comme le Cid même a été critiqué , M. Corneille a trouvé bon que la chose fut examinée devant lui par des connoisseurs non suspects.

Moliere un des premiers opinans a pris
haute-

hautement vôtre parti, & a fait un docte commentaire sur la prétendue ambiguïté, qui rend ce que vous voulez dire plus clair que le jour. Et à l'égard de la rime en question, M^{lle} de Scuderi a fait un discours admirable, non pas pour la garantir bonne, mais pour montrer que les grands genies peuvent quelquefois se dispenser des regles communes, & prendre quelque licence, à l'exclusion des Ecrivains vulgaires, sans compringre que la rime n'est rien, en comparaison des choses plus essentiellement necessaires à la perfection de toute bonne Poësie, & elle a fini par une citation de Boileau, qui dit dans son Art Poétique.

La rime est un Esclave, elle doit obéir.

Toute l'assemblée a suivi ces deux décisions, & a de nouveau applaudi à vôtre Epître, dans le temps que le pauvre Quinault étoit sifflé par Momus, qui s'est trouvé-là, je ne sçai comment, avec toute sa suite, & que Scarron est venu en clopinant, qui lui a malignement enlevé sa perruque par derriere, ce qui l'a rendu encore plus risible, & plus confondu.

Ici Marot a fait mine de vouloir disparoître, mais sur la priere que je lui ai faite de me donner un petit plat de son métier,

DE JUILLET 1723. 43

métier , pour servir de réponse à votre
Epître, il a bien voulu me dicter ce Ron-
deau après avoir un peu ruminé.

Par Apollon inventeur de la Lyre ,
Pere des vers , & maître du bien dire ,
Je fais serment ô trop gentille sœur ,
Que je honnis le langage flatteur ,
Autant , & plus que l'amere satire.

Un cajoleur me fait souffrir martyr ,
Si que voudrois entendre un jout proscrire ,
De tout écrit ce commerce imposteur ,

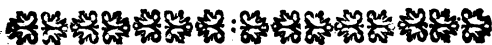
Par Apollon ;

Mais ne se peut que mon esprit n'admire ,
Sublimes vers , que tout mortel doit lire ,
Besoin n'étoit d'en taire le faiseur ,
Trop bien se voit sans être connoisseur ,
Que tu me fis tant doccte Epître écrire ,

Par Apollon.

Voilà par où Marot a fini son entre-
tien ; car il s'est éclipsé un moment après.
J'oubliois de vous dire qu'il m'a fort
grondé sur mon entreprise des Pseaumes,
ajoutant que c'étoit assez que lui , &
Theodore de Beze les eussent estropiez ,
sans que je m'en mêlasse. Je suis , &c.

SONNET



SONNET en Bouts-Rime.

C Comme un rat l'est d'un chat , comme un
chat l'est d'un Chien ,

Je suis traité de toi , cruelle , & sans *Scrupule* ,

Je languis sans repos , tu m'as ravi le *Mien* ,

Moins triste étoit Cartouche en sa noire *Cellule* .

Mes regards inquiets , mon air , mon *Entretien* ,

De ma raison bien-tôt tout prédit la *Bascula* ,

Moi, dont l'esprit égal , & le sage *Maintien* ,

Auroirpû défier la plus juste *Pendule* .

Le produit de mes soins ne vaut pas un *Bonchon* :

Sage je t'aurois dû fuir à *Califourchon* ,

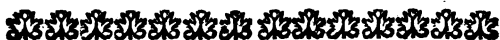
L'espoir qui me trompoit n'est qu'une *Babiole* .

Heureux qui de vertus armé sous un *Camail* ,

Préservant sa raison de cette *Cabriole* ,

Ennemi du beau sexe , en est l' *Epenventail* .





LA LETTRE qui suit nous est venue de Blois, Pais de la politesse & de la pureté de la Langue François. Nous faisons excuse à l'Auteur d'avoir tant tardé à la publier.

MONSIEUR,

L'occasion qui me procure le plaisir de vous écrire sans être peut être connu de vous, est l'impression du Mercure de tous les mois, pour vous prier de vouloir bien marquer dans la commune & ordinaire maniere, qu'il vous a été donné avis par le sieur J. Ourry, l'un des Maîtres Apotiquaires de Blois, qu'il a mis au jour en manuscrit depuis un mois ou environ, qui est une traduction ayant pour titre les Odes d'Horace, traduites en François avec des Remarques, tant Historiques que Geographiques pour l'intelligence de l'ouvrage, par J. Ourry.

Lequel il a fait voir à tout ce qu'il y a de personnes de Lettres, & qui peuvent passer pour avoir de l'esprit & du goût, qui lui en ont tous donné beaucoup de louanges, & l'ont assuré qu'il n'avoit encore

encore rien paruë qui fut plus selon l'esprit de l'Auteur & plus agreable à lire.

Comme il n'y a encore que les quatre Livres des Odes , l'Auteur travaille actuellement à faire le Livre des Epodes , & peut-être y joindra-t'il encore quelque autre ouvrage , après quoi il se déterminera à l'impression , si ses amis lui conseillent.

Voilà , Monsieur , dequoi il s'agit , je vous prie de vouloir bien ne pas manquer de me donner quelque place dans le premier Mercure , par des raisons qui me sont importantes , tout ce que je puis vous dire , c'est qu'encore qu'il s'aye peu à un Auteur de faire lui-même l'éloge de son travail , que néanmoins sans trop de prévention , je puis vous assurer qu'il est imprimé bien des ouvrages moins agreables , & moins utiles au public que celui-là , du reste vous pouvez vous informer à quelques sçavans , soit dans l'Etat Ecclesiastique , soit dans l'Etat Seculier , il y en a suffisamment qui pourront en rendre leur témoignage si ils le veulent bien. J'ai payé le port de la Lettre , si il vous revient quelque chose à vôtre égard , pour vôtre peine vous n'aurez que de me le faire sçavoir , j'y satisferai avec plaisir. Je suis , Monsieur , vôtre très-humble & très-affectionné serviteur. *Signé, J. Ourry.*

Ourry. A Blois, ce 25. Avril 1722.

Mon adresse est à Blois, au bout de la
ruë des Carmelites.

*Les Vers qu'on va lire sont d'une Dame
de qualité, qu'on connoît depuis long-
temps par le brillant & la délicatesse de
son esprit, & par quantité d'ouvrages
d'un gout exquis.*

RONDEAU REDOUBLE.

Quel changement ! qu'il m'est grief, beau
Sire,

Plus n'ay d'esprit, il est en desarray ;

Quand vers jadis je desirois écrire,

Vers aussi-tôt se presentoient à moi.

Si de mon chef Sonnet balade envoi

Cuide tirer, force m'est de le dire,

Las ! Rien ne vient ne pense que ny quoy,

Quel changement ! qu'il m'est grief, beau Sire !

De m'ébaudir si par fois je desire,

Langueur survient qui me rappelle à soy,

Meshui que vis sous son maudit Empire,

Plus n'ay d'esprit, il est en desarray.

Tout pourpensé, je devine pourquoi,

Don de rimer loin de moi se retire,

C Du

Du tendre amour je subissois la loy ,

Quand vers jadis je desirois écrire.

Mieux qu'Apollon l'Enfance les inspire ,

Chetive , hélas ! je puis en faire foy ;

Quand j'aimois bien , pour conter mon
martyre ,

Vers aussi-tôt se presentoient à moi.

Ramentevant cettuy temps je soupire ,

Mais bannissons ce dangereux esmoy ,

Raison qui prend cure de me conduire ,

Mere d'ennui je m'abandonne à toi.

Quel changement !



*DISCOURS Phisique & Historique
sur la pesanteur de l' Air.*

Des Experiences en general.

L Es Experiences de Phisique servent
à nous faire connoître la nature ,
autant que nos foibles lumieres sont ca-
pables de la connoître. Comme la nature
dans ses operations les plus variées agit
tou-

toûjours par des regles uniformes , les experiences nous devoient ces regles , on consulte la nature , & on la fait parler , pour ainsi dire , par les experiences. Les raisonnemens qui ne sont fondez que sur des speculations , ne sont presque jamais vrais que par hazard , sur tout quand il s'agit de Phisique. Au lieu qu'il est rare qu'on se trompe quand on ne raisonne que d'après l'experience , aussi n'est-ce que par cette voye que les Phisiciens modernes ont acquis tant de connoissances , que les anciens Philosophes n'avoient pas seulement apperçûs.

Il est vrai que les experiences & les réflexions qu'elles nous fournissent ne nous donnent que quelques degrez de plus de connoissance , & que nous arrivons toûjours à un point qui n'est plus à la portée de nos lumieres , mais c'est toûjours un avantage que d'avoir des connoissances que les autres hommes n'ont pas , & de porter la vûe de l'esprit sur un objet , aussi loin qu'elle peut naturellement aller.

Il n'y a point de Phisicien qui connoisse parfaitement les causes & les effets ; le plus habile est seulement celui qui est le plus instruit du détail des differens degrez de liaison qu'il y a entre un effet & un autre , celui qui voit une mon-

tre, & qui sçait que l'aiguille se meût ; à cause du rapport qu'elle a avec des rouës, & que les rouës se meuvent, parce qu'elles sont liées avec un ressort, celui-là, dis-je, a plus de connoissance que celui qui ignore cet enchaînement, & celui qui sçait qu'il y a une autre matiere qui fait mouvoir le ressort en passant à travers de ses pores en a encore davantage ; mais pourquoi cette matiere est-elle, elle-même en mouvement ? C'est peut-être ici le point où nos connoissances sont bornées.

Quand on est arrivé à un certain point de connoissance, l'usage le plus raisonnable que l'on puisse faire de son esprit. C'est de sentir qu'on manque de motifs pour aller plus loin, mais les hommes ont bien de la peine à se tenir dans ses justes bornes, les uns livrez à leur imagination osent donner des raisons de tout. Les autres accoutumés à une sorte d'indépendance d'esprit, refusent de se rendre à ce qui est plus conforme à la maniere dont la nature se conduit ; il est vrai qu'on ne doit point adopter les systêmes qui n'ont de réalité que dans l'imagination de leurs Auteurs, mais aussi quand la cause que l'on allegue d'un effet n'est point contraire aux regles uniformes de la nature, & que de plus elle sert à expliquer tous
les

DE JUILLET 1723. 51

les effets semblables , & à réloudre toutes les objections , il faut avoier que si ces effets ne dépendent point de cette cause , celle dont ils dépendent , & qu'on ne connoît point , a bien de la ressemblance avec celle que l'on croit connoître.

Les experiences les plus amusantes , & les plus utiles sont celles qui regardent l'air , la pierre d'Aiman , la lumiere , & les couleurs , les differentes fermentations des liqueurs , &c. Mais afin que l'utilité se joigne avec l'amusement, il est bon de faire précéder les experiences par quelques réflexions qui nous mettent en état d'en bien comprendre la cause. Après quoi l'on doit s'appliquer à bien concevoir la construction de chaque machine , dont on se sert pour l'experience, afin qu'ayant une idée bien nette de l'effet , on puisse plus aisément en penetrer la cause.

De l'Air.

L'Air est une matiere fluide qui environne le Globe Terrestre , & que tous les animaux respirent.

Les parties de l'Air ne sont point assez pressées les unes sur les autres pour avoir la solidité qui renvoye les rayons de lumiere à nos yeux , & qui fait qu'un corps est apperçu.

C iij Ainsi

Ainsi nous ne voyons point l'Air, du moins quand il est dans la situation naturelle, mais nous le sentons par la respiration, par un simple mouvement de la main, par le vent, & par plusieurs autres effets.

Il y a une matiere plus subtile encore que l'Air, où nagent, pour ainsi dire, toutes les planettes de notre tourbillon.

Cette matiere subtile, bien differente de l'Air, circule sans cesse dans cet espace immense qui est depuis le centre de ce tourbillon jusqu'à la circonference.

Ainsi il faut d'abord s'imaginer au dessus de l'Air qui nous environne, une circonference ou region de matiere subtile toute seule, ensuite une circonference d'Air penetré par la matiere subtile, après quoi se trouve le Globe Terrestre, qui lui même est penetré de l'Air & de la matiere subtile, avec cette difference pourtant que la matiere subtile se fait par tout un passage, au lieu que l'Air qui est plus grossier ne trouve pas toujours des pores assez ouverts pour entrer dans chaque partie des corps particuliers.

La region de l'Air qui enveloppe la terre s'appelle Atmosphere du Grec *Ατμος*, qui signifie vapeur, Air, & de *σφαيرا*, qui signifie un rond, une Sphere, Atmosphere se prend donc pour toute la cir-

circonference de l'Air qui environne le Globe Terrestre.

On divise l'Atmosphère en trois régions, la haute, la moyenne, & la basse.

On ne peut point déterminer au juste de combien de lieux la haute region de l'Air est élevée au-dessus de la surface de la Terre ; mais on croit communément par les supputations qu'on fait sur la pesanteur de l'Air, que cette hauteur est de 15. ou 20. lieux, & qu'au delà il n'y a plus que de la matiere subtile.

La moyenne region est celle où s'élevent les nuages, elle est environ deux lieux au-dessus de nous, quoique les nuages descendent quelquefois plus bas en certains temps, par leur propre pesanteur.

L'Air y est plus subtil que celui que nous respirons, les hommes qui ont voulu monter au-dessus de certaines montagnes, hautes d'environ deux lieux y sont morts. Il y a une histoire de trois Espagnols qui voulurent monter sur une montagne, appelée le Pain de Sucre au Pic de Ténérife, qui est une des Isles Canaries, ils y moururent, on en verra la raison dans les experiences.

Il fait extrêmement froid dans la haute, & dans la moyenne region de l'Air, & c'est pourquoi en Eté même, il tombe de la grêle qui n'est qu'une eau gélée.

C iiij La

La raison de ce froid est que le simple passage des rayons du Soleil ne suffit pas pour exciter une chaleur bien sensible , au lieu que plus bas les rayons du Soleil sont réfléchis par les parties grossieres de l'Air , & d'ailleurs ces parties sont plus propres pour recevoir , & pour exciter le mouvement necessaire à la chaleur.

La basse region de l'Air est celle où nous respirons , & où s'élevent les oiseaux.

On fait plusieurs experiences sur l'Air , elles sont très-curieuses & très-utiles , mais pour les bien entendre il faut faire les remarques suivantes.

1° Les parties de l'Air ne sont point pressées les unes sur les autres , comme le sont celles des corps solides ; ainsi on le considere comme un amas de petites parties branchuës & détachées qui laissent une espace entr'elles, tel est, par exemple, un amas de pelotons de laine , ou bien une éponge.

2° Les trous de l'éponge , & les espaces qui sont entre les poils de la laine sont remplis par l'Air , car il n'y a point de vuide dans la nature , de même l'espace qui est entre les parties de l'Air , est rempli par la matiere subtile qui est toujours en mouvement , & qui passe à travers de tous les corps.

3° L'Air

3° L'Air est un corps, ainsi on ne peut faire entrer un autre corps dans l'espace qu'il occupe, qu'à mesure que l'Air en sort.

4° L'Air est Hquide, c'est-à-dire, que les parties qui le composent se separent aisément les unes des autres, & se meuvent en tout sens.

5° L'Air est transparent, c'est-à-dire, que la lumiere passe facilement en ligne droite à travers de ses pores.

6° L'Air peut être condensé & rarefié, il peut être condensé, c'est-à-dire, que dans un espace donné, on peut y faire entrer, & y contenir plus de matiere propre d'Air qu'il n'y en avoit auparavant.

Il peut être rarefié, c'est-à-dire, que dans le même espace il peut y avoir moins de pelotons d'Air qu'il n'y en avoit avant la rarefaction.

On condense l'Air dans un balon, dans une vessie, dans l'Arquebuzé à vent, &c.

On rarefie l'Air dans une ventouse. Les particules du feu qu'on y allume passent avec force entre les rameaux de l'Air, les écartent, & les font sortir, le peu de rameaux d'Air qui restent dans la ventouse sont moins proches les uns des autres, il y a moins de matiere propre d'Air, & c'est ce qu'on appelle rarefaction.

7° L'Air est élastique, c'est-à-dire, qu'il a la propriété de ressort, élastique vient du Grec *ελαω*, qui signifie repousser, ainsi une éponge après qu'elle a été resserée se remet dans le même état où elle étoit auparavant, l'Air & la matiere subtile entrent avec précipitation dans les petits trous de l'éponge, & la remettent dans l'état où elle étoit avant sa compression. De même après que l'Air a été condensé, la matiere subtile passant avec rapidité entre les rameaux de l'Air leur fait faire effort pour s'élargir, & se remettre dans l'état ordinaire. C'est cet effort qu'on appelle vertu élastique, ou propriété de ressort.

8° L'Air est pesant, un ballon enflé pèse plus que celui qui ne l'est pas, plus on fait entrer d'Air dans le ballon, plus il pèse, donc chaque partie d'Air est pesante, puisque le tout pèse d'autant plus qu'il a un plus grand nombre de parties,

Puisque chaque partie d'Air est pesante, il s'ensuit que la masse entière de l'Air est aussi pesante.

Comme l'Atmosphère de l'Air n'a qu'une certaine étendue, aussi la pesanteur de l'Air est bornée, ainsi, qu'on le voit par les expériences.

Si nous ne sentons point le poids de l'Air, c'est qu'il nous presse également de

de toutes parts, c'est ainsi que ceux qui sont dans l'eau n'en sentent pas le poids, parce qu'ils en sont par tout également pressés.

Plus l'Air est proche de la terre, plus il est pesant, ou ce qui est la même chose, plus la colonne d'air est longue, plus elle est pesante.

Si on assembloit un grand monceau de laine de la hauteur de plusieurs toises, il arriveroit que cette masse se comprime-roit d'elle-même par son propre poids, la portion de laine qui seroit à la baze seroit plus comprimée que celle qui seroit au milieu, il y auroit toujous moins de compression à mesure qu'on remonteroit, de même l'Air est plus pesant au bas d'une tour qu'au milieu, & plus pesant au milieu qu'il ne l'est au haut de la tour.

Les anciens Philosophes ont sçû comme le peuple, qu'un ballon enflé étoit plus pesant que lorsqu'il n'étoit pas enflé, mais ils n'ont tiré aucune conséquence de ce fait, & quoiqu'on trouve quelques passages qui peuvent faire croire qu'ils ont sçû que l'Air étoit pesant, il ne paroît pas qu'ils ayent fait aucun usage de ce principe dans la Phisique, tous les effets naturels qui sont produits par la pesanteur de l'Air, ils les attribuoient à l'horreur du vuide, comme si la nature

C vj étoit

étoit susceptible de passions.

C'est un Jardinier d'Italie vers le milieu du 17^e siècle qui a donné lieu à toutes les découvertes qui se sont faites depuis environ 50. ans sur la pesanteur de l'Air.

Ce Jardinier fit construire un corps de Pompe d'environ 40. pieds de haut, & il fut fort étonné de voir que l'eau ne montoit avec le Piston de la Pompe que jusqu'à une certaine hauteur, & qu'ainsi la Pompe ne produisoit point l'effet qu'il s'en étoit promis. Il en avertit Galilée, fameux Mathématicien du Duc de Florence, ce Mathématicien qui avoit plus de goût pour l'Astronomie, que pour ces sortes d'expériences, se contenta d'observer que dans les Pompes l'eau ne suit le Piston que jusqu'à une certaine hauteur, d'où il conclut que la nature n'avoit horreur du vuide que jusqu'à cette hauteur-là.

En 1643. Toricelly, aussi Mathématicien du Duc de Florence, & successeur de Galilée, fit plus d'attention sur l'expérience de la Pompe.

Il prit un tuyau de verre de la hauteur de 4. pieds, fermé par un bout, & ouvert par l'autre, il mit contre terre le bout fermé, & versa par l'autre du vif-argent dans le tuyau, ensuite mettant le
pouce

pouce sur le bout ouvert, il renversa le tuyau, & le mit par ce bout-là dans un vase plein de vif-argent, il retira le pouce qui bouchoit le bout du tuyau renversé, afin que le vif-argent du tuyau communiquât avec le vif-argent du bassin, alors le vif-argent qui étoit dans le tuyau descendit à une certaine hauteur.

Il varia son experience, tantôt en mettant de l'eau, au lieu de vif-argent, tantôt en mettant moitié eau, & moitié vif-argent, & les effets étoient differens.

Toricelly communiqua son experience à quelques Philosophes, & comme on n'avoit point encore trouvé la machine Pneumatique, & qu'il restoit un vuide apparent entre le vif-argent & le bout fermé du tuyau, cette experience fut appelée l'experience du vuide.

Le Pere Mersenne, Minime de Paris; fameux disciple de Descartes, fut le premier en France qui eut connoissance de l'experience de Toricelly, il en donna part à M. Perit, Intendant des Fortifications, & très-habile Philosophe, celui ci le communiqua à M. Paschal, dont le pere étoit alors Intendant à Roüen.

M. Paschal & M. Perit firent ensemble à Roüen en 1646. l'experience de Toricelly. M. Paschal fit construire un tuyau de 46. pieds de haut, fermé hermetique;

metiquement par un bout pour voir jusqu'à quelle hauteur l'eau étoit soutenuë, & ils trouverent qu'elle se soutenoit à la hauteur de 32. pieds.

L'horreur du vuide fut la seule raison qu'on donna d'abord de ces experiences, M. Paschal dit pourtant qu'il se défioit de cette raison, mais en 1647. il fut averti que Toricelly soupçonnoit que l'horreur du vuide n'étoit pas la cause de ces effets, puisque l'eau & le vif-argent se soutenoient à des hauteurs différentes, mais que ce pouvoit bien être la pesanteur de l'Air. M. Paschal réitéra les experiences, & en inventa de nouvelles pour verififier cette pensée, & enfin il la trouva veritable, & la justifia si bien, qu'on n'en doute plus aujourd'hui, & qu'on lui en donne communément l'honneur de l'invention.

En effet, lorsqu'on renverse le tuyau plein de vif-argent par le bout ouvert dans un bassin où il y a aussi du vif-argent, & que le vif-argent du tuyau & celui du bassin se communiquent, l'Air extérieur qui pese sur le vif-argent du bassin ne pese point sur celui qui est dans le tuyau, parce que le bout d'en haut est bouché exactement, mais le vif-argent du tuyau y est soutenu par la pression de l'Air sur le vif-argent du bassin, & fait une espece de

de contre-poids , avec l'Air extérieur , il en est soutenu jusqu'à la hauteur de 27. pouces , en sorte que si le tuyau est plus haut de 27. pouces , l'espace qui se trouve en dedans depuis le haut du tuyau jusqu'au vif-argent n'est rempli que de matiere subtile.

Quoique le vif-argent soit ordinairement soutenu dans le tuyau , jusqu'à la hauteur de 27. pouces , cette hauteur varie pourtant selon que l'Air est plus ou moins pesant , & c'est ce qui a donné lieu au Baromètre , dont nous parlerons dans la suite.

Si le tuyau étoit d'une hauteur suffisante , & qu'au lieu de vif-argent on y mit de l'eau , elle seroit soutenue jusqu'à 32. pieds , car l'eau est 14. fois plus legere que le vif argent.

Si le bout d'en haut du tuyau étoit fermé de telle sorte qu'on pût faire un trou , ne fut-ce qu'avec une aiguille , la colonne d'Air qui seroit au-dessus de ce trou , entrant dans le tuyau , & pesant sur la liqueur , la remettroit de niveau avec celle du bassin.

Environ 20. ans après ces découvertes M. Otto-Guerik , Bourguemestre de Magdebourg inventa une machine pour pomper l'Air , cette machine a été perfectionnée par M. Boyle , Anglois , c'est

c'est lui qui l'a publiée , & qui en est regardé comme l'inventeur , on l'appelle la machine de Boyle , la machine du vuide , ou machine Pneumatique du Grec *πνευμα* , qui signifie Air subtil , elle a été rendue plus simple , & plus commode par les Phisiciens de nos jours , nous en ferons la description dans les experiences.

Il n'y a point d'experience sur l'Air qu'on ne puisse expliquer aisément par les réflexions qu'on vient de faire , ces experiences sont des plus importantes de la Phisique , & nous ont appris bien des secrets de la nature que nos peres ont ignorez.



LETTRE en Vers , écrite à M. l'Abbé.... le jour de Saint Pierre dernier , jour de sa Fête , par M. B... D. L. B.

Aujourd'hui que c'est votre Fête ,
Je voudrois par un chant nouveau ,
Celebrer un jour si beau ;
Mais c'est en vain que je m'apprete ,
Et veux tenailler mon cerveau ;
Depuis long-temps ma muse oisive ,

Me

Me refuse son chalumeau ,
Et ne souffre plus que j'écrive.

Venez un instant au secours
Abbé , qui favori des graces ,
Les voyez toujours sur vos traces ,
Ainsi que dans tous vos discours.
Quel present en effet vous faire ,
Si ce n'est quelques complimens ?
C'est mon present ordinaire ,
Vous le sçavez ; depuis long-temps
Par une rigueur importune ,
Le Dieu Plutus & la fortune ,
Quoique sans raison , je le croi ,
Ont fait divorce avecque moi.
Si j'osois chanter vôtre gloire ,
J'aurois un beau champ à courir ,
Et me verrois à discourir
Sur un peu plus d'une victoire.
Themis, qui dès vos premiers ans,
Par vôtre voix se fit entendre ,
Et vous choisit pour la défendre ,
Me fourniroit d'illustres chants.
Couvert d'une pourpre éclatante ,

On

On vous verroit citant les loix.

Je peindrois à vos pieds l'injustice tremblante ;

Et la discorde aux abois.

Si quittant cette peinture

Je traçois un dessein nouveau ,

Par vous on verroit l'imposture ,

Dans l'affreuse nuit du tombeau.

La Religion secourüe ,

La vérité perçant la nuë ,

Dont on la veut environner ;

Et dans vos sçavans exercices ,

La vertu triomphant des vices ,

Viendrait enfin vous couronner.

Que dis-je ! où me conduit un transport téméraire ,

Pourrai-je suffire à ces traits ?

Mais vôtre gloire a tant d'attraits ,

Que ma bouche a peine à se taire.

D'un pinceau plus délicat ,

Elle doit être le partage ;

Entreprenant un tel ouvrage ,

Je craindrois d'en ternir l'éclat.

En souhaits mon cœur qui s'exhale ,

Voudrait seulement s'exprimer ;

Mais

Mais qui sçaura vous estimer ,

N'en fera point qui vous égale.



*STATUE du Roy , érigée dans la Ville
de Bapaume.*

MR le Feullon , Ingenieur en Chef de la Ville de Bapaume , fit ériger le 19. Avril dernier , par les ordres de M. le Marquis d'Asfeld , Lieutenant General des Armées du Roy , & Directeur General des Fortifications , une Statuë à S. M. sur un pied d'estal , élevé sur le bord du bassin d'une Fontaine , située devant l'Hôtel de Ville. La ceremonie se fit avec toutes les marques de respect & de joye , qui convenoient en pareille occasion. L'Erat Major , le Bailliage , les Magistrats en Corps , precedez des Compagnies d'Archers & Arbalétriers , allerent au devant de la Statuë du Roy , & l'accompagnerent jusqu'au lieu , où elle devoit être élevée , au son des Cloches , des Tambours , & de toutes sortes d'instrumens , mêlez des plus vives acclamations du peuple.

Cette Statue faite d'une très-belle pierre blanche, qui approche fort du marbre

marbre , par le sieur Dhuez , membre de l'Académie de Sculpture de Rome , établi dans la Ville d'Arras , Elle est de 4. pieds & demi de hauteur , qui est la hauteur même du Roy ; elle représente S. M. en pied , le Sceptre en main , avec lequel le Roy semble montrer deux tuyaux , qui sortant du piedestal , fournissent la meilleure eau du monde ; trésor d'autant plus estimable pour la Ville de Bapaume , que les eaux y étoient très-rares , & très-mauvaises. C'est aux soins de M. le Feul-
lon , que l'on est redevable de l'avantageuse découverte de cette Fontaine , son heureux génie , & son habileté pour l'Hydrostatique , comme pour la guerre , le déterminèrent il y a quelque temps (après quelques observations) à faire creuser à une demie lieuë de la Ville , jusqu'à 15. pieds de profondeur ; il y découvrit deux anciens bassins , dont on n'avoit point de connoissance. Il prit aussi-tôt les mesures les plus justes pour transporter dans la Ville ce trésor inconnu depuis si long-temps , malgré l'élevation de la place , les puits étant de 140. pieds de profondeur ; de sorte qu'au lieu des eaux mauvaises & salées , dont on étoit obligé d'user autrefois , on a l'avantage à présent d'avoir au milieu de la Ville , des eaux douces , & d'autant plus
agrecables ,

agréables, que M. le Feullon vient de les rendre memorables par la Statuë du Roy, qu'il y a fait placer, & qui en fera un ornement auguste & des plus durables. On a oublié de dire que les principaux ornemens de la Statuë, comme le Collier des Ordres du Roy, le Sceptre, les Armes, &c. sont dorez. Depuis l'érection de cette Statuë on a composé quelques inscriptions, pour être gravées sur le piedestal. Nous ne mettons ici que les deux principales.

L'An de Grace M. DCC XXIII.

De Louis XV. Roy de France & de Navarre, le xiv. de son âge.

De son Regne le viii.

De son Sacre, & de sa Majorité le i.
En perpetuelle memoire.

De l'insigne bonté de ce Monarque pour la Ville de Bapaume.

M. le Marquis d'Asfeld, Lieutenant General des Armées du Roy, Surintendant des Fortifications, fit poser sur ce Piedestal le xix. d'Avril, la Statuë Pedestre de S. M. C'est à sa liberalité Royale, & aux soins du sieur le Feullon, l'un de ses Ingenieurs ordinaires en Chef en cette Ville, qui en a fait la decouverte, qu'on est redevable de l'eau délicieuse que nous fournit cette Fontaine, contre toute esperance. Fontaine à jamais ici

memo-

68 LE MERCURE

memorable , tant par l'extrême besoin
qu'on y avoit de bonnes eaux , que par
l'éclatant ornement , que donne à nôtre
principale place la Statuë d'un si auguste
Roy. Vive le Roy.

Qua fluis hîc ! non es natura munus amica ,

Lympha recens , votis usque petita meis.

Sed mihi , quod toties natura noverca negabat.

Munifica prestas , Rex Lodoice manu.

Fac , ô summe Deus , tanto pro munere regnet »

Par Atavo Lodoix , ac superare queat.



SUR la mort de Quine , Chienne de Me V...

Quine n'est plus , dans l'espece Canine ,
On ne vit rien de plus charmant que Quine ;

Quine au minois fin & joly ,

Au corps mignon doux & poly ;

Qui faisoit avec tant de graces ,

Ses petits tours de passes passes.

Pour obéir elle buvoit ,

Du vin tout autant qu'on vouloit ,

Ne prenoit rien sur les assiettes ,

Donnoit au cassé les serviettes ,

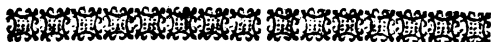
Etoit

Etoit nette comme un denier ;
 Ouvroit elle-même la porte ,
 Faisoit parfaitement la morte ,
 Apportoit corbeille & panier ,
 Et des paquets aussi gros qu'elle ,
 Prenoit ou bougie ou chandelle ,
 Toute allumée entre ses dents ;
 Connoissoit les honnêtes gens ,
 Caressante aux amis , mais toute sa tendresse
 Etoit pour sa seule maîtresse.
 Vous donc qui d'un air obligeant ,
 De me le remplacer avés quelque pensée ,
 Ne cherchés point à me faire un présent ,
Quine jamais ne sera remplacée.

On doit expliquer le mot des Enigmes
 du mois passé , par le *Violon* , l'*Enigme* ,
 la *Superficie*.



PRE-

*PREMIERE ENIGME.*

UN bon Roy gouvernoit en paix
Ses aimables, ses chers sujets.
Au temps que le Soleil sortit de la balance,
Il ordonna sans blesser l'équité,
Que toute la posterité
De celle qui l'avoit tous les ans allaité,
Mourroit malgré son innocence.
Les impitoyables soldats
Coupent avec leurs coutelas,
A ces nombreux enfans le filet de la vie.
Leur passion n'est assouvie,
Qu'en faisant de ces morts chaque jour un amas.
Le Roy qui vient lui-même avec son équipage,
Mesurant sa joye au carnage,
Avec de curieux regards,
Voit des ruisseaux de sang couler de toutes parts.
Suivant une vieille ordonnance,
On enferme ce sang dans un gros cheſne creux,
D'où souvent on le tire après un an ou deux,
En ſigne de réjouiffance.

SECON-

SECONDE ENIGME.

MUette dans les bois, j'ay pû passer ma vie,
 Après que par un coup fatal,
 Un assassin me l'a ravie,
 Avec un plaisir sans égal.

On me ranime enfin aussi-tôt que l'on joue,
 Ou qu'on danse dans le hameau,
 Mais franchement je vous avoué,
 Que quand en moi l'on cherche un agrément
 nouveau,
 Selon le caprice d'Ariste,
 Mon air gay souvent devient triste.

TROISIEME ENIGME.

JE pars d'un lieu secret, & celui qui m'attend
 Est dans l'incertitude & dans l'impatience,
 Comme je puis le rendre un homme très-content,
 Je puis pareillement frustrer son esperance.
 Tout est bizarre en moi, je fais rire & pleurer,
 J'inspire de l'amour, & fait naître la haine,
 Je broüille les amans, & les fait soupirer,
 Aux uns je fais plaisir; aux autres de la peine,
 Avant que de me voir on est dans des transports;

D Mais

Mais si-tôt qu'on ma vûe un chacun m'abandonne ,

Et par l'effet cruel des plus malheureux sorts ,
Je suis antaërie , & ne plaît à personne.



CHANSON.

Celebrez, charmante Mufette ,
La jeune Iris : & son heureux retour.
Ses appas vont encore embellir nos retraites ,
Que de nouveaux traits pour l'amour !
Celebrez , &c.



NOUVELLES LITTERAIRES.

DES BEAUX ARTS , &c.

DISCOURS PRONONCEZ dans
l'Académie Françoise , le Mardy
22. Juin 1713. à la reception de M. le
Comte de Morville , Secrétaire d'Etat ,
ayant le département de la Marine , cy-
devant Ambassadeur du Roy en Hollan-
de , & son Plenipotentiaire au Congrez
de

Handwritten musical score for two staves. The first staff contains the lyrics "mante Musette, x" and the second staff contains "te, La jeune Iris et son heu". The music is written in a cursive style with various note values and rests.

13
 g.
 u-
 an
 de
 on
 er
 rt
 el
 é
 i-
 l.

72

Mais

Et pa

Je suis



La jcu

Ses aj



NC

D

22.

Cot

aya

dev

de,

DE JUILLET 1723. 73
de Cambray. *A Paris, chez J. B. Coi-
gnard, rue S. Jacques, in 4^o de 14. pag.*

Nos Lecteurs nous sçauroient sans dou-
te très-mauvais gré de ne donner qu'un
extrait du Discours de M. le Comte de
Morville ; tout en est si élégant, qu'on
n'en sçauroit rien retrancher sans ôter
des beautez ; d'ailleurs il est aussi court
qu'il est simple & sublime. Le voici tel
que ce digne Académicien l'a prononcé
le jour qu'il vint prendre séance à l'Aca-
démie Françoisé, à la place de feu M.
l'Abbé de Dangeau.

MESSIEURS,

On ne peut connoître la véritable
gloire, & ignorer de quel prix est une
place dans l'Académie Françoisé. Souf-
frez que je me flatte de sentir toute la
valeur de l'une & de l'autre, & par con-
séquent toute l'étendue de la grace que
vous me faites aujourd'hui. Dans le com-
merce que j'ay eu avec les Etrangers,
j'ay veu quelle étoit la réputation de vô-
tre Compagnie. J'ay veu combien vos
travaux pour nôtre Langue ont réussi,
& quelle domination vous lui avez don-
née sur toutes les autres. Dans les Cours
Dij de

de l'Europe, les Ministres des différentes Puissances s'accordent naturellement à ne négocier qu'en François; les jalousies cessent à cet égard, & l'on commence par rendre à la Nation cet hommage d'autant plus flatteur, qu'il est volontaire. Qu'auroient-ils espéré de plus, & le grand Cardinal de Richelieu, lorsqu'il forma votre établissement, & le Chancelier Seguier, lorsqu'il le soustint après lui? Auroient-ils même osé porter si loin leurs espérances? Vous avez conquis l'Europe autant que l'esprit la peut conquérir.

De tous ceux qui ont composé votre Compagnie, aucun n'a jamais mieux connu que celui auquel j'ay l'honneur de succéder, & les avantages de notre Langue, & l'importance de les étendre de plus en plus. M. l'Abbé de Dangeau né avec l'esprit du monde le plus droit, le plus précis, le plus capable de répandre par tout des lumières, ne crût point dégrader ses talens, en les appliquant du moins autant à la Grammaire Française, qu'à d'autres matières plus élevées. Il avoit principalement en vûe les Etrangers, à qui il vouloit adoucir un travail pénible, ennuyeux, presque infini. Il est vrai qu'ils ne s'en rebutoient pas, tant ils sont persuadés qu'il faut acheter,

à quelque prix que ce soit, le plaisir de vous lire & de vous entendre.

Je sens dans ce moment, MESSIEURS, un reproche que vous me faites en vous mêmes ; je vous attribue trop la gloire de notre Langue ; votre zele pour Louis le Grand en murmure ; j'en conviens, vous n'avez fait qu'aider par vos écrits, à ce qu'a fait ce Monarque par ses victoires, par ses conquêtes, par l'éclat de tout son regne ; & ces écrits mêmes dont toute la louange semble vous appartenir, ne sont-ils pas dûs, ou à ses actions qui vous ont fourni de grands sujets, ou à ses bienfaits qui vous ont animez ? On a voulu parler la Langue d'une Nation qu'il rendoit si brillante par la valeur, & par l'esprit ; & ce qui ne reconnoissoit pas son empire, reconnoissoit celui d'une Académie qu'il protegeoit, & qu'il inspiroit.

Son regne va se continuer sous son Auguste Petit-fils. Nous ne l'assurons pas sur la foy du sang, quelquefois trompeuse, mais sur la foy des mêmes vertus, qui déjà se dévelopent en lui, & sur les soins qu'un grand & digne Prelat prend de les cultiver. Les premiers momens de la Majorité ont été marquez par le plus grand ouvrage de la sagesse des Souverains, par des choix éclairez. Il n'a

D iij. point

point voulu que le Prince qui lui emettoit le gouvernail , l'abandonnât ; il l'y fait asseoir auprès de lui ; & ses jeunes mains affermies par ce secours , peuvent ensemble mouvoir tout , & contenir tout. Il a conservé dans la dignité de premier Ministre , qu'on regardoit comme abolie depuis un temps , par la difficulté où le peril de la remplir , un génie rare , sublime , qui représente à toute la France votre fondateur , & qui est ici votre confrere.

Que ne vous dois - je point , MESSIEURS , d'avoir fait tomber sur moi votre choix , presque dans le même temps. Mon absence ne vous a pas empêché de vous souvenir de l'empressement que j'ai toujours témoigné pour le meriter ; & vous avez bien voulu prendre mes desirs pour des talens. Vous exprimez trop bien les sentimens , pour ne vous y pas connoître ; & j'espère au moins m'acquitter par là , de tout ce que vous avez fait pour moi.

Après que M. le Comte de Morville eut achevé son Discours , M. Malet , Directeur de l'Académie lui répondit. Il commença le sien par une modeste défiance de ses forces , après quoi en parlant de feu M. l'Abbé de Dangeau , il dit que *cet illustre Academicien n'auroit*

rien perdu de sa gloire , si M. le Directeur avoit présidé ; votre réception , poursuit-il en s'adressant à M. le Comte de Morville , se seroit faite avec plus d'éclat ; & toute l'assemblée auroit remporté une plus haute idée de cette compagnie , quand on auroit vu un Maréchal de France également né pour l'éloquence , & pour les grandes actions occuper ici la première place. On voit assez que c'est de M. le Maréchal de Villars que M. Malet veut parler. De ce premier hommage qu'il rend au mérite de l'illustre confrère , dont il remplit la fonction , il passe à celui qu'il doit à la mémoire de M. l'Abbé de Dangeau ; il le prend d'abord dans sa plus grande jeunesse sous le nom de Marquis de Courcillon , il le suit en Suede & en Pologne , où il eut l'honneur de combattre sous le grand Sobieski. L'herésie des derniers siècles , ajoute-t'il , étant devenue la Religion de ses Peres , il crût appercevoir dans cette profane nouveauté des précipices que la prévention de l'éducation lui avoit jusques alors cachez , & travaillant à éclaircir ses doutes , il eut des conférences avec la plupart des Docteurs de l'Europe. M. l'Abbé Bossuet , qui fut depuis Evêque de Meaux arracha le bandeau fatal qui fermoit ses yeux à la vérité.

M. Malet finit le portrait de M. l'Abbé de Dangeau par ce beau trait. *C'étoit un de ces genies qui trouvent tout en eux-mêmes ; qui ne s'instruisent que par leurs propres réflexions ; qui imaginent & qui perfectionnent ; qui ne suivent pas les règles , mais qui les font.* Delà il passe au grand Armand , Fondateur de l'Académie Française , d'où il prend occasion de louer l'illustre Cardinal qui le remplace doublement : voici comme il s'y prend. *Si nous commençons à nous persuader qu'il est encore quelque ame privilégiée qui puisse partager avec le Cardinal de Richelieu , la gloire des grandes actions qu'il a opérées dans le ministère , du moins , & nous devons l'avouer , personne ne pourra partager la gloire qu'il merite pour ce qu'il a fait en faveur de la langue Française.* Cet éloge le conduit à celui de Louis le Grand , sans qu'il sorte de son sujet. Il fait voir que telle a été la destinée des langues de n'être jamais arrivées à leur entière perfection , que sous le regne de certains Princes , qui ont fait l'étonnement & l'honneur de leur siècle : tels ont été , dit-il , Philippe , parmi les Grecs , Auguste parmi les Latins , & Louis le Grand parmi les François. Cette heureuse découverte tourne également à la gloire de l'Académie , & à celle de son protecteur de triomphante memoire. Nous

Nous serions trop longs si nous mettions ici tous les traits dont ce discours est orné. Nous nous contenterons d'y ajoûter encore les justes loiianges que M. Malet donne à M. le Comte de Morville. *Venez, lui dit-il, venez nous communiquer vos lumieres, & profiter des nôtres. Venez nous montrer ces qualitez que nous admirons en vous depuis si long-temps. Un amour, un goût pour les belles lettres, une éloquence naturelle, qui plaît d'autant plus, qu'il y a moins d'art. Une conception vive pour les matieres les plus élevées, une facilité merveilleuse pour les exprimer, une heureuse abondance de raisons & de paroles pour persuader, une assiduité au travail, & si je l'ose dire, une avidité à remplir les devoirs d'homme de lettres & de Magistrat.*

LES OEUVRES DE FRANÇOIS VILLON. A Paris 1723. de l'Imprimerie d'Antoine Urbain Costelier, in 8° de 112. pages pour les Oeuvres de Villon, & de soixante-quatre pour les *Répues Franches*, le *Franc Archer de Bagnolet*. Le *Dialogue de M^r de Mallepaye & de Baillevaut*, sans y comprendre une espece de Preface de Clement Marot aux Lecteurs, & un avis du nouvel Editeur, & sans les deux Tables, l'une des pieces contenues dans ce volume, & l'autre des

D v familles

familles de Paris, nommées dans les deux Testamens de Villon.

La nouvelle édition de ce Poëte François, qui vivoit du temps de Louis XI. est plus complete, & en meilleur ordre que les precedentes; on y trouve non-seulement les notes de Clement Marot, mais on y en a ajouté de nouvelles qui viennent de bonne main; outre que les anciennes éditions de Villon étoient très-rares, il falloit recourir à toutes ces éditions pour avoir tout ce qui nous reste de ce Poëte ou de ses disciples; celle-ci les represente toutes avec beaucoup d'exactitude. On peut assurer les curieux de ces sortes d'ouvrages qu'elle a été exécutée avec une attention, & une propreté qui ne se sont pas rencontrées depuis long-temps dans nos impressions de Paris.

On prepare dans la même Imprimerie une nouvelle édition des Oeuvres de Jean Marot, pere de Clement Marot. Les Poësies de Coquillart, de Cretin, & de plusieurs autres anciens Poëtes François, paroîtront avant la fin de cette année.

Le même Imprimeur nous fait esperer une nouvelle édition du Roman de la Rose, avec des notes pour l'intelligence des mots anciens; elle sera ornée de gravures,

vures , tirées d'après les miniatures d'un des plus magnifiques manuscrits de ce fameux Roman.

Pour mettre le lecteur en état de juger du merite , & du caractère de ces Poësies nous allons donner un morceau pris dans la premiere partie de ce Recueil , & un de la seconde.

Balade des Dames du temps.

D'istes-moy , ou ; ne en quel pays ,
Est Flora la belle Romaine ,
Archipiada , ne Thais ,
Qui fut sa cousine germaine ?
Echo parlant quand bruit on maine
Dessus riviere , ou sus étan ,
Qui beaulté eut trop plus que humaine ?
Mais où sont les neiges d'Antan ?
Où est la très-sage Helois ?
Pour qui fut châtre (& puis Moine)
Pierre Esbaillart à Saint Denis ,
Pour son amour eut cet esloyne ,
Semblablement où est la Roïne ,
Qui commanda que Buridan
Fut jetté en ung sac en Seine ,
Mais où sont les neiges d'Antan ?

La Royne blanche comme ung lys
 Qui chantoit à voix de Sereine ,
 Berthe au grand pied , Bietrfs , Allys ,
 Harembouges qui tint le Mayne ,
 Et Jehanne la bonne Lorraine ,
 Que Anglois brûlerent à Roüen ,
 Où sont-ils , Vierge souveraine ?
 Mais où sont les neiges d'Antan ?
 Prince n'enquerez de  Sepmaine ,
 Où elles sont , ne de c'est an ,
 Que ce refrain ne vous remaine ,
 Mais où sont les neiges d'Antan ?

Autre Ballade.

P Laissant assez & des biens de fortune ,
 Ung peu garni , me trouvoy amoureux ,
 Voire si bien , que tant aymay fortune ,
 Que nuit & jour j'en étois langoureux ;
 Mais tant y a que je fis si heureux ,
 Que moyennant vingt écus à la rose ,
 Je fis cela que chacun bien suppose ;
 Alors je dis connoissant ce passage ,
 Au fait d'amour babil est peu de chose ,
 Riche amoureux a toujours l'avantage.

Or

Or est ainſy que durant ma pecune,
 Je fus traité comme amy précieux,
 Mais toſt après ſans dire choſe aucune,
 Cette vilaine alla jeter les yeux
 Sur un vieillard riche, mais chafſieux,
 Laid & hideux, trop plus qu'on ne propoſe;
 Et nean moins il en jouït ſa poſe,
 Dont moy confus voyant un tel ouvrage,
 Deſſus ce texte allay bouter en gloſe,
 Riche amoureux a toujours l'avantage.
 Or elle a tort, car noyſe, ny rancune.
 N'eut onc de moi, tant lui fus gracieux,
 Que ſ'elle eut dit, donne moi de la Lune,
 Peuſſe entrepris de monter juſque aux Cieux.
 Et nonobſtant, ſon corps tant vicieux,
 Au ſervice de ce vieillart expoſe,
 Dont ce voyant, un Rondeau je compoſe;
 Que lui tranſmets, mais en peu de langage.
 Me reſpond franc, pouvreté te dépoſe,
 Riche amoureux a toujours l'avantage.
 Prince tout bel trop mieux paſſant qu'Ooſe.
 Si vous n'avez toujours bourſe d'écloſe,
 Vous abuſez, car Meung Docteur très-ſage

Non

Nous a décrit, que pour cueillir la rose,
Riche amoureux a toujours l'avantage.

LA VIE DE L'IMPERATRICE
ELEONOR, mere de l'Empereur Re-
gnant. *A Paris, chez J. Jombert, rue de
Richelieu, près la Sorbonne. Claude La-
bottiere, rue S. Jacques, & L. A. Tho-
melin, Place de Sorbonne, in 12. de 294.
pages, sans y comprendre, l'Epître à
l'Infante-Reine, la Preface, &c.*

M. Lemoine, Docteur de Sorbonne,
Approbateur de ce Livre, dit que la vie
de cette Auguste Princesse est un parfait
modele de Religion, de pieté & de tou-
tes les vertus Chrétiennes, capable d'é-
difier toute la Catholicité, & qui enga-
gera tous ceux & celles qui liront cette
admirable vie, à benir le Seigneur de
nous avoir donné de nos jours un exem-
ple si éminent de Sainteté si grande dans
une Imperatrice & une Reine, qui fi-
dele à la grace, a sçu joindre à une di-
gnité si sublime, & si éclatante, dont elle
remplit parfaitement & constamment
tous les devoirs, les Actes les plus He-
roïques du Christianisme le plus exact,
& le plus accompli.

Cet ouvrage est écrit avec feu, avec
noblesse, poliment, élégamment, &
soutenu

soutenu par tout. On y trouve une relation exacte du dernier siege de Vienne , & beaucoup d'Anecdotes des troubles de Hongrie.

LE JE NE SAI QUOI , par M. Cartier de S. Philip , à la Haye , chez Jean Neaulme , 2. vol. in 12. 1723.

M. Cartier de S. Philip dédie cet Ouvrage à M. de Cruiningen , Grand Baillif de Muiden , Naerden , Weesop , &c. Ce Seigneur qui aime les Belles-Lettres , a été d'un grand secours à nôtre Auteur pour la composition de son Recueil, divisé en quatre Parties. La I. contient 61. Articles , la II. 36. la III. 43. & la IV. 31.

La I. traite des Etudes en general , la II. des Predicateurs , la III. de Matieres détachées , & la IV. du Mariage. On verra d'un coup d'œil , dit l'Auteur , dans la Table , les Articles qu'on touche dans chacune de ces Parties. Il y a par tout des choses anciennes & nouvelles , tant en Vers qu'en Prose. Et pour me conformer au goût du public , qui veut être instruit & divertit tour à tour , j'ai en quelque sorte fait violence au mien , qui depuis que je réfléchis , me porte plus fortement au sérieux qu'au badin , à l'utile qu'à l'agréable.

„ ble. Je crois n'avoir gueres cité de
 „ pensées d'autrui, qui n'en valussent la
 „ peine. Pour celles que j'ai tirées en
 „ assez grand nombre de mon fonds,
 „ elles trouveront aussi des Approba-
 „ teurs, si elles le méritent, ou de judi-
 „ cieux & de charitables Censeurs, si
 „ l'on juge par cet essai, que je sois hom-
 „ me à m'animer par l'éloge, & à me
 „ soumettre à la critique. Le Latin que
 „ je cite en plusieurs endroits, intéressera
 „ les Lecteurs qui l'entendent, & ceux
 „ qui ne l'ont point appris, en trouve-
 „ ront par tout l'explication.

Nôtre Auteur remercie ensuite quel-
 ques-uns de ses amis, qui outre les avis
 qu'ils lui ont donné sur son *Amuse-
 ment*, (a) y ont contribué encore de leur
 fonds par des morceaux en Prose & en
 Vers qu'il a tiré de leurs Ouvrages, &
 par d'autres morceaux tout nouveaux,
 dans l'un & dans l'autre genre, qu'ils lui
 ont communiqué. Il leur fait honneur de
 leurs productions. “ Conduite, dit-il,
 „ que j'ai tenuë aussi jusqu'au scrupule à
 „ l'égard de ce que j'ai recüeilli d'ail-
 „ leurs.

(a) C'est le nom qu'il donne lui-même à son
 Livre.

„ Des Ouvrages d'autrui quand on fait un Ou-
 „ vrage,

Et

Et qu'aux yeux du Public on vient à l'étaler , “

A proprement parler , “

Cette façon d'agir n'est pas un brigandage , “

Aux Auteurs prendre ainsi , ce n'est pas les “
voler , “

„ C'est les renouveler. *

Enfin , M. *Cartier* demande deux grâces à ses Lecteurs sur les morceaux de sa façon. “ La 1. de ne me sçavoir pas “ mauvais gré de la force & de la hardiesse , avec lesquelles je m'énonce “ sur les choses que j'ai crû mauvaises. “ On ne peut m'en blâmer avec fondement , qu'en cas que j'outre trop les “ matieres. La 2. qu'on ne fasse pas application de mes caracteres à tels ou à “ tels individus , au sujet desquels on “ pourroit certainement se tromper. Le “ monde est rempli de personnes sujettes “ aux défauts que je censure ; & ce sont “ toutes ces personnes que je me suis proposé de confondre , ou plutôt de redresser , & non pas nommément une “ seule. “

Nous allons extraire ou indiquer simplement de chaque Partie quelques-uns des morceaux , Prose & Vers qui entrent dans le *Je ne sçai quoi*. Commençons par

* Le Chevalier de Cailly.

cc

88 LE MERCURE

ce Sonnet , tiré de l'Article 5. de la I. Partie , de M. *Potin* , l'un des amis de nôtre Auteur.

Agrémens de l'esprit , dont nôtre orgueil s'en-ivre ,

Nous vous estimons plus que vous ne meritez ,

A bien aprecier vos frivoles beautez ,

Ce n'est qu'un vain honneur , heureux qui s'en délivre.

Pour bien tourner des Vers , pour sçavoir faire un Livre ,

Les beaux esprits souvent n'en sont pas mieux rentez ,

Et de mille ennemis ces talens redoutez ,

N'offrent que des lauriers , dont on ne sçaitroit vivre ,

C'est trop payer l'esprit de l'immortalité.

Encor si réservée à nôtre vanité ,

Nos veilles , nos travaux , en étoient de leurs gages ;

Mais dupes des desirs que flattent les neuf Sœurs ,

De tel qui croyoit voir applaudir ses Ouvrages ,

L'amour propre gémit sous le poids des Censeurs.

Dans l'Article seize M. *Cartier* fait voir le ridicule de ceux qui étant devenus riches renoncent à l'étude. Delà nous passons à l'Article vingt-neuf où nôtre Auteur

Auteur répond aux difficultez de la Noblesse contre les études. Il réduit ces difficultez à cinq. *Les Lettres sont fort avilies par l'ordre des personnes qui s'y adonnent. On devient crasseux & impoli par les Lettres. Elles portent à la Pedanterie. On ne fait point fortune par les Lettres. On veut s'avancer dans l'Epée.* Copions la réponse de nôtre Auteur à la dernière de ces difficultez.

On veut s'avancer dans l'Epée. Je distingue. On veut s'avancer dans l'Epée, ou par inclination, ou par l'honneur qu'on y attache préférentiellement aux Lettres.

1^o Si l'on se sent le cœur Martial, il faut suivre son naturel, puisqu'on ne réussit jamais dans ce qu'on entreprend, lorsqu'on le fait par contrainte. Mais quelles lumieres ne doit pas avoir un bon General d'Armée, par exemple ? Il ne doit rien ignorer de l'Histoire Ancienne & Moderne de tous les peuples un peu belliqueux. Il doit sçavoir à fonds la Geographie, & plusieurs parties des Mathematiques. Quel jugement n'exige pas encore la conduite d'une Armée ? Et quelle moderation ne faut-il pas, pour exercer avec dignité cet emploi si brillant, si envié ? Or je pose en fait qu'on s'en acquittera tous les jours.

» jours très-mal sans étude & sans celle-
 » en particulier de la Religion. D'ail-
 » leurs ne parvient pas à ce poste qui veut,
 » ou qui s'en est rendu capable.

» 2^o On veut s'avancer dans l'*Epée* ;
 » par l'honneur qu'on y attache prése-
 » rablement aux *Lettres*. La question est
 » tout au moins problématique , à l'exa-
 » miner à la balance de la raison. Un
 » Philosophe Moderne , (a) qui a sçû
 » joindre l'*Epée* à la *Plume* , porte lui-
 » même ce jugement de la première de
 » ces Professions. Bien , dit-il , que la
 » coutume & l'exemple fassent estimer le
 » Métier de la Guerre comme le plus no-
 » ble de tous ; pour moi qui le consi-
 » dere en Philosophe , (b) je ne l'estime
 » qu'autant qu'il vaut , & même j'ai
 » bien de la peine à lui donner place entre
 » les Professions honorables , voyant que
 » l'oisiveté & le libertinage sont les deux
 » principaux motifs , qui y portent au-
 » jourd'hui la plûpart des Hommes. C'est
 » ce qu'assure encore l'Abbé de S. Real
 » dans son *Discours sur la Valeur* , à M.
 » l'Electeur de Baviere. Mais pour ne
 » pas donner tout-à-fait gain de cause à

(a) Descartes , Lettre 118.

(b) Ceci est d'autant plus remarquable que
 Descartes étoit aussi Gentil-homme.

Desf.

Descartes, ni sans dire non plus avec «
Cicéron qui porta aussi les *Armes*, qu'el. «
 les doivent le ceder aux *Lettres*, «

*Cedant arma togæ, concedant laurea «
 lingua. «*

Avoüons que, vû le fâcheux état des «
 choses, (a) ces deux Professions sont «
 aussi nécessaires au monde l'une que «
 l'autre; & que ceux qui les exercerent «
 avec honneur, & avec distinction, me- «
 riterent également l'immortalité qu'on «
 leur a donnée. «

Nôtre Auteur parcourt, dans l'Arti- «
 cle suivant, les qualitez nécessaires à «
 ceux qu'on élève aux emplois. «

Il prouve dans les Articles 46. & «
 401. que les études ne sont pas faites «
 pour tout le monde. «

Voici le contenu de l'Article 59.

Une Dame qui se piquoit d'avoir «
 beaucoup lû, m'en donna un jour cette «
 preuve. Comme je la trouvai dans sa «
 chambre avec un Livre à la main, je «
 lui demandai quel Livre elle lisoit? «
 Cette sçavante fille, qui depuis s'est fait «
 traduire en femme, me répondit, que «
c'étoit un Livre Synonyme. Moi qui ne «
 pouvoit croire qu'une personne qui avoit «
 tant lû pût faire une pareille faute, «

(a) Je parle de la fatale nécessité des *Armes*.
 autre-

„ autrement que par inadvertance , je
 „ réitérai ma demande , à quoi elle ré-
 „ pondit de même que la première fois.
 „ Enfin pour m'éclaircir entièrement du
 „ fait , je la priai de m'expliquer le mot
 „ *Synonyme* , dont je feignois d'ignorer
 „ la signification. Cette Dame me dit har-
 „ diment , & sans aucun préambule ,
 „ *qu'un Livre Synonyme étoit un Livre*
 „ *où le nom de l'Auteur n'étoit point mar-*
 „ *qué.* Ne pouvant alors plus douter de
 „ l'ignorance de la Dame , je fis le Doc-
 „ teur à mon tour , & je lui appris la
 „ différence qu'il y a entre *Synonyme* ,
 „ qu'elle disoit , & *Anonyme* qu'elle de-
 „ voit dire.

M. Cartier après avoir allegué dans
 l'Article 10. de la II. Partie le sentiment
 du P. Gisbert , & de l'Abbé de Villiers
 sur les trop fréquentes citations que cer-
 tains Predicateurs font dans leurs Ser-
 mons , il continuë de la sorte.

„ Il est donc des occasions où l'on doit
 „ citer les Peres , & d'autres Auteurs ;
 „ mais il le faut faire toujours avec choix ,
 „ & avec discernement ; en sorte qu'on
 „ n'offre à l'esprit de ses Auditeurs que
 „ des endroits qui soient dignes de leur
 „ attention. Mais quelle pitié !

„ Il en est qui d'un goût , d'un esprit de tra-
 „ vers ,

Com-

Compiant pour prêcher cent passages divers ,
 Appliquez à transcrire , à piller un volume ,
 De l'or qu'il leur fournit ne prennent que l'é-
 cume. " *

Si l'on ne peut pardonner cette affectation à un Prédicateur , dont on est sûr qu'il a compilé dans les originaux , les passages qu'il nous cite , que ne pensera-t-on pas de celui , qui n'ayant pas même eu le temps de lire & de méditer avec soin l'Ecriture , & son Système , remplit cependant à tort & à travers ses Sermons de sentimens des Rabbins , des Peres Grecs & Latins , des Commentateurs Anciens & Modernes , des Historiens Ecclesiastiques & Prophanes , & des Philosophes de tous les temps , & de toutes les sectes , dont certainement il n'a jamais vû les Ouvrages que par le dos ; mais dont il a trouvé des lambeaux dans son Système , dans ses Commentaires , ou dans d'autres Livres François ou Latins assez communs , & qui fourniroient à quiconque ce soit qui entendroit ces deux Langues , & qui jetteroit les yeux sur ces Livres , la même occasion de paroître sçavant à très peu de frais ? J'Epargne

* L'Abbé de Villiers.

ce

ce Prédicateur , & tous ceux qui lui
 ressembtent , en supprimant ce que j'en
 ai souvent ouï dire , & pensé moi-
 même.

Veritez & bons mots en Vers , tirez
 de l'Article 33.

Anacréon plus que Sexagénaire ,

Et Lycidas d'un âge presque égal ,

Dans leurs mœurs à mon gré ne s'accordoient
 pas mal.

Renonçant l'un & l'autre à la sagesse austere ,

Ils chantent la Déesse adorée à Cythere.

Sur l'avenir pleins de securité ,

Leur sagesse est la volupté ,

L'indolence leur caractère ,

Et Bacchus leur Divinité.

Mais une double difference

Rend ces deux illustres divers ;

Anacréon faisoit des Vers ,

Et Lycidas prêche la Temperance.

Sa seule longueur nous empêché de
 copier ici l'Ode sur la fausse , & sur la
 veritable grandeur , * adressée à M. Lau-
 gier de Tassy , par M. Potin. Cette Ode
 fait le sujet du 5. Article.

* III. Partie.

Il blâme avec raison & avec force la coutume de plusieurs Bourgeois de Hollande, lesquels quand ils donnent à manger, font tenir un Domestique à la porte; afin d'obliger leurs convives à payer, en sortant, le repas qu'ils viennent de prendre. *

Ressemblance entre le Tabac en poudre & l'Amour, tirée de l'Article 39.

Du Tabac, de l'Amour, chacun est entêté,
Le Soldat & l'Abbé, la Coquette & la Prude,
Par le bel air d'abord on s'y trouve porté,
Ce bel air du plaisir est bien-tôt escorté,
Le plaisir devient habitude,

Et l'habitude enfin devient nécessité. M. V* E**

Si M. Cartier se livre ici à la bagatelle, en faveur du Public, qui, comme il l'a remarqué dans la Preface, veut être instruit & diverti tour à tour, il donne aussi de fort bonnes leçons aux deux sexes sur le mariage. Pour ne pas pousser trop loin cet extrait, nous renverrons les curieux à ses leçons. Copions ou indiquons quelques unes des Pièces en Vers les plus nouvelles, que nôtre Auteur a insérées dans la première Partie de son *Je ne sçai quoi*.

* Article 47.

E Nous

92 LE MERCURE

Nous avons déjà fait usage de la *Cantate* de M. de la Grange, intitulée la Belle Hollandoise, Cantate qui fait ici la marière du 18. Article. Au reste M. de la Grange a fait une autre Cantate, intitulée Dédale, qu'on trouve dans l'Article 16. de la Partie III. de ce même Recueil.

** L'Epithalamiste mal récompensé de ses peines, par M. L** D* T**.*

Dans un Pais jadis peuplé par des pêcheurs,
Où sont gens que l'on dit prudens, de bonnes
mœurs,

Fût un sçavant faiseur d'Epithalames,
Flatteur de son métier (quand il s'agit des Dames,
Convienendroit-il de citer leurs défauts ?

Et combien d'hommes vrais nigauds,
Avec du bien sur tout se plaisent qu'on les flatte,
Ce Poète indulgent pour qui graisse la patte,
Fût instruit que l'Hymen devoit au premier jour

Resserrer des nœuds que l'Amour

Avoit formez long-temps d'avance,

Esperant bonne récompense,

Du couple riche des parens,

Qui possédoient les premiers rangs,

Il chanta l'Amant & l'Amante.

Une

Une Epithalame brillante ,
 Vantoit leurs belles qualitez ,
 Souhails heureux de tous côtez.

Les Dieux des Eaux , les Tritons , les Nayades ,
 Nymphes , Syrènes , & Dryades ,
 Venoient tous sur la scene , & faisoient galam-
 ment ,

Au couple heureux leur compliment.
 L'Auteur s'en applaudit , & fait mettre sous
 presse

L'ouvrage plein de politesse ;
 On prend un exemplaire , & l'ayant honoré
 D'un couvert de papier doré ,
 S'empresse d'en faire l'offrande.

Mais que sa surprise fut grande !
 Bien loin de recevoir un sac d'argent ou d'or ,
 Et des remercimens encor ,
 L'encens fut rejeté. Qu'est-ce que l'on veut dire ?

Dirent nos Amoureux. Est-on dans le délire ?

L'Auteur qui fait parler Nayades & Tritons ,

N'a qu'à porter ailleurs ses tons :

Son encens nous paroît inutile à la fête ,

Chacun les mêmes mots repete ,

L'écrit est promené de l'un à l'autre bout ,

E ij On

98 LE MERCURE

On n'y trouve, ni sel, ni goût.

On le berne, Il n'est pas jusqu'à la chambrière ;

Qui ne le lise avec la cuisinière ,

Et puis de s'en moquer. Je conclus de ceci ,

Deux points évidens, les voici :

Que tout Auteur qui rend Apollon mercenaire ,

Merite ce salaire.

Pourquoi vouloir flatter les gens ,

Et sans les consulter , les barbouiller d'encens ?

J'ajoute qu'on ne peut trop louer la sagesse

De cet Amant & de cette Maîtresse ;

C'est aux Auteurs une belle leçon ,

Bataवे rarement se prit à l'hameçon ,

Et ne troqua son or pour de belles paroles ,

Encor moins pour des fariboles.

Avez-vous des effets : comment est le cours ? tant,

Hé bien tout aussi-tôt vous aurez du comptant ,

Argent de caisse , ou bien argent de Banque ;

Pour des écrits flatteurs , ce n'est pas ce qui manque ,

On en a fait souvent pour un morceau de pain.

La longueur de cet extrait nous empêche de mettre ici un morceau de Poësie , contenant l'éloge du Thé ; mais
nos

DE JUILLET 1723. 99

nos Lecteurs n'en seront pas privez, nous le donnerons une autre fois.

LES AMANS IGNORANS, Comedie, representée par les Comediens Italiens, &c. *A Paris, chez la veuve Guillaume. Quay des Augustins 1723. in 12. de 115. pages.*

Cette Piece qui fut d'abord representée au mois d'Avril 1720. est de M. Aureau, déjà connu par plusieurs autres Comedies de sa composition qui ont eu beaucoup d'applaudissemens, surtout son *Naufrage au port à Langlois*, eut une grande réüffite, & a fixé, à ce qu'on prétend, les Comediens Italiens à Paris. C'est la premiere Piece Françoisé qu'ils y ont representée. Celle-ci plût beaucoup au Public dans sa nouveauté, & on la voit encore tous les jours avec plaisir. Nous allons tâcher de mettre nos Lecteurs en état d'en juger par l'extrait que nous en allons donner.

ACTEURS.

Pantalon, *Noble Venitien.*

Mario, *fils de Pantalon, Amant de Flaminia.*

Lelio, *Ami de Pantalon, pere de Flaminia.*

E iij

Fati-

Fatime , *Amante de Mario*

Flaminia , *fille de Lelio.*

Bertoldo , *Jardinier , Concierge de la Maison des champs de Pantalon.*

Argentine , *seconde femme de Bertoldo.*

Nina , *fille aînée de Bertoldo , Amante d'Arlequin.*

Gianetta , *fille cadette de Bertoldo.*

Arlequin , *Chevrier dans le Village ; fils de Braccolino , Laboureur , mais qui ne paroît point.*

Violette , *femme de Trivelin , Barbier du Village.*

Trivelin , *mary de Violette.*

Balordino , *Nourrissier de Flaminia ; Tabellion d'un Village prochain.*

Barbanera , *Corsaire Turc.*

Troupe de Vendangeurs & de Vendangeuses.

Troupe de Soldats Turcs.

Un Traiteur , & ses gens , Garçons d'Office , de Cuisine , Servantes & Marmitons.

A C T E I.

Trivelin seul ouvre la Scène, chargé de faire tenir une lettre du Seigneur Mario à la Signora Fatima son Amante. Il attend l'occasion favorable pour s'acquitter de sa commission , malgré les soins de Bertoldo , Jardinier-Concierge de la mai-

maison des Champs de Pantalon ; ce Pantalon est pere de Mario , & c'est lui-même qui a mis cette belle esclave sous la garde de Bertoldo pour empêcher que son fils ne la voye.

SCENE II.

Bertoldo , Trivelin

C'est ici une Scene purement d'exposition. L'Auteur a imaginé une maniere d'exposer très-singuliere & très-neuve. Trivelin conte toutes les avântures de Fatime à Bertoldo par maniere d'acquiescement, comme s'il les avoit apprises de lui-même en beuvant bouteille. Bertoldo a beau lui protester qu'il lui fait dire des choses qu'il n'a jamais sçûes ; Trivelin lui répond avec Hippocrate , que le vin fait dire ce que l'on sçait , & ce que l'on ne sçait pas. Nota, que Trivelin est Chirurgien , Apotiquaire , & Medecin ; & qu'ainsi Laphorisme est bien en place. Il ajoute que Pantalon sçait tout le mystere des Amours de Mario & de Fatime , & que c'est pour dégoûter son fils de cette avanturiere , qu'il l'a envoyée dans cette maison des champs , pour la faire bien travailler , & pour lui rissoler le teint. Bertoldo lui répond en jurant , qu'il ne peut sçavoir cette derniere circonstance

E iij. que

que de sa femme à qui il rompra les bras ; si elle lui parle de sa vie. Bertoldo quitte brusquement Trivelin , sous prétexte d'aller recevoir le Seigneur Pantalon qui doit venir en sa maison des champs.

SCENE III.

Fatime , Trivelin.

Trivelin n'est pas plus avancé pour rendre sa lettre qu'il l'étoit en arrivant ; mais le sort lui amène la personne à qui cette lettre est destinée , c'est la Signora Fatime qui fait d'abord connoître sa situation & son caractère par cet *à parte* :
*je suis partis d'Alger pour devenir Sultane à Constantinople , & me voilà Pay-
 sane dans un Village d'Italie ; mais j'en
 suis partie pour devenir esclave à jamais ,
 & me voilà libre pour toujours. Fortune, je
 t'en rends grace ; laisse-moi ma liberté ;
 c'est tout ce que je te demande.* L'Auteur la fait d'abord parler ainsi pour préparer ce qu'elle doit faire dans le cours de la Piece. Elle aime Mario ; mais elle aime la liberté , qu'elle craint de ne pas trouver dans l'Hymen que son Amant lui propose. C'est une personne sage qui préfère un établissement modeste & tranquille à une fortune éclatante , mais d'autant plus exposée au trouble. Elle lit tout
 bas

bas la lettre que Trivelin lui remet de la part de Mario. Trivelin paroît surpris de l'indifférence affectée avec laquelle elle lit cette lettre. Elle lui ouvre son cœur en ces termes : *Non , je ne suis pas assez ingrate pour haïr Mario , il m'a tirée d'esclavage ; il a même eu la générosité de ne me point ôter les pierreries , dont on m'avoit ornée pour plaire au Grand Seigneur , il est riche & de qualité , il m'aime & veut m'épouser , moi qui n'étois qu'une esclave , & qui ne suis peut être que la fille d'un Paysan. Qu'arriveroit-il de cela ? qu'au lieu d'être esclave à Constantinople , je le serois à Venise. Voilà un raisonnement qui continue à établir le caractère dont nous venons de parler. Mario n'a pas fait un grand effort , en laissant à une personne aimable , & qui doit lui avoir plu du premier regard , des pierreries dont on l'avoit ornée ; mais ces pierreries ne sont pas là pour rien , & l'Auteur ne les y a mises , que parce qu'elles doivent servir à faire reconnoître l'Esclave , & c'est en quoi l'Auteur est très-loüable. Fatime fait entendre à Trivelin qu'elle aime mieux pour son repos , & pour conserver sa liberté , n'épouser qu'un simple Paysan qu'elle peut enrichir , en lui apportant ses pierreries en dot. Tout ce que Trivelin peut obtenir d'elle en faveur de Ma-*

E v rio.

rio , c'est qu'elle lui fasse un mot de réponse , elle sort pour lui écrire.

SCENE IV.

Trivelin seul.

Trivelin réfléchit sur tout ce que Fatime vient de lui dire. Il trouve son compte dans la dernière résolution qu'elle a prise. Il n'a plus rien à craindre de la part de Pantalon , homme vindicatif & puissant , qui ne manqueroit pas de le punir d'avoir servi son fils dans une intrigue de cette nature ; au lieu que Fatime épousant un Payfan dans son Village , c'est pour lui , Chirurgien , Medecin & Apotiquaire , une pratique de plus , & en plus d'une manière ; *ouï , conclut-il , un Payfan est mieux son fait & le mien.*

ACTE V.

Arlequin , Trivelin.

Arlequin arrive en rêvant à son amour pour la belle Nina aussi innocente que lui. Trivelin en le voyant paroître , forme la résolution de le charger de la lettre que Fatime va écrire pour Mario. La nécessité de faire tenir cette lettre par Arlequin n'est pas fondée , chose à laquelle l'Auteur ne manque guere , & qui n'étoit

n'étoit pas difficile à imaginer. Passons. Trivelin engage Arlequin à se charger de cette lettre, par la promesse qu'il lui fait d'un beau present, dont il pourra faire part à sa chere Nina, après un petit *inbraglio* que la lettre, le present, Mario, Fatime, & Nina font dans l'esprit d'Arlequin; il promet tout sans y rien comprendre, comme il fait dans toutes les pieces. Qu'importe, pourvu qu'il nous en revienne du plaisir?

Dans la sixième Scene Arlequin en attendant le retour de Trivelin, qui est allé chercher la lettre en question, rêve à ses amours. Il s'ennuye de ne point voir Nina; & pour faire diversion à son chagrin, il tire une rape, un bilboquet, il demande s'il n'y a personne qui veuille jouer avec lui au biribi, & tout cela est assaisonné de traits convenables aux mœurs du temps.

SCENE VI. & VII.

Arlequin, Nina, Fatime.

Dans la premiere de ces deux Scenes, Arlequin & Nina ne font que préluder de tendresse & d'ignorance. Le lecteur juge bien que ce sont ici les Amans ignorans qui donnent le titre à la Comedie. Fatime survient à l'autre Scene. La

E. vj. naïve.

naïveté d'Arlequin, picquant sa curiosité, l'oblige à se cacher pour entendre cette nouvelle manière de faire l'amour sans le connoître. Rien n'est mieux traité que cette Scene, c'est la simple nature qui parle ; mais avec tant de force que Fatime en oublie Mario pour quelque temps, & semble prendre de l'amour pour Arlequin. Ce changement paroîtroit un peu brusqué, s'il n'estoit préparé, parce que nous avôns remarqué dans les Scenes precedentes. Fatime se fait voir aux deux Amans dans un endroit de la Scene, ou, surpris de leur maladie reciproque, ils croient qu'on a jetté un sort sur eux. *Remettez-vous*, leur dit-elle, *remettez-vous, mes enfans ; non, vous n'êtes point ensorcellez. Il y a long-temps que je vous écoute, j'ai entendu votre maladie ; là, consolez-vous, j'ai des secrets pour vous en délivrer.* Elle leur apprend que cette maladie s'appelle amour, maladie qui prend ordinairement dans la jeunesse. Elle congédie Nina, sous prétexte que sa mere la demande, & demeure seule avec Arlequin.

SCENE IX.

Fatime, Arlequin.

Fatime promet à Arlequin de le guerir
de

de sa maladie , & de lui faire voir une épreuve de son remède en la personne de Mario atteint du même mal. Les soulagemens dont elle lui parle pour cette maladie , sont *des lettres , des rendez-vous , des sentimens , des raccommodemens , &c.* Arlequin compte tous ces ingrediens par ses doigts , & se prepare à s'en servir en temps & lieu. Fatime le charge d'aller porter à Mario la réponse qu'elle vient de lui faire. Elle lui annonce qu'il verra Mario commencer par baiser cette lettre, signe d'une prochaine guerison ; ce baiser sera suivi d'un *rendez-vous , & du mystere* ; d'autant que Mario viendra la trouver , déguisé en Payfan ; tout cela augmente la surprise d'Arlequin , & l'envie qu'il a de mettre en pratique la premiere leçon qu'on vient de lui donner pour guerir. Arlequin sort pour s'acquitter de la commission que Fatime vient de lui donner.

SCENE X.

Fatime , Trivelin un peu après.

Cette Scene entre Fatime & Trivelin ne contient autre chose que l'aveu que Fatime lui fait de l'envie qu'elle a d'avoir un mari tel qu'Arlequin , elle se flatte de détruire un amour qui est plutôt un besoin du cœur qu'un sentiment fondé sur

sur l'estime. Trivelin lui annonce la prochaine arrivée de Pantalón, Seigneur du Village, qui emmenant son fils Mario à Venise, facilitera le dessein qu'elle a formé de se marier avec Arlequin.

SCENE XI.

Fatime, Nina.

Cette Scene est encore parfaitement au sujet. Fatime interroge Nina sur sa maladie ; Nina lui répond les plus jolies naïvetés du monde. Fatime lui propose pour remède le mariage, ou l'absence ; elle ne veut ni de l'un, ni de l'autre, à cause, dit-elle, qu'elle voit que les gens mariez ne se font plus de niches, ne se donnent plus de coups de poing, & pour l'absence, elle ne peut se résoudre à ne voir plus son cher Arlequin, ce qui le feroit plutôt mourir que le mal même, dont on lui propose la guérison.

SCENE XII.

Fatime, Arlequin, Mario un peu après.

Arlequin dit à Fatime que Mario a reçu la lettre qu'elle l'avoit chargé de lui rendre, qu'il l'a baisée comme elle lui avoit prédit, & qu'il vient essayer du mystère, du rendez-vous, des faveurs honnêtes.

honnêtes, &c. Arlequin se retire pour observer Mario de loin, & prendre sa seconde leçon. Mario vient. Fatime rabbat sa joye, en lui disant qu'elle ne veut pas l'épouser, quoiqu'elle trouve sa fortune dans cet établissement. Mario n'oublie rien pour dissiper la crainte que lui inspire l'humeur violente de Pantalon; Fatime, craignant qu'il ne fasse quelque éclat qui deceleroit son travestissement, lui laisse quelque rayon d'esperance. Mario se jette à ses pieds, & lui baise la main; Arlequin observe tout, & entendant Mario qui dit : *me voilà l'homme du monde le plus content, vous effacez tous mes chagrins; je suis guéri, bon, dit Arlequin à part, il est guéri, il est guéri.*

SCENE XIII. & XIV.

Fatime, Mario, Trivelin, Arlequin.

Ces Scenes sont des plus plaisantes, & des plus convenables au Theatre Italien. Trivelin oblige Mario & Fatime à s'enfuir par la nouvelle qu'il leur donne de l'arrivée de Pantalon. Arlequin se rappelant tout ce que Mario a fait pour guérir, demande une lettre à Trivelin, comme un des ingrediens de la recette. Trivelin se doute que c'est-là une des balourderies d'Arlequin; & pour s'en divertir jusqu'au

jusqu'au bout, il lui donne une lettre qu'il a reçûe d'un de ses malades. Arlequin le prie de vouloir bien la porter à Nina , & lui dit , que cela produira *le rendez-vous, le mystere, les faveurs honnêtes, & finalement la guérison*. Trivelin consent à tout pour se donner la Comedie. Nina vient , Arlequin se retire & se couvre le nez de son manteau pour faire le mystere. Il copie Mario , Trivelin presente la lettre à Nina qui n'y trouve autre chose qu'une selle copieuse , dont un malade instruit Trivelin. Arlequin demande à Nina, si elle n'est point guerrie, elle lui dit que non , & ne se trouvant gueris ni l'un ni l'autre , ils concluent qu'il leur faut d'autres remedes. L'arrivée de Pantalon , pere de Mario , & de Bertoldo , pere d'Arlequin les oblige de se retirer.

S C E N E X V.

Pantalon , Bertoldo.

Pantalon dit à Bertoldo qu'il est très-content de lui , que ses vendanges vont bien , que ce qu'il a appris de la résolution de Fatime lui rend le cœur joyeux , & qu'il veut que chacun s'en ressente. Voilà ce qui fonde le divertissement de ce premier Acte Il roule sur la vendange. Nous avons été un peu long jusqu'ici ,
parce

DE JUILLET 1723. III.

parce que le sujet le demandoit. Nous allons traiter ce qui reste d'une maniere plus succinte.

ACTE II.

Dans la premiere Scene Violette, *Violette*, femme de Trivelin, soupçonne son mari d'infidelité, & se cache pour observer tout ce qui concerne sa jalousie.

SCENE II.

Nina, Gianetta, Violette cachée.

Nina demande à Gianetta sa petite sœur, beaucoup moins ignorante qu'elle, des nouvelles de ce qui se passe dans le logis. Gianetta après l'avoir raillée sur son innocence, lui apprend que leur pere & leur belle-mere parlent de la marier; Nina lui demande avec qui; Gianetta lui répond, qu'elle n'a pas osé tout écouter de peur d'être apperçûe, & lui dit d'aller écouter elle-même. Nina sort pour aller écouter.

SCENE III.

Violette, Gianetta.

Violette veût tirer les vers du nez à Gianetta, au sujet de son mari. Gianetta plus fine qu'elle lui escamotte un fichu
sur

sur la promesse qu'elle lui fait de lui apprendre où est Trivelin , & après avoir reçu le fichu , elle lui dit en s'enfuyant qu'il est dans sa chemise.

SCÈNE IV.

*Fatime , Trivelin peu après ;
Violette cachée.*

Fatime vient chercher Trivelin pour sçavoir de lui ce qu'il a fait auprès de Braccollino , pere d'Arlequin. Trivelin arrive , & lui apprend que Braccollino a accepté avec plaisir la proposition qu'il lui a faite de sa part ; mais il lui dit qu'il doute fort qu'Arlequin consente aussi facilement que son pere au mariage proposé. Fatime lui dit qu'Arlequin est si bête qu'il donnera sans peine dans le piège qu'elle va lui tendre. Trivelin prie Fatime de lui faire voir Argentine à qui il a besoin de parler , Fatime le lui promet ; Violette qui a tout entendu de l'endroit où elle étoit cachée , vient brusquement & veut devisager Fatime qui se sauve promptement. Elle laisse le mari & la femme aux prises , & va se cacher. Trivelin fait sa paix avec Violette , aux conditions qu'il sera fidelle à l'avenir , & que de son côté elle ne dira rien de tout ce qu'elle a entendu.

SCÈNE

SCENE V.

Fatime revient, & Arlequin peu après.

Arlequin dit à Fatime que son remede ne vaut rien ; Fatime lui en indique un autre qui est le mariage qui guerit l'amour à coup seur. Elle explique à Arlequin ce que c'est que le mariage, & surtout elle appuye fort sur le festin de la nôce & du lendemain. Arlequin naturellement gourmand goûte fort ce dernier remede, & s'y tient. Le dessein de Fatime est d'engager Arlequin à l'épouser elle-même, sous prétexte de lui apprendre tout ce qu'il doit faire en épousant Nina. La bêtise d'Arlequin autorise cette fourberie qui seroit trop grossiere pour tout autre.

SCENE VI.

Lelio, Pantalon, Fatime.

Pantalon presente Fatime à Lelio son ami intime, & lui apprend que c'est cette fille qui veut épouser Arlequin par une adresse qu'elle a imaginée. Fatime promet cette Comedie à Lelio, pour dissiper les chagrins que lui a causez la nouvelle qu'il a reçüe de la mort de sa femme & de sa fille. Cette nouvelle lui a été
donnée.

514 LE MERCURE

donnée par un Tabellion , appelé Balordino , pere nourrissier de sa défunte fille. Balordino vient , & tout vieux qu'il est il demande en mariage Nina qu'il vient de voir. Pantalon dit à Fatime , que ce mariage vient à propos pour la débarrasser d'une Rivale , dont Arlequin n'est que trop amoureux.

SCENE VII.

Mario , Violette.

Violette malgré la promesse qu'elle a faite à Trivelin de ne rien dire de ce qu'elle a entendu de l'endroit où elle étoit aux écoutes , apprend à Mario le dessein de Fatime. L'Auteur fonde cette petite perfidie sur la peur que la jalouse Violette a que Trivelin ne mitonne Fatime comme une bonne fortune , qui ne sçauroit lui manquer quand elle aura épousé un homme aussi bête qu'Arlequin. Mario jure que Trivelin lui payera cette fourberie. Violette le prie de se contenter de lui donner quelques coups de bâton , pour la vanger de ceux qu'il lui donne quelquefois.

SCENE

SCENE VIII.

Mario , Arlequin paré ridiculement.

Mario n'oublie rien pour détourner Arlequin du mariage , & , pour y réussir, il lui en apprend tous les inconveniens ; il lui dit enfin que Fatime , sous prétexte de lui faire épouser sa chere Nina , veut l'engager à l'épouser elle-même.

SCENE IX.

Mario , Arlequin , Nina.

Nina toute alarmée annonce à Arlequin qu'on veut l'obliger à épouser ce vilain de Tabellion, nommé Balordino. Arlequin entre par degrés dans une si grande fureur qu'il veut battre Mario qu'il prend pour Balordino. Il ne respire que vengeance. Mario & Nina l'emmenent.

SCENE X.

Balordino , Arlequin un moment après.

Balordino s'applaudit de son prochain mariage avec Nina , Arlequin qui revient, & l'entend , leASSE.

SCENE

SCENE XI.

Pantalon, Lelio.

C'est ici une Scene de preparation à la Catastrophe. Pantalon avouë de bon-foi à Lelio qu'il est si charmé de la vertu de Fatime, qu'il ne feroit nulle difficulté de la donner à son fils Mario, pour peu qu'elle fut d'une condition plus proportionnée à la leur. Il parle d'un enlèvement dont elle l'a entretenu, & il a de la peine à comprendre que les Turcs puissent faire des courses si près de Venise. Lelio lui dit que cela n'est pas si difficile qu'il le croit. Par-là l'Auteur apprend adroitement aux Spectateurs que Fatime a été enlevée par des Turcs, & qu'il se peut faire qu'elle soit Venitienne.

SCENE XII.

Fatime, Pantalon, Lelio, Balordino.

Fatime parée pour la nôce demande à Pantalon si elle n'est pas assez brave pour un Païsan. Pantalon lui répond poliment qu'elle meriteroit un meilleur sort. Il assaisonne ce compliment d'un présent de nôces de mille écus, qu'elle refuse genereusement, en le priant de donner cette somme à la pauvre Nina pour la dédom-

dédommager du vol qu'elle lui fait de son cher Arlequin. Cette noblesse de sentimens frappe tellement Lelio qu'il l'embrasse. En l'embrassant il découvre une chaîne d'or dont elle vient de se parer. Il lui demande avec surprise de qui elle tient ce bijou, elle lui répond que le Corsaire Barbanera le lui mit au col, en l'envoyant à Constantinople. Balordino qui survient, & qui a entendu une partie de ce qu'on vient de dire, se jette aux pieds de Lelio, & lui avouë que Fatime est sa fille Flaminia que le Corsaire Barbadiro avoit enlevée d'entre ses bras avec cette chaîne, dont les chiffres doivent la lui faire reconnoître; il ajoute qu'il avoit mieux aimé lui dire qu'elle étoit morte, que de lui apprendre qu'elle étoit esclave, ou Musulmane, Lelio embrasse sa fille. Dans le même temps Barbanero suivi de Soldats Turcs arrive. Fatime qui le reconnoît dit à Lelio son pere, & à Pantalon de la laisser faire, & de ne rien craindre. Elle se fait connoître à Barbanero, son ancien patron, & fait si bien qu'elle le fait enivrer lui & toute sa troupe, ce qui donne lieu au divertissement de ce second Acte. Nous avions promis d'être succints, mais la multiplicité d'incidens ne nous l'a pas permis. Nous allons essayer de tenir parole dans le dernier.

ACTE

A C T E I I I.

Nous ne donnerons pas l'extrait de ce dernier Acte , Scene par Scene. Il est encore si plein que la prolixité dans laquelle nous sommes déjà tombez malgré nous seroit inévitable. Nous nous contenterons donc de dire qu'Arlequin & Nina persistant dans leur dégoût pour le mariage , l'Auteur a imaginé deux Scenes où ils devoient voir les inconveniens , & les agrémens du mariage. Le public s'attendoit sans doute que les agrémens l'emporteroient , & que par-là Arlequin & Nina seroient déterminez à s'épouser : point du tout. La premiere Scene se passe entre Bertoldo & Argentine. Elle est toute en inconveniens. La seconde qui est entre Trivelin & Violette , commence par les agrémens , & finit par les inconveniens. C'est un raccommodement suivi d'une nouvelle rupture ; de sorte qu'Arlequin & Nina sont confirmez de plus en plus dans la résolution de ne se point marier. Par où sont-ils donc déterminez au mariage ? Par la seule curiosité de sçavoir ce qui se passe dans le pays des noces , pays de l'invention de l'Auteur , pour donner une dernière fête. Ils sont introduits dans ce pays inconnu par un Tabellion , nommé Cornelio Cornetto ;

on

on peut juger du pays par le nom de l'introducteur. Toutes les chansons de la fête finissant par ces refrains alternatifs , *ne vous mariez pas , & mariez-vous donc.* Mario épouse Fatime qui est devenue Flaminia , fille de Lelio , & Arlequin se marie avec Nina , au grand contentement de leurs peres , & des spectateurs.

La D.^{le} Silvia , & le sieur Thomassin , jouient dans cette piece les personnages de Nina & d'Arlequin , de la maniere du monde la plus charmante.

NOUVEAU TRAITE' des Instrumens de Chirurgie les plus utiles , & de plusieurs nouvelles machines qui sont propres pour les maladies des os , dans lequel on examine leurs differentes parties , leurs dimensions les plus commodes , leurs usages , & on fait sentir autant qu'il est possible , la vraie maniere de s'en servir , souvent suivie de quelqu'observation Chirurgicale. Ouvrage très-necessaire aux Chirurgiens , & très-utile pour les Cou- teliers. Enrichi de Figures en Taille- Douce , qui répondent à l'explication. Par René-Jacques-Croissant de Garen- geot , Chirurgien à Paris. Il se vend à Pa- ris , au Palais , chez Pierre-Jacques Bien- venu , au second Pillier de la Grand'- Salle , à la Fortune , 1723. le prix est de 6. liv. F Ce

Ce Livre contient deux volumes *indouze*. Dans le premier volume on y fait mention de tous les instrumens de Chirurgie, qui sont employez pour faire les Operations qu'on a coutume de pratiquer sur les parties molles, & le second volume traite non-seulement des instrumens qui sont utiles pour les Operations des parties dures, mais encore de plusieurs nouvelles machines qui ont été inventées par les plus celebres Chirurgiens de Paris, pour remedier aux tendons coupez, aux fractures des os, & à leur déboîtement ou dislocation.

On commence cet Ouvrage par diviser les instrumens en plusieurs classes, afin de suivre l'ordre du *Traité d'Operations de Chirurgie*, que l'Auteur publia il y a trois ans, & qui fut très-bien reçu du public. On y rejette plusieurs instrumens inutiles & très-embarassans; mais on substitué en leur place un grand nombre d'instrumens nouvellement inventez, & dont il n'a point encore été fait mention.

Mais comme on est persuadé qu'il est très-difficile de connoître les instrumens, mêmes les plus simples, par une description verbale, on a jugé qu'il étoit très-à-propos d'y joindre des figures; pour cet effet on a fait fabriquer tous les instrumens

mens que l'on décrit dans ce Traité, suivant la theorie que l'on en donne, puis on les a fait graver en Taille douce sur soixante planches, dont 35. sont distribuées dans le premier volume, & 25. dans le second.

Tous les instrumens qui n'excedent point cinq pouces deux lignes, y sont dans leur grandeur naturelle; mais tous les autres sont tirez au quarré, afin d'être réduits dans l'estampe à la grandeur de 5. pouces 2. lignes.

Dans le discours particulier qu'on a fait de chaque instrument, on a tâché d'en donner d'abord la connoissance la plus distincte qu'il a été possible; on est ensuite entré dans la discussion de toutes ses parties, sans oublier aucune des circonstances propres à faire connoître le jeu, la construction & la regularité de ses dimensions; trois choses dont il est tellement essentiel aux Chirurgiens d'être instruits, que sans ces connoissances, ils seront toujours les victimes de la routine & du caprice de la plûpart des ouvriers: après quoi on parle de ses usages, on enseigne la meilleure maniere de s'en servir, & on y joint quelquefois des observations Chirurgicales.

Enfin l'Auteur termine son ouvrage par quelques regles touchant le choix des

instrumens , la maniere de les conserver dans leur bonté & dans leur propreté , & par l'explication des machines qu'on a aussi fait graver.

On se trouve encore obligé d'avertir , qu'en décrivant les instrumens qui conviennent pour travailler sur les dents , on s'est fort étendu sur les operations qu'on a coutume de faire à ces parties , afin d'en instruire les Chirurgiens de Province , & de leur faire connoître la nécessité de ce manuel ; ainsi l'on croit que cet ouvrage est absolument nécessaire , non seulement aux Chirurgiens ; mais encore aux Orfèvres qui veulent fabriquer les instrumens qu'on a coutume de faire en argent , & principalement à tous les Couteliers , dont la plupart n'en connoissent pas la moitié , & ignorent les perfections qu'ils doivent avoir.

LES CLEFS de la Philosophie Spagirique , &c. par M. le Breton , *Médecin de la Faculté de Paris*. A Paris , chez Cl. Jombert , rue S. Jacques 1722. in 16. de 398. pages.

DES ORATEURS ; sçavoir si les Modernes sont inferieurs aux Anciens , & pourquoi , Dialogue attribué à Tacite , & par quelques autres à Quintilien , traduit

DE JUILLET 1723. 123
duit par M. Morabin. *A Paris, chez
F. Fournier, rue S. Jacques 1722. in 12.
de 262. pages.*

QUESTIONS sur le concordat fait en-
tre Leon X. & François I. décidées par
les Conciles, Constitutions Canoniques,
Ordonnances, Arrests, & autoritez des
Docteurs. *Par M. Michel Duperray,
ancien Batonnier de M^{rs} les Avocats. A
Paris, au Palais, chez D. Beugnié 1723.
2. vol. in 12.*

VOYAGE fait à la Terre Sainte en
l'année 1719. contenant la description de
la Ville de Jerusalem, tant ancienne que
moderné, avec les mœurs & les coutu-
mes des Turcs. *A Paris, chez J. B.
Coignard, rue S. Jacques, vol. in 12.*

SUITE nouvelle & veritable de l'His-
toire & des aventures de l'incomparable
Dom Quichotte de la Manche, traduite
d'un manuscrit Espagnol de Cide-Ha-
met Benengely, son veritable Historien.
*A Paris, chez P. Huet, au Palais,
Chez le Clerc, Quay des Augustins, &
P. Prault, Quay de Gesvres 1722. 2. vol.
in 12. de plus de 400. pages chacun,
avec figures.*

TRAITE' sur le partage des fruits des Benefices entre les Beneficiers , & leurs prédecesseurs ou leurs Fermiers , & les Charges dont ils sont tenus. *Par M. Mich. du Perrey , Avocat. A Paris , au Palais , chez D. Bengnié 1722. in 12. de 466. pages.*

LES MEMOIRES DU COMTE DE VORDAC, General des Armées de l'Empereur , où l'on voit tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans toute l'Europe durant les mouvemens de la dernière guerre ; les disgraces , les voyages , & les différentes situations de ce Seigneur. *A Paris , chez L. Dominique Vatel , Quay des Augustins 1723. 2. vol. in 12. le 1. de 460. pages , le 2. de 445.*

Il y a plusieurs années que le premier tome de ces Memoires , ou plutôt de ce Roman a été donné au public. Cette dernière édition est augmentée d'un second volume , qui par la variété des incidens , & la politesse du stile pourra faire autant de plaisir que le premier.

M. Fischer d'Erlaken , premier Architecte de l'Empereur , fait imprimer à Vienne un grand & curieux Ouvrage : c'est une Architecture historique en cinq parties. La première sur les édifices des Juifs,

Juifs , des Egyptiens , des Syriens , des Perses & des Grecs. La 2. sur les bâtimens des Romains , publics & particuliers , sacrez & prophanes. Cette partie sera enrichie de beaucoup de monumens qui ont échappé aux recherches des curieux jusqu'à present. La 3. sur les bâtimens des Arabes , des Turcs , des Siamois , des Chinois , des Japonois , &c. La 4. contiendra des plans & des desseins de toutes sortes , de M. d'Erlaken. La 5. sera un Recueil d'Urnes , de Vases , & autres curiositez de cette espece.

CHAISE A PORTEURS de nouvelle construction, avec laquelle ils pourront facilement porter une personne de Versailles à Paris , de Paris à Orleans , & faire dix ou douze lieuës chaque jour. *Inventée par M. l'Abbé de Haute-Feuille , de l'Academie Royale des Sciences.*

De toutes les Voitures qui servent au transport des Hommes , dit M. de Haute-Feuille dans un petit imprimé , il n'y en a point de plus commode & de plus agreable que celle des Chaises à Porteurs. Le seul défaut qu'elles ont , est que par leur moyen on ne peut faire une longue traite , & qu'elles ne servent que pour les visites , & aller d'un quartier dans un autre. Le Roy , les Princes ,

F iiii tous

tous les grands Seigneurs de la Cour ; ont intérêt que cette nouvelle idée réussisse , & d'en voir bien-tôt les Experiences.

M. de Houstome , Chanoine de l'Eglise Royale de S. Quentin , amateur des beaux Arts , qui a donné des marques de son zele , lors du Sacre du Roy , par une illumination très-ingenieuse , dont il avoit décoré le frontispice de cette Eglise , s'est encore distingué la veille de la Fête de S. Jean dernière , par une nouvelle illumination , & la gloire de Sa Majesté , beaucoup plus considérable que la première ; outre une très-grande quantité de lampes , dont toutes les fenêtres des maisons de la grande place qui est au devant de l'Eglise , étoient garnies. On avoit dressé à l'extrémité de cette place, vis-à-vis l'Hôtel de Ville, un grand Corps d'Architecture , orné de 8. pilastres d'ordre composite , qui partageoient trois grands Portiques , dont celui du milieu beaucoup plus élevé que les autres , étoit surmonté d'une brillante Couronne , en amortissement sur les portes collaterales ; on avoit disposé des Tableaux chargés d'inscriptions & dressés sur des socles , d'un goût singulier. 12. médaillons marquez chacun d'un attribut ou vertu Royale ;

le , enrichissoient les entre-colonnemens ; sur les angles de la façade étoient élevées des pyramides d'une riche forme , & très-brillantes , & toutes les parties de cette structure lumineuse , distribuées avec art , formoient un édifice des plus réguliers & des plus gracieux ; un accompagnement de lustres de cristal , y donnoit aussi beaucoup d'éclat ; enfin au milieu de tout cet appareil , on lisoit au haut du frontispice dans un grand tableau bordé de lumieres , cette inscription principale : LUDOVICO XV. MAJORI RECENS DECLARATO , PER PHILIPPUM FELICIBUS AUSPICIIS AD IMPERIUM INFORMATO.

Au-dessous de cette inscription on avoit ajouté ces deux vers , relatifs aux attributs qui caractérisent les souverains , representez dans les Tableaux de la décoration.

Virutes Regi assurgunt , utroque vocanti.

Consilium spondent , quid non jam Gallia speret ?

L'Académie des Jeux Floraux à Toulouse distribuera le 3. May 1724. le prix de l'éloquence qui a été réservé cette année , & celui de l'année prochaine. Le sujet donné est que , *la seule vertu peut rendre l'homme heureux.* F v. Le

Le 13. May dernier, M. Joseph d'A-
cunha Brochado lut dans l'assemblée de
l'Académie Royale de l'Histoire à Lis-
bonne, le Discours préliminaire qu'il a-
composé, pour mettre à la tête de la
collection des traitez de Paix, auxquels
le Royaume de Portugal a eu part.

*Explication de la premiere Enigme
du Mercure de May dernier.*

Cher Diogene, appui solide,
Tu me conduis, sans filet ni bâton,
Ta lanterne me sert de guide,
Et je n'irai pas à tâton.
Eclaire-moi dans ces lieux sombres,
Où l'on ne va point sans flambeau,
En te suivant malgré les ombres,
Je ne puis manquer le Tonneau.

Par M. D. P. Y. de Vaillon.

L'Eglise & la Republique des Lettres
ont fait une grande perte en la personne
de M. Claude Fleury, Prêtre, Prieur
d'Argenteuil, cy-devant Confesseur du
Roy, l'un des quarante de l'Académie
Françoise, mort à Paris le 16. de ce mois
dans sa 83. année. Il avoit été sous-Pre-
cepteur des Enfans de France, & il étoit

DE JUILLET 1723. 129

très-recommandable par sa piété, & par sa profonde érudition. Ses principaux Ouvrages sont le *Catechisme Historique* & l'*Histoire de l'Eglise* qu'il a continuée jusqu'au Concile de Constance.

Le 20. de ce mois M. Nericaut des Touches, & M. l'Abbé Dolivet, ont été élus à l'Académie Française pour remplir les places de feu M^{rs} de Capistran & de la Chapelle.



SPECTACLES.

Les Comédiens François ont remis au Theatre sur la fin de l'autre mois, la Comedie des *Femmes Sçavantes*, de M. de Moliere, qui n'avoit pas été jouée depuis plusieurs années, & que le Public a vûe avec plaisir.

Cette excellente Piece fut représentée dans la nouveauté au mois de Mars 1672. sur le Theatre du Palais Royal. L'Auteur y jouoit lui-même le principal rôle de *Chrisalte*, les sieurs Baron *Ariste*, la Grange *Clitandre*, la Thorilliere, pere, *Trissotin*, du Croisy *Vadius*. Pour les Actrices, *Phisaminte*, le sieur Hubert, *Belise*, la Dlle. Villeaubrun, *Armande*,

Fvj la

la Dlle de Brie , Henriette , la D^{lle} Moliere , *Marine* , une servante de M. de Moliere qui portoit ce nom , &c. après la mort de Moliere , la piece fut jouée par les sieurs de Rosimont , Hubert , la Grange , Dauvilliers , Guerin , du Croisy , Verneüil , & par les D^{lles} Guerin , de Brie , du Pin , de la Grange & Beauval. Aujourd'hui les principaux rôles sont remplis par les sieurs de la Torilliere , Quinaut , Dangeville , Lavoye , Fontenay , &c. & par les D^{lles} Dangeville , du Breüil , Labat , la Motte & la Dame des Hayes , &c.

L'admirable Auteur de cette Piece , une des plus regulieres de sa composition , & peut-être la seule qui se dénoüe heureusement , n'ignoroit pas qu'il doit y avoir un caractère principal dans un Poëme de cette espece , puisqu'il l'a si excellemment pratiqué dans sa Comedie du Misantrophe , comme nous le dirons bientôt.

Dans la Piece dont nous parlons , Moliere en use d'une maniere à faire de fortes impressions , & où toute la finesse de l'art est employée. Il donne le même caractère à plusieurs personnages , mais en differens degrez , & d'une maniere variée. Il y en a trois , une mere sçavante ,
impe-

Imperieuse , altiere , une fille sçavante , précieuse & affectée ; & enfin une tante absolument extravagante , avec la même ostentation de sçavoir. Il introduit ensuite un Poëte doucereux , qui ne lit ses productions avec applaudissement qu'auprès de nos sçavantes , & qui est par tout ailleurs , *de ses Vers fatigans , lecteur infatigable*. Ce Poëte a pour compagnon un autre verificateur , tout farci des anciens , grossier & brutal dans ses manieres. L'Auteur relève toutes ces nuances d'un sçavoir ridicule , par la simplicité d'un mary bourgeois , par l'esprit naturel d'une fille cadette , ennemie de toute affectation , par le bon sens d'un amant honnête homme , & par la naïveté d'une servante villageoise. Ces deux manieres de ridiculiser le mauvais sens , se font sentir dans plusieurs Pieces de Moliere , où il s'attache à plaire aux gens de bon goût , & où il ne s'abaisse pas au-dessous de son génie , pour s'attirer les applaudissemens de la sorte multitude , comme il a fait quelquefois dans ses autres Pieces. Mais il faut convenir aussi , que par un autre art qui n'est pas moins admirable , ce Poëte fait souvent en sorte que le contraire du principal caractère , & des caractères subordonnez , causent & débrouillent l'intrigue , sans aucun autre secours.

secours. Ce qui arrive toujours d'une telle maniere, que la vertu & le bon sens triomphent, & que le vice & l'extravagance, déchûs de leur espoir, sont exposez à la honte & à la risée.

Quelques justes éloges que nous puissions donner à cette piece ; & quoique tout le monde soit persuadé aujourd'hui de ce qu'elle vaut, elle eut pourtant le sort du Bourgeois Gentil-homme, à sa premiere representation, & tomba presque tout-à-fait, n'ayant presque été, pour ainsi dire, goûtée de personne, jusqu'à ce que le Roy l'ayant vûe une seconde fois en parla favorablement ; alors cette Piece qui avoit paru trop seche aux courtisans, leur parut depuis admirable comme elle l'est en effet.

L'Abbé Cotin, dit M. Bayle dans ses réponses aux questions d'un provin. tom. 1. qui n'avoit été déjà que trop exposé au mépris public, dans les Satyres de M. Despreaux, tomba entre les mains de Moliere, qui acheva de le ruiner de réputation, en l'immolant sur le Theatre à la risée de tout le monde. Après les premieres representations de la Comedie des Femmes Scavantes, il fut si consterné de ce rude coup, qu'il se regarda, & qu'on le considéra comme frappé de la foudre.

Triste

Triste jaces lucis evitandumque bidental.

Persius Sat. 2. v. 27.

Il n'osoit plus se montrer, ses amis l'abandonnerent, ils se firent une honte de convenir, qu'ils eussent eu avec lui quelques liaisons, & à l'exemple des courtisans qui tournent le dos à un favori disgracié; ils firent semblant de ne pas connoître cet ancien Ministre d'Apollon, & des 9. sœurs, proclamé indigne de sa Charge, & livré au bras seculier des Satyriques.

Je crois qu'on se trompe, ajoute M. Bayle, quand on dit qu'une querelle de Moliere, avec l'Auteur représenté sous le personnage de Trissotin, a donné lieu aux applications. Bien des gens ont crû que ce fut plutôt la querelle qu'eut M. Menage avec M. Cotin, au sujet de Mlle. de Scuderi. On en voit le détail dans un petit livre de 37. pages, intitulé la Menagerie, que l'Abbé Cotin dédia à Mademoiselle. On peut voir dans la suite du *Menagiana*, que la Scene où Yadius se broüille avec Trissotin, parce qu'il critique le Sonnet sur la fièvre, qu'il ne sçait pas être de Trissotin, s'est passée véritablement chez M. B. & que ce fut M. D. qui l'a donné à Moliere.

Le

134 LE MERCURE.

Le succès étonnant de la Tragedie d'Inès de Castro , dont les représentations sont toujours aussi nombreuses que le premier jour , retarde encore la pre-miere representation de la Comedie nouvelle du *Divorce de l'Amour*, que les Comédiens du Roy ont promise.

L'OPERA.

LE Ballet nouveau des Fêtes Grecques & Romaines a été représenté pour la premiere fois sur le Theatre de l'Opera , le Mardy 13. Juillet.

Les paroles sont de M. Fuzelier , & la Musique de M. Collin de Blamont , Surintendant de la Musique du Roy.

Ce Ballet est composé d'un Prologue , & de trois entrées.

Le Prologue se passe devant le Temple de Memoire dans une place décorée des Statuës des Illustres dans tous les genres, où sont rassemblez tous les Eleves d'Erato , Muse de la Musique. Clio , Muse de l'Histoire , les invite à travailler sur les sujets qu'elle leur fournira ; Erato se défend d'abord de se charger d'un travail si épineux , elle est enfin déterminée par Clio , & propose à ses Eleves de suivre les intentions de la Muse de l'Histoire.

Erato

Erato à sa suite.

Soutenez un choix glorieux ,
 Vous que chérit la Seine & que le Tibre admire ;
 Vous enchantez par votre lire ,
 Et les Palais des Rois , & les Temples des Dieux.

En célébrant l'amour vous lui donnez des armes ;

Il triomphe quand vous brillez.

Les Rossignols au Printemps rassemblez

Ne chantent pas plus tendrement ses charmes ;

En célébrant l'amour vous lui donnez des armes ;

Il triomphe quand vous brillez.

Apollon arrive & conseille aux deux
 Muses de ne pas risquer de Spectacle
 nouveaux sans le secours de Terpsicore.
 Erato & Clio déferent à son sentiment ;
 la Muse de la Danse , représentée par
 M^e Prevost vient à la tête de tous ses Ele-
 ves , differemment habillez & caracteri-
 sez. Apollon & Erato celebrent ses ta-
 lens dans une Cantate , dont elle exprime
 les chants & les simphonies , tant par les
 pas que par ses attitudes.

Cantate.

Apollon & Erato.

Quelle Danse vive & legere !

Les

Les jeux , les ris vous suivent tous.
 Muse brillante auprès de vous ,
 On voit plus d'amours qu'à Cithere.

Erato.

Vous peignez à nos yeux les transports des Amans,
 Les tendres soins , la flatteuse esperance ;
 Le desespoir jaloux , la cruelle vengeance ,
 Tous vos pas sont des sentimens.

Apollon.

Zephire vole sur vos traces ,
 Plus vif que dans les plus beaux jours.
 Vos pas enviez par les graces ,
 Sont applaudis par les amours.

Apollon & Erato reprennent le Rondeau , dont les deux derniers Vers sont repetez par le chœur, & le Prologue finit.

Les sujets des entrées sont pris dans l'Histoire , &c.

La Muse Lirique , dit l'Auteur dans son avertissement , n'avoit jusqu'à present tiré ses Poëmes que de la *Chronique des Amadis* , de l'*Arioste* , des *Metamorphoses d'Ovide* , du *Tasse* , & d'autres semblables Auteurs. La France n'a encore soumis que la *Fable à la Musique* , l'*Italie*

lie plus hazardeuse a placé dans ses Opera les événemens de l'Histoire ; les Scarlatti & les Buononcini ont fait chanter des Heros que les Corneilles & les Racines auroient fait parler.

Les jeux Olimpiques sont celebres dans la premiere entrée. *Alcibiade* en est le Heros ; la fameuse *Aspasie* & *Timée* Reine de Sparte y paroissent toutes les deux , la premiere comme Amante aimée , & la seconde comme Amante trahie d'*Alcibiade*. Dans la premiere Scene *Timée* expose son infortune dans un Monologue. Sa confidente arrive , & lui reproche la tristesse où elle se livre , tandis que toute la Grece assemblée sur les rives du Fleuve *Alphée* , applaudit à la victoire de son amant , qui a remporté le prix de la course des Chars. *Timée* lui répond ,

Pour jouir d'un moment tranquille

J'errois seule dans ce séjour ;

Je cherche en vain la paix dans ce charmant azile ;

Helas ! les tendres cœurs trouvent par tout l'amour.

Ensuite elle apprend à *Zelide* sa confidente , la trahison d'*Alcibiade* , qui avance un instant après , suivi d'*Amin-tas* son confident. Alors *Timée* se cache
pour

pour entendre ses discours malgré le conseil de Zelide qui lui dit :

Il est dangereux d'écouter

Les secrets d'un cœur infidelle.

On risque d'y trouver quelque offense nouvelle ;

De son crime il vaut mieux douter.

Il est dangereux d'écouter

Les secrets d'un cœur infidelle.

Dans la seconde Scene Alcibiade instruit Amintas de sa nouvelle passion pour Aspasia. Amintas combat le goût que fait éclater pour l'inconstance le Disciple peu obéissant de *Socrate*, qui justifie sa légèreté par des maximes que lui dicte son humeur volage. En voici un échantillon.

Mon cœur fait pour l'indépendance,

Neglige la fidélité,

Et je trouve dans l'inconstance

L'image de la liberté.

De la Divinité l'encens est le partage,

Les soupirs sont l'hommage

Qu'exigent de beaux yeux ;

Gardons-nous de former des chaînes éternelles ;

On doit encenser tous les Dieux,

On doit aimer toutes les belles.

L'Auteur

L'Auteur dit dans son avertissement, qu'il n'a pas travesti Alcibiade en Héros de l'Astrée, & qu'il est si connu par ses amours volages, qu'on n'auroit pû en faire un amant fidele, sans démentir grossièrement les plus graves Historiens. Il ajoute que cette peinture exacte de la legereté d'Alcibiade ne déplaira peut-être pas aux inconstans de nôtre siècle, & qu'ils ne feront pas fâchez de trouver leur modele dans la respectable antiquité.

Timée qui a entendu le système du cœur d'Alcibiade, se montre tout d'un coup à ses yeux avec la colere d'un amant abandonnée, & certaine de son malheur. Elle fait de vains efforts pour convertir son infidele, & emprunte tantôt le langage de l'Amour, & tantôt celui de la Fureur. Alcibiade démasqué prend le parti d'avouer son caractère, & ne se donne pas la peine de le justifier : calmez, dit-il, à Timée.

Calmez ce dépit éclatant,
Vôtre courroux m'est favorable ;
Plus on se plaint d'un inconstant,
Plus on le fait paroître aimable.

A la fin de cette Scene, on entend un bruit de Trompettes qui annonce le Triomphe d'Alcibiade, Timée se retire outrée
de

de deſeſpoir , & Aſpaſie environnée d'une troupe aimable de jeunes Grecques apporte à ſon amant la Couronne d'Olivier , unique prix des vainqueurs des jeux Olympiques. Le divertiffement eſt compoſé des danſes d'Athlettes , de la Lutte , & de la courſe. Et la Scene ſe paſſe devant le Temple de Jupiter Olympien dans l'Elide.

La premiere entrevûe de Marc-Antoine & de Cléopatre , ſur les bords du Fleuve Cydnus dans la Cilicie , forme le ſujet de la deuxième entrée. Dans la Scene d'expoſition, Antoine paroît amateur de la gloire , occupé des ſoins de la guerre & des intereſts de Rome , enfin tel qu'il étoit avant d'avoir vû l'aimable Reine d'Egypte qui cauſa tous ſes malheurs , & qui le détourna du chemin de la vertu Heroïque. Dès que Cléopatre ſe montre à ſes regards , il eſt déſarmé , il oublie qu'elle vient par ſon ordre répondre aux accuſations intentées contre elle , & adreſſées au Senat , le Juge devient ſon amant. Cléopatre l'aborde avec la coqueterie artificieufe qui la caractérifoit. Elle eſt eſcortée par ſa Cour habillée en Bacchantes , & en Egipans , occupez à célébrer la Fête de Baccus. Antoine ſe piquoit de reſſembler à ce Dieu , & Cléopatre ſe ſert de cet entêtement ſi détaillé dans
Plutarque

Plutarque, pour réduire celui qui devoit la condamner. Les Bacchanales terminent la deuxième & dernière Scene de cette entrée, & constituent le divertissement.

Les Saturnales sont festées dans la troisième entrée; on n'en dénombrera pas ici toutes les loix, & tous les usages qui sont amplement expliquez dans les Dialogues de Lucien. On observera seulement que pendant cette Fête les Esclaves jouïssent à Rome du privilege de manger à la table de leurs maîtres, & que la familiarité bannissoit en tous lieux la subordination. Tibule Chevalier Romain, celebre par des ouvrages galans, est amoureux de Delie, parente de Mecene, favori d'Auguste, & se travestit en Esclave pour approcher de l'objet qu'il aime sans être connu. Dans la Scene d'exposition le sujet s'explique d'abord par les vers suivans.

Plautine, *Confidente de Delie.*

L'Esclave qui toujours se presente à vos yeux,

Quoy, le fidele Arcas est le tendre Tibule ?

De ie.

Oüy, le feu qui pour moi le brûle,

Sous ce déguisement l'attire dans ces lieux.

C'est un projet de sa délicatesse,

Avant

Avant de laisser voir l'excès de son ardeur,
 Il vouloit penetrer le secret de mon cœur,
 Résolu d'immoler sa flâme à ma tendresse,
 Si les soins d'un Rival découvroient le bonheur.

Dans le reste de la Scene Delie expose comment elle a découvert le secret de Tibule, qui pense n'être pas connu d'elle, & attend sous l'habit d'Esclave le moment favorable pour declarer son amour & son travestissement ; à peine a-t'elle expliqué sa situation que Tibule paroît sous le nom d'Arcas. Elle projette aussitôt de l'intriguer par une feinte confiance, & lui parle comme à un Esclave empressé, dont elle a remarqué le zele.

Pour prix de votre foy, dit-elle, je veux vous découvrir ce qui se passe dans mon ame.

Cette confiance allarme extrêmement Tibule, Delie jouit malicieusement de son trouble, & le tourmente en lui expliquant, sans le nommer, la tendresse qu'elle ressent pour lui-même. Elle lui demande son secours, & le charge de la servir dans ses amours ; elle lui apprend que Mecene approuve le choix qu'elle a fait ; enfin Tibule desesperé éclate & menace Delie d'immoler son rival heureux : *craignez*, dit-il.

Crai-

Craignez que je n'immole à ma juste fureur,
Le trop heureux objet de vôtre tendre ardeur.

Delie.

Pourrez-vous immoler Tibule ?

Tibule étonné d'entendre son nom, marque sa surprise & sa joye : Delie lui annonce que Mecene consent à leur Hymen, & la fête des Saturnales se celebre par les deux amans avec la tranquillité de l'amour nouvellement heureux. On sert dans ce divertissement l'antidote des maximes du volage Alcibiade. Les Bergers, en peignant l'âge d'or, font le portrait des cœurs & des amours du siècle de Rhée.

Le public ne sera peut être pas ennuyé de trouver ici quelques particularitez qui concernent le Ballet Heroïque des Fêtes Grecques & Romaines. Cet ouvrage avoit été composé pour être représenté sur le Theatre du Louvre, par les ordres de feu M. le Duc d'Aumont, Premier Gentilhomme de la Chambre, de qui la memoire doit être respectée par les Arts, les Sciences, & les talens, que son goût superieur formoit & protegeoit. L'Auteur animé par l'honneur d'amuser le Roy, qui dans ce temps le vouloit bien embellir de pompeux spectacles, en dai-

G gnant

gnant s'y mêler lui-même , avoit imaginé de l'amener dans un divertissement sous un nom digne d'un aussi grand Prince. Ainsi la disposition des Scenes des Saturnales étoit différente de celle qui paroît aujourd'hui sur le Theatre de l'Opera. Mecene favori d'Auguste donnoit dans sa maison de Campagne une Fête à son Maître qui l'étoit de l'Univers. *Le Roy* auroit figuré Auguste dans les danses des Illustres Romains unis aux Bergers des bords du Tibre pendant les Saturnales. Les premieres Scenes étoient dessinées , de maniere que Mecene faisoit le dénouement tel qu'il suit , en arrivant à la fin de la Scene entre Tibule & Delie.

Mecene.

On vient de m'annoncer qu'Auguste va paraître,
A mes desirs ardens Cesar a répondu.

Nous verrons nôtre aimable maître,
Se mêler à nos jeux sans être confondu.

Que tout ressent la presence.

Il faut que devant lui tous les cœurs soient heureux,

Cet instant doit offrir à Tibule amoureux ,
De ses tendres soupirs la juste récompense ,
Qu'il sçache que l'Himen doit couronner ses feux.

Après

DE JUILLET 1723. 145

Après quelques Vers chantez par De-
He & Tibule sur le bonheur de leur amour,
un prélude annonçoit l'arrivée d'Auguste.

Mecene.

Auguste approche , allons lui marquer nôtre zele,
Hâtons-nous de le voir , avançons nos plaisirs.

Le Theatre changeoit & representoit
les Jardins de Mecene .illuminez. Au-
guste avançoit , accompagné de la jeu-
nesse Romaine , & se plaçoit sur un Trô-
ne de Fleurs. Les Bergers & les Bergeres
appellez par Mecene venoient se mêler à
la cour d'Auguste , & profiter de la li-
berté des Saturnales.

Mecene aux Bergers.

Quel spectacle pour vous ! ne formez plus de
vœux ,

Innocens favoris de Saturne & de Rhée ,

Vous n'aurez jamais vû leur memoire honorée

Par un Prince plus digne d'eux.

Il descend de son rang suprême ,

Et vient de nos plaisirs éterniser le cours ;

Saturne peut-il mieux celebter tes beaux jours

Qu'en nous les ramenant lui-même.

Cette allegorie avoit paru d'autant
plus heureuse qu'Auguste dès la plus ten-

G ij dre

dre enfance , s'étoit distingué comme le Roy par des connoissances , & des talens superieurs à son âge , & qu'il n'étoit pas necessaire de blesser la Chronologie pour établir la justesse de cette application. —

Le Prologue qui auroit precedé ces trois entrées sur le Theatre des Thuilleries étoit convenable à la dignité du lieu , & à la Majesté du premier Acteur de la Fête. Comme on avoit esperé que cette piece seroit representée dans le temps de la Majorité du Roy , on avoit peint allegoriquement cette grande ceremonie , en choisissant pour sujet du Prologue le moment où Apollon prend pour la premiere fois les rênes du Char de la lumiere. Tous les peuples du Monde témoins charmez de cet auguste événement , l'auroient célébré par des Fêtes variées , & qui auroient admis le Contraste qu'il faut dans la danse , & dans les habillemens , quand on veut occuper avec magnificence , & avec plaisir les yeux des spectateurs.

Voici la distribution des rôles à l'Opera. M^{lle} Antier represente dans le Prologue Erato, Muse de la Musique ; dans la deuxieme entrée Cléopatre, Reine d'Egypte ; & dans la troisieme, Delie, Amant de Tibule. M^{lle} le Maur dans le Prologue fait le personnage de Clio, Muse de l'Histoire , & dans la premiere entrée celui

celui de Timée, amoureuse d'Alcibiade. M^{lle} Ermanse jouë Aspasia dans la premiere entrée. M. Thevenart represente Apollon dans le Prologue, Alcibiade dans la premiere entrée, & Marc-Antoine dans la seconde. M. Muraire jouë le rôle de Tibule; M^{lle} Julie est Confidente de Timée; M. Tribou, Confident d'Alcibiade; M^{lle} Souris, Confidente de Delie.

Le public a paru très-satisfait du choix des Acteurs & de leur execution, ses applaudissemens disent plus que toutes les loüanges qu'on pourroit leur donner ici. A l'égard de l'ouvrage, quoique le succès de la premiere representation ait été fort brillant, on ne veut point s'ingerer d'en prophetiser la suite. L'Auteur en garde contre les apparences flatteuses, attendra pour se déterminer sur ce qu'il doit penser de sa réüffite que le temps l'ait confirmée.

Theatre Italien.

Le 5. de ce mois les Comediens Italiens ont representé sur le Theatre du Palais Royal une Piece nouvelle Italienne en trois Actes, intitulée *les Amans Dupés*; il y a apparence qu'elle a été faite à Paris, & en très-peu de temps, tout son

G iij merite

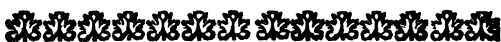
merite ne consiste qu'en un continuel jeu de Theatre , qui occasionne toutes les Scenes de la Piece , qui n'a proprement point d'intrigue marquée. On voit seulement que Pantalon , Lelio , Arlequin , & Scaramouche sont amoureux de Colombine , & qu'ils s'en disputent la conquête , le Docteur en est aussi amoureux ; mais avec plus de raison , puisque Colombine est sa gouvernante & sous sa tutelle , & qu'il en veut faire sa femme , celle-ci trouve pourtant le moyen de donner la préférence à Lelio , & de se défaire de ses autres Amans. Le mariage de Lelio & de Colombine fait le dénouement & la fin de la Piece.

On a remarqué une plaisanterie d'Arlequin dans une Scene entre lui & Scaramouche ; ils font semblant de se chercher avec empressement , armez d'une épée chacun , pour se battre , à l'occasion de Colombine. Scaramouche trouve enfin Arlequin qui a grand peur de voir son rival résolu de se battre ; Scaramouche qui est aussi poltron que l'autre , dit à Arlequin en l'abordant , qu'il y a au moins deux heures qu'il le cherche , pour moi (lui répond Arlequin) je puis t'assurer qu'il y a aussi long-temps que je te suis.

On jouïra après cette Piece la petite
Come-

Comedie de Parodie , qui a été faite à l'occasion de l'Opera de Pirithous , de Nitetis , & d'Inès de Castro ; nous en avons donné un extrait abrégé dans nôtre Journal du mois de May. Ces deux Pieces furent honorées de la presence de Monsieur le Duc , & de Madame la Duchesse d'Orleans.

On voit trois Acteurs nouveaux depuis quelques mois dans la Troupe du Roy , ce sont le sieur Poisson , fils , cadet du sieur Poisson , si connu & si aimé du public , le sieur Dubreüil & le sieur Armand.



NOUVELLES E'TRANGERES.

De Turquie du 10. Juin 1723.

LEs nouvelles ont long-temps varié au sujet de la prise d'Ispahan. Mais enfin on a reçu à Alep des lettres de Bassora de différentes dattes , qui marquent toutes que la Capitale de Perse s'étoit renduë au Rebelle Miriveits le 23. Octobre dernier avec le Sophi qui s'y étoit renfermé , & que les Européens avoient été traitez fort humainement par le vainqueur.

G iiij Le

Le deux Avril le Capitan Bacha déclara à M. Colier, Ambassadeur des Etats Generaux à Constantinople, que les Algeriens n'étoient pas encore disposez à entrer en negociation pour le renouvellement de la paix avec les Hollandois ; que le Grand Seigneur leur avoit envoyé par un Aga de nouveaux ordres de se conformer aux intentions de la Porte.

On dit que la Porte est très-disposée à maintenir la paix avec tous ses voisins, & qu'elle veut même s'employer à terminer les differens entre le Czar & Miriveits. Cependant le Grand Seigneur a donné ordre aux Gouverneurs d'Asoph & de Bender, de faire fortifier ces deux places. Les biens immenses que le dernier Bacha du Caire avoit amassez par ses malversations, & qui ont été cause de sa mort, ont été apportez à Constantinople, & mis dans le trésor du Grand Seigneur, on les fait monter à deux millions de Piaftres.

De Petersbourg, ce 15. Juin.

ON avoit publié une Ordonnance qui enjoignoit aux negocians de payer les droits d'entrées de leurs Marchandises, aussi-tôt qu'elles seroient débarquées ; mais sur les remontrances qui ont

DE JUILLET 1723. 151

ont été faites à ce sujet par les Ministres des Cours , que cette Ordonnance intéressoit le Czar, l'a supprimée , & les choses restent dans le même état où elles étoient avant la publication.

La réponse favorable du Grand Seigneur , & son consentement à attendre pendant un certain temps que le Czar prenne une résolution certaine sur la conservation des conquêtes qu'il fit l'année dernière vers les frontieres de Perse, font espérer que le differend entre ces deux puissances sera incessamment accommodé.

On mandé de Moscou qu'on y avoit publié le huit May un nouveau Decret , par lequel il étoit ordonné de retenir pour cette année seulement le quart des appointemens de tous les Officiers , tant Civils que de Guerre , & qu'on y parloit aussi de lever une taxe considerable , sous le nom de don gratuit , tant sur le Clergé que sur les Seigneurs Moscovites. On mande aussi de la même Ville que le feu avoit pris dans un de ses quartiers , & qu'outre plusieurs maisons qui avoient été brûlées , l'incendie avoit consumé l'Hôtel de la Chancellerie , avec plusieurs Titres & Archives, ainsi que la plus grande partie du Palais du Czar.

Tous les Regimens d'Infanterie qui ont passé l'Hiver dans les environs de

O v. Smo-

Smolensko & de Nowogrod sont arrivés près de Moscou ; ils y doivent faire quelque séjour , & défilér ensuite vers le Volga où des bâtimens légers les attendent pour les descendre jusqu'à Astracan. On doit transporter aussi dans la même Ville un grand nombre de canons que le Czar a fait fondre l'Hiver passé à Olonits. Plusieurs vaisseaux Marchands qui sont actuellement dans le Port de cette Ville , ont reçu ordre de n'en point sortir sans une permission expresse , & les Capitaines qui les commandent appréhendent qu'on ne les veuille employer à transporter des troupes pour l'expédition que le Czar medite.

Le 11. Juin on amena ici de Sleutembourg au son des Trompettes & des Timbales , & au bruit de plusieurs salves d'Artillerie , le premier bâtiment de forme étrangère qui a été construit en ce pays.

De Stokolm , ce 3. Juillet.

LE 9. Juin les deux Payfans arrêtez pour avoir voulu exciter le Corps des Bourgeois à se déclarer en faveur de la Souveraineté , furent condamnez par l'Assemblée des Etats , l'un au pain & à l'eau pendant un mois , & à être renfermé ensuite pour trois ans dans la Forteresse

resse de Maestrand; l'autre au pain & à l'eau pendant quinze jours seulement, sans autre peine; mais à condition que ni l'un ni l'autre ne pourront dorénavant être députés à aucune Assemblée des Etats. Le 11. le Corps de la Noblesse, le Clergé & les Bourgeois députerent aux Payfans pour leur faire sçavoir qu'ils leur avoient renvoyé l'exécution du jugement, rendu contre les deux députés de leur Corps, avec la liberté d'en moderer la peine, s'ils le jugeoient à propos; les Payfans envoyerent aussitôt remercier les trois autres Etats de leur générosité, & leur firent dire, que quoique leurs confreres eussent été justement condamnés, ils croyoient cependant qu'on pouvoit moderer la peine prononcée contre eux, que le plus coupable ne seroit que quinze jours au pain & à l'eau, & l'autre huit jours seulement, & qu'ils les obligeroient de venir remercier les Etats de cet adoucissement; ce qui a été approuvé par le Corps de la Noblesse.

L'Amiral Spar que le Roy a envoyé à Carelsroon, a reçu ordre d'y presser l'armement d'un certain nombre de vaisseaux que Sa Majesté a jugé à propos de mettre en Mer cette année.

On écrit de Coppenhague que le Czar avoit écrit au Roy de Dannemark pour

G vj l'assu-

l'assurer qu'il ne mettroit sa flotte en Mer que pour exercer ses Officiers de Marine & ses Matelots , qu'il n'en devoit prendre aucun ombrage , & que Sa Majesté Czarienne esperoit que le Roy donneroit une réponse favorable sur le Memoire que son Ministre lui avoit présenté, pour le faire reconnoître Empereur de toute la Russie. Ces mêmes lettres ajoutent que le Roy de Dannemark avoit déjà répondu à ce Ministre, qu'il ne pouvoit se déterminer sur cet article qu'après la résolution de l'Assemblée des Etats du Royaume de Suede.

Le 29. le Roy de Suede & les Etats assemblez ont accordé au Czar le titre d'Empereur de toute la Russie , & au Duc d'Holstein celui d'Altesse Royale.

De Coppenhague , ce 27. Juin.

ON écrit de Dantzic qu'on avoit renforcé les troupes qui sont à Weiffelmunde pour mettre cet important passage à couvert de toute surprise ; on y a aussi envoyé de l'Artillerie.

M. de Goés , Envoyé Extraordinaire des Etats Generaux , a fait au Roy des representations au sujet des contributions extraordinaires qu'on a levées depuis quelque temps sur les Hollandois établis

établis dans l'Isle de Nordstrand, quoiqu'ils en dussent être exempts, suivant le traité fait autrefois avec la Maison de Gottorp, & confirmé depuis, tant par le Roy Christian V. que par le Roy régnant. La Sentence de mort renduë contre le Major General Coyet qu'on avoit dit commuëe en un bannissement perpétuel, sera executée incessamment, son épouse qui étoit venuë solliciter en sa faveur est retournée dans le Sconen.

On mande de Dantzic que les Magistrats de Thorn avoient mis depuis peu un droit d'entrée sur toutes les marchandises qu'on y transporte de cette Ville, dont le Senat par represailles avoit résolu d'établir un impôt de six florins sur chaque quart de Froment, de quatre florins sur chaque quart de Seigle, & d'un florin & demi sur chaque sac de laine qui iront de Thorn à Dantzic.

On a appris de Varsovie que le Grand Maréchal de l'Armée de la Couronne faisoit défilér des troupes pour la seureté des côtes de la Prusse Polonoise, & qu'il y avoit un autre détachement en marche pour aller camper sur les frontieres du Grand Duché de Lithuanie. On apprend aussi que quelques troupes de l'Armée de la Couronne avoient arrêté vers les frontieres de Hongrie une vingtaine de
vaga-

vagabonds qu'on croyoit être du nombre des incendiaires , qui ont commis tant de desordres dans ces derniers temps.

De Vienne , ce 8. Juillet.

LE dix Juin le Comte Jean Maurice de Blanckenhein - Manderskeidt , Evêque de Neustadt , & Chanoine de Cologne & de Strasbourg , fondé de procuration du Cardinal de Rohan , Evêque de Strasbourg , & Prince de l'Empire , reçût de l'Empereur avec les ceremonies usitées l'investiture des Fiefs unis à cet Evêché , & qui relevent de l'Empire. Le seize suivant M. Christien , Auguste de Berkentien , Envoyé Extraordinaire , & Plenipotentiaire du Roy de Dannemark , reçût des mains de l'Empereur l'investiture du Duché de Holstein , & des autres Pays , relevans de l'Empire qui y sont incorporez.

Le dix-huit M. le Baron de Huldemburg , fils de l'Envoyé du Roy d'Angleterre pour l'Electorat de Brunswich Hanovre , Conseiller de Justice , & Gentilhomme de la Chambre de l'Evêque de Lubec , reçût au nom de cet Evêque l'investiture des Fiefs de cet Evêché.

Le 19. vers les huit heures du matin leurs Majestez Imperiales , accompagnées des

DE JUILLET 1723. 157

des Archiduchesses leurs filles , & des principaux Seigneurs de la Cour , partirent du Palais de cette Ville pour se rendre à Prague. Le

Le Comte de Harrach , Grand Ecuyer de la Haute Autriche , le Comte de Paar , Grand-Maitre de la Maison de l'Impératrice Amelie , le Comte de Khevenhuller , le Comte de Daun , le Comte de Vels , l'Archevêque de Vienne , le Comte de Vurnibrand , le Comte de Sailer , le Baron de Petschowitz , tous Conseillers d'Etat ordinaire , & M. Magnaghetta , Conseiller Imperial Aulique qui ont été chargez des affaires des Pays hereditaires de l'Empereur , pendant l'absence de Sa Majesté Imperiale , se sont assemblez pour la premiere fois le 25. Juin.

On a depuis eu avis que leurs M. I. étoient heureusement arrivées à Prague , & qu'elles y avoient fait leur entrée publique le 30. de l'autre mois.

Le Comte de Gundacker de Staremburg , partit de Vienne le 27. pour porter à Presbourg le resultat des deliberations des Etats d'Hongrie , que l'Empereur a ratifié avant son départ , & pour separer l'Assemblée , qui ayant commencé au 29. Juin 1722. a déjà compté au Royaume 1400000. florins de frais extraordinaires.

De Londres , ce 16. Juillet.

LEs Lords Justiciers ayant reçu avis de l'arrivée du Roy de la Grande Bretagne en Hollande , se sont assemblez pour la premiere fois le 21. Juin , & ils continueront de travailler aux affaires publiques tous les Mardy & Jeudy de chaque semaine. Ils tinrent un Grand Conseil d'Etat le 8. de ce mois , dans lequel la prorogation du Parlement fut continuée jusqu'au 24. Aoust prochain.

Le 29. Juin le Docteur Atterbury , cy-devant Evêque de Rochester , fut conduit de la Tour au bord de la riviere , où il entra dans un batteau de l'Amirauté , qui le conduisit au vaisseau de Guerre , qui a été équipé pour le conduire à Ostende. La fille de ce Prélat , M. Morisse , son gendre , & plusieurs domestiques s'embarquerent avec lui pour le suivre dans les Pays Etrangers. Ils ont débarqué à Calais le 2. Juillet , la Mer s'étant trouvée trop agitée sur les côtes de Flandres.

Le 28. Juin après-midi le feu prit dans un Magasin , près de la maison de la Compagnie des Indes ; il fut entierement consumé , ainsi que trois maisons voisines , & quelques autres Magasins , où il

Y

DE JUILLET 1723. 155

Y avoit beaucoup de Marchandises, appartenantes à divers Interressez au Commerce de Turquie. On compte que le dommage causé par cet incendie, monte à plus de cent cinquante mille livres sterlings.

Le premier Juillet les Lords Justiciers s'assemblerent à Cockpitt, où ils tinrent Conseil d'Etat pour la premiere fois depuis le départ du Roy.

Les trois Regimens des Gardes à pied campent à Hydepark, & on en a fait partir trois détachemens, un pour la Tour, l'autre pour Hamptoncourt, & le troisiéme pour Windsor.

Le Viconte de Bullingbrook arriva le 6. Juillet au soir à Battersea, Maison du Lord S. Jean, son pere, située à quelques milles de cette Ville, où il doit rester *incognito* jusqu'au retour du Roy, qu'il doit remercier du pardon que lui a accordé Sa Majesté.

De la Haye, ce 12. Juillet.

LE dix-huit Juin à huit heures du matin le Roy d'Angleterre débarqua à Helvoetsluys, & se rendit à bord d'un Yacht des Députez de Hollande, qui le conduisit jusqu'au Vaart, vis-à-vis de Viane, où Sa Majesté arriva le dix-

dix-neuf à neuf heures du matin.

Les Etats Generaux doivent incessamment faire publier un Placard pour faire défense aux sujets de la République de prendre aucun interest dans la Compagnie de Commerce que l'Empereur a dessein d'établir dans les Pays-bas, & de s'engager au service de cette Compagnie, ou d'aucune société particuliere de négotians qui auroient dessein d'envoyer des vaisseaux dans les Ports, situez sur les limites des Octrois accordez aux Compagnies d'Orient & d'Occident de ce Pays. Ce Placard porte contre les contrevenans la peine de bannissement à perpétuité des terres de la République, & celle de confiscation de leurs biens. M. Hamel Bruyninx, Envoyé des Etats Generaux à la Cour de Vienne, a mandé que l'Empereur n'avoit point encore fait de réponse positive au sujet du Memoire qu'il avoit présenté contre cet établissement, parce qu'il attend les instructions que le Marquis de Prié a été chargé de fournir sur cette affaire.

On apprend de Bruxelles que le Docteur Atterbury, cy-devant Evêque de Rochester, y étoit arrivé, d'où il doit aller à Aix-la-Chapelle.

De

De Lisbonne, ce 18. Juin.

DEpuis le 24. jusqu'au 30. May dernier il est entré dans le Port de cette Ville, trois Navires François, 24. Navires Anglois, avec deux Paquebots de la même nation & six Hollandois. Il en est sorti un François, huit Anglois, deux Hollandois & un Hambourgeois, & il y a actuellement dans la riviere 17. Bâtimens François, 81. Anglois, 13. Hollandois, 4. Suedois, 1. Danois, 4. Hambourgeois, & 3. Espagnols.

On a appris par des lettres du 16. Novembre & du 12. Decembre dernier, écrites de la nouvelle Colonie du Sacrement que le Colonel Antoine-Pierre Vascancellos avoit pris possession de son Gouvernement le 14. Mars precedent.

Le 8. de ce mois le Roy donna audience au Reverend Pere Narcisse Gregoire, Evêque d'un des principaux sieges de l'Asie Mineure, qui a depuis quelque temps été racheté des Turcs par le Marquis de Bonac, Ambassadeur de France à Constantinople. Cet Evêque qui a été Esclave pendant plusieurs années, sur les Galeres Turques, avec 13. Religieux de l'Ordre de S. Antoine Abbé, dont il est aussi, voyage dans les Cours Chrétiennes.

tiennes pour rassembler les aumônes nécessaires à payer la rançon de ses confreres.

De Madrid, ce 7. Juillet.

ON écrit de Cadix qu'on y avoit reçu six cens mille pieces de huit , provenant de l'argent qui a été débarqué il y a quelques mois à Portovendres , qu'on en attendoit une pareille somme , que la Flotille qu'on étoit occupé à charger ne devoit partir que le 15. Juin , qu'elle ne seroit composée cette année que de six Bâtimens , & que Don Baltazar de Guevara en devoit avoir le commandement.

On écrit de Barcelone que l'Escadre Espagnole , commandée par le Marquis de Mari avoit passé à la vûe des côtes de France , qu'on croyoit qu'elle avoit fait route vers Portolongone , où elle doit porter des vivres & des recrûes , & que le Gouverneur de Barcelone avoit reçu ordre de faire marcher trois Regimens d'Infanterie du côté de Malaga.

On apprend d'Alicante que le 15. du mois dernier Don Philippe Waure , Enseigne dans la Compagnie de Don Charles Bis , Capitaine dans le Regiment de Flandres , Infanterie , étant de garde avec 12. soldats de même Regiment , dans un poste

poste nommé de *Las Moscas*, au Cap de Palos, il avoit découvert à la pointe du jour dix-huit Maures qui venoient à lui. Qu'aussi-tôt les soldats ayant mis la bayonnette au bout du fusil, s'étoient couchez le ventre à terre : que les Maures étant à la demie portée de leurs armes, ces soldats avoient fait une décharge, dont quelques-uns avoient été tuez ; mais que dans le temps que l'Officier Espagnol s'avançoit pour les attaquer, il avoit été investi par deux autres partis de 40. hommes chacun qui avoient débarqué à l'abri d'une Coline, & lui ôtant tous les moyens de se retirer, lui avoient fait prendre une résolution desesperée ; qu'après s'être courageusement défendu près de quatre heures, il étoit mort de ses blessures ; que six de ses soldats s'étoient fait un passage, & avoient eu le bonheur de se sauver, mais que les six autres n'ayant pu les suivre, à cause de leurs blessures, avoient été faits esclaves.

De Portolongone, ce 6. Juin.

L Es deux Bataillons du Regiment de Cordouë, & le second de celui de Burgos qui sont en garnison dans cette place, ayant besoin de quelques recrues, & n'en pouvant si-tôt esperer d'Espagne ;

le

le Conseil de guerre chargea il y a quelque temps des Officiers de différentes nations d'en lever à Rome, à Livourne, & dans d'autres places d'Italie. Plusieurs de ces nouveaux soldats étant arrivez, comploterent entre eux de tuer le Gouverneur, & les Officiers de la garnison de cette place, de la piller, de se sauver ensuite dans les Bâtimens qui étoient dans le Port. Pour executer ce barbare dessein, ils choisirent entre eux un Chef & des Officiers, mais comme ils n'étoient pas en assez grand nombre, ils furent obligez d'attirer dans leur conspiration d'autres soldats de différentes nations du nombre, desquels ce fut un nommé Pierre Corrada, natif de Milan, & soldat dans le Regiment de Cordouë, qui rendit compte à son Capitaine de tout ce qui se tramoit contre le service de Sa Majesté Catholique. Sur cet avis on arrêta le 19. Avril dernier ceux qu'il avoit dénoncez, & après avoir fait les informations nécessaires, huit des plus coupables furent condamnez; sçavoir, quatre à être pendus, & leurs têtes exposées dans les principaux endroits de la Ville, trois aux Galeres, & un à être fustigé; les autres complices moins coupables qui étoient environ au nombre de cent, ont été condamnez à travailler aux ouvrages de la place;

DE JUILLET 1723. 165

Place ; ils ont cependant conservé leur rang dans les Compagnies , mais le port des armes leur a été défendu. Le Roy d'Espagne a récompensé la fidélité du soldat Milanois , & l'a fait sous-Lieutenant.

De Rome , ce 2. Juillet.

LE 30. May le Marquis Sachetti , Ambassadeur d'obedience du Duc de Parme , alla à l'audience publique du Pape , & muni de pouvoirs suffisans , promit & jura fidélité & obéissance à sa Sainteté. Il alla aussi faire une visite solennelle au Magistrat du Peuple Romain. Son cortège fut très-nombreux , il fut accompagné par 14. Prélats de la première considération , & il trouva au Capitole le Magistrat au milieu de toute la Noblesse , & d'un grand nombre de Prélats Romains. Il lui fit un discours Latin qui fut fort applaudi , & auquel le Comte Carpegna répondit. Le Magistrat lui doit rendre incessamment la visite , comme cela s'est toujours pratiqué dans tous les cas où la Maison Souveraine de Parme a eu occasion de faire par ses Ambassadeurs cette civilité au Senat , & à la Noblesse de cette Ville , dont elle tire son origine.

La Ville de Bologne a enfin obtenu de
l'Em-

l'Empereur la permission d'ouvrir un Canal pour conduire dans le Pô les eaux du Torrent qui inondoient souvent les campagnes ; mais la République de Venise, le Duc de Modene & la Ville de Ferrare qui se trouvent interessez à ne pas laisser détourner ces eaux, doivent former leur opposition pour empêcher l'exécution du projet des Boulonois.

La Reine de Pologne ayant fait connaître qu'elle étoit disposée à embrasser la Religion Catholique, le Cardinal de Salerne a été prié de l'aller déterminer ; il doit se rendre à Dresde, chargé de lettres du Cardinal d'Althan, Viceroy de Naples, & du Cardinal Albani Camerlingue.

Les Pensionnaires du Seminaire Romain, & ceux du College Clementin, qui sont ordinairement composez de la meilleure Noblesse d'Italie, d'Espagne & d'Allemagne, & entre lesquels il y a toujours eu contestation pour le pas, ont eu une semblable dispute le 6. Juin à la promenade, hors la porte *del Popolo* ; il y a eu du sang répandu, & cette querelle devient considerable par l'intérêt qu'y prennent la famille de ces pensionnaires.

De

De Venise, le 28. Juin.

LE Magistrat de la santé a fait afficher une Ordonnance, concernant le rétablissement du Commerce avec les Provinces Meridionales de France. On apprend de Naples que le Vice-Roy y a fait la même chose.

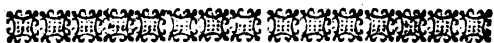
Suivant les derniers avis de Naples de Romanie, les peuples fort mécontents du gouvernement des Turcs, ont tenté de se soustraire à leur domination; mais le Bacha qui y commande ayant été instruit de leur dessein, a fait approcher des troupes qui se sont saisies des plus disposés à la revolte.

On a appris de Constantinople que le Grand Seigneur avoit fait cesser les préparatifs de guerre, & que sa flotte alloit être incessamment déarmée.

D'Hanover, le 26. Juin.

LE 22. Juin vers les dix heures du soir le Roy d'Angleterre arriva en parfaite santé à Herrenhasen, aux acclamations réitérées d'une grande multitude de peuples qui se trouva sur son passage; Sa Majesté embrassa le Prince Friederic, son petit-fils, qui étoit allé au
H devant

devant d'elle. Le Roy doit se reposer dans ce Château pendant quelques jours , pour aller ensuite prendre les eaux à Pyrmout.



*DIGNITEZ , BENEFICES,
& Charges des Pays Etrangers.*

Moscovie.

MR Stambke qui en 1720. étoit envoyé du Duc d'Holstein à la Cour de Russie , a été nommé pour succéder à toutes les Charges & Emplois de feu M. Hespen , Conseiller privé du Duc d'Holstein.

Le Commandeur Sinaiwin a obtenu la Direction de l'Amirauté , & des équipages qu'avoit l'Amiral de Kruys.

Allemagne.

M. Charles Menghen de Hordes & de Callemberg , Colonel Commandant du Regiment de Cuirassiers du Prince de Modene, a été fait Baron de l'Empire, pour récompense des services rendus à la Maison d'Autriche , tant par cet Officier que par ses ancêtres originaires du Duché de Westphalie.

Don

Don Jean Vasques de la Puentes , Comte de Pinós , & Colonel de Cuirassiers , a obtenu de Sa Majesté Imperiale la Compagnie des Gardes Royales du Royaume de Sicile.

M. le Comte François Ferdinand de Kinski a été nommé par l'Empereur à la Charge de Grand-Chancelier du Royaume de Bohême , vacante par la mort du Comte Leopold-Joseph de Seilck.

M. le Comte Theodore François de Pilier , Commandant du Regiment des Cuirassiers de Mercy , que l'Empereur fit il y a quelque temps Sergent General de Camp , a obtenu le Commandement de la Forteresse de Segedin , vacant par la mort de M. le Comte de Herbestein.

Le Prince Georges de Hesse-Cassel a été fait Lieutenant General des Armées du Roy de Prusse.

Angleterre.

Le Lord Waldgrave , petit-fils naturel du feu Roy Jacques II. qui s'est fait Protestant depuis quelques temps , a obtenu la Charge de Gentil-homme de la Chambre , vacante par la mort du feu Duc de Richemond.

Le fils aîné de M. Walpole , Chancelier de l'Echiquier , a été créé Baron de la Grande Bretagne , & la survivance

H ij du

170 **LE MERCURE**
du Titre a été donnée à ses deux frères
puînez , & après leur mort , à leur pere.

Espagne.

Don Pedro Cassado , fils aîné du Marquis de Monteleon , Ambassadeur du Roy d'Espagne auprès des Etats Generaux , a été nommé Conseiller au Conseil des Indes avec exercice.

M. le Comte de Las Torrès , Capitaine General des Armées du Roy d'Espagne , a été nommé par Sa Majesté Catholique à la Vice-Royauté de Navarre,

Don Alphonse Roldam , Religieux de S. Bazile a été nommé à l'Evêché de Guamanga au Perou.

Le Docteur Don Alexis de Roxas , Evêque de S. Jacques au Chili , à celui de la Ville de Pas , de la Province de Los-Charchay.

Le R. Pere Don Joseph de Esquivel , Dominiquain , Coadjuteur de l'Archevêque de Seville , à celui de S. Jacques au Chili.

Italie.

M. Michel Hercules d'Aragona , Evêque de Mileto , M. Louis Forni , Evêque de Reggio , & M. Dominique Condolmero , Evêque de Lesin en Dalmatie , ont été sacrez à Rome le 23. May
dernier

dernier dans l'Eglise de Sainte Marie sur la Minerve, par le Cardinal Ursini, Archevêque de Benevent, assisté de l'Archevêque d'Apamée, & de l'Evêque de Castellaneta.

M. Jérôme Balbi, cy-devant Gouverneur des Galeasses à Venise, a été élu Gouverneur des Forçats, à la place de M. Jacques Boldu, qui a été fait Capitaine du Golfe.

L'Abbé del-Marco, cy-devant Envoyé extraordinaire du Roy de Sardaigne, à la Cour d'Espagne, a été nommé Viceroy de Sardaigne, qu'avoit le Baron de S. Remy.

M. le Marquis Corsini, Envoyé extraordinaire du Grand Duc, à la Cour de France, a obtenu la Compagnie des Cuirassiers de la Garde qu'avoit le feu Duc de Salviatti à Florence.

MORTS, BAPTESMES,
& Mariages des Pays Etrangers.

LE Corps du feu M. Hefpen, Conseiller Privé du Duc d'Holstein, fut enterré le 19. May avec une grande Pompe, dans l'Eglise de S. Alexandre, à trois lieues de Petersbourg; le Czar, le Duc
H iij d'Holstein,

d'Holstein, les Ministres Errangers, & presque tous les Seigneurs de la Cour assisterent à ce convoi.

Le 7. Juin l'Empereur signa à Vienne le Contrat de Mariage du Comte Ignace de Hohenfeld, Chambellan de la Clef d'Or, & Sergent Major de la Garde du Corps, avec la Comtesse Elizabeth de Stadel, Premiere Dame d'Honneur de la Chambre de l'Imperatrice.

Le 18. le Comte Othon, Ignace Hohenfeld, Chambellan de la Clef d'Or, Conseiller au Conseil de la Guerre, & Sergent Major des Gardes du Corps, épousa à Laxembourg Madame la Comtesse Marie-Elizabeth de Staeld, Premiere Dame d'Honneur de la Chambre de l'Imperatrice; la Ceremonie fut faite par l'Archevêque de Vienne, assisté du Curé de la Cour, en presence de leurs Majestez Imperiales.

Le 16. Juin l'Empereur & l'Imperatrice assisterent *incognito* dans leur Chapelle à Vienne, à la Ceremonie du Mariage de M. Jean de Marchesi, Membre du Senat de Mantouë, avec M^{lle} Marie-Therese Menthén, Dame d'Altenbesen, & l'une des Dames de la Chambre de l'Imperatrice.

M. le Comte Charles de Guldenstiern, Sénateur du Royaume de Suede, & President

DE JUILLET 1713. 173

sident de la Cour Royale de Stokolm ,
est mort dans cette Ville le 19. Juin ,
âgé de 75. ans.

Le 20. Juin le corps du feu Duc de
Richemond , fut apporté au Palais de
Westminster à Londres , où il fut mis en
déposit dans la Chambre de Jerusalem ,
& le lendemain il fut inhumé avec beau-
coup de magnificence dans la Chapelle
de Henry VII. & plusieurs Chevaliers
de l'Ordre de la Jarretiere assisterent à
son Convoy , dont le deuil fut mené par
le Duc de Grafton.

M. Jean Malmestroom , Suedois , natif
de Stokolm, après s'être fait instruire par
le R. Pere Jean Pereira de l'Ordre de
S. Dominique , a fait solennellement
abjuration des erreurs du Lutheranisme,
à Vianna en Portugal, le 16. du mois de
May dernier , Fête de la Pentecôte ,
ayant pour parrain le Comte de Villa-
Verde , Mestre de Camp General &
Gouverneur de la Province de Minho.

Dona Therese Boronie , épouse de Don
Carlo Albani , Prince de Soriano , est
accouchée à Rome le 9. Juin d'un fils ,
qui doit être tenu sur les Fonts de Bap-
tême par le Chevalier de S. Georges.

Dona Catherine Zeffrina Salviatti,
épouse du Connétable Colonne , est ac-
couchée à Rome d'un fils le 11. Juin.

H iij JOUR-



JOURNAL DE PARIS.

LÉ séjour de la Cour à Meudon , où le Roy & l'Infante-Reine jouissent d'une parfaite santé , y attire un grand concours , & l'on ne sçait pas encore quand Sa Majesté retournera à Versailles. Il y a très-souvent chasse de Cerf au Bois de Boulogne , tantôt avec l'équipage de M. le Duc , tantôt avec celui de M. le Prince de Conti , & le Roy paroît fort goûter ce pénible amusement.

Le Prince Eugene de Savoye a écrit à M. le Duc de Bouillon , pour lui faire des complimens de condoléance sur la mort de la Princesse Sobieski qu'il devoit épouser , & le féliciter sur le futur Mariage du Prince de Turenne son fils.

M. le Cardinal , Premier Ministre a été malade & dangereusement , sans que la maladie l'ait empêché de se livrer entièrement aux importantes affaires qui l'occupent , son Eminence jouit à présent d'une meilleure santé.

Le 1. de ce mois M. le Marquis de la Vrilliere remit une Lettre de cachet à M. le Blanc , par laquelle le Roy lui ordonnoit de se retirer. Ce Ministre partit
le

DE JUILLET 1723. 175

le lendemain pour Doux , Château appartenant au Marquis de Trenel , son gendre , situé à 16. lieües de Paris en Brie.

M. de Breteuil , Commandeur , Prevost & Maître des Ceremonies des Ordres de Sa Majesté , & Intendant de la Generalité de Limoges , a été nommé par le Roy Secrétaire d'Etat de la Guerre. Le 3. de ce mois il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy. On lui a remis tous les titres & papiers concernant ce Ministère , & il a été installé aux Invalides le 15. par Monsieur le Duc d'Orleans. Il y tiendra le Conseil tous les Jeudis , & donnera audience les Vendredis chez lui à Paris , dans son Hôtel , rue Vivienne.

L'Abbé Clement , Conseiller au Grand Conseil , & l'un des Commissaires du *Vif* , fut arrêté chez lui le 8. de ce mois , & conduit à la Bastille.

M. de la Pierre Talhouët , M.^e des Requêtes , & M. l'Abbé Clement , dont on vient de parler , ont été decretez.

Madame la Duchesse de Montaigny , fille du feu Duc de Marleborough est arrivée à Paris , dans le dessein de se rendre ensuite à Montpellier où l'air est très favorable aux personnes attaquées de la maladie particuliere aux Anglois , &

H v qu'ils.

qu'ils appellent *Consumption*.

M. le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat a eu la petite Verole, sans aucun accident dangereux, & en est parfaitement guéri.

M. O Bryan, Brigadier Irlandois au service du Roy d'Espagne, & Gouverneur de Malaga, étant arrivé à Montpellier au commencement du mois de May dernier, pour s'y faire traiter d'une maladie qui le faisoit souffrir depuis plus d'un an, sans que les Medecins en eussent pû découvrir la cause, ceux de Montpellier ayant trouvé qu'il avoit la pierre, résolurent de lui faire l'Operation, ce qui fut executé le 12. Juin : on lui tira une pierre qui pesoit quatre onces & demie : il ne vécut que quatre jours après l'Operation, qui ne fut pourtant pas cause de sa mort, puisque son corps ayant été ouvert on remarqua qu'il avoit les parties internes gâtées.

M. le Maréchal Duc de Villars a été nommé Grand d'Espagne de la premiere Classe, par Sa Majesté Catholique.

On assure que le Roy a accordé à Madame de Bourbon, Abbessé de Saint Antoine des Champs, dans le Fauxbourg S Antoine, le Privilege de faire tenir une Foire dans ce Fauxbourg, pareille à celle de S. Germain & de Saint Lau-

DE JUILLET 1723. 177

Laurent, qui commencera le lendemain de *Quasimodo*, & finira la veille de la Pentecôte.

On a appris que la Ville de Châteauneuf dans le Blaisois, avoit été presque entièrement réduite en cendres; plus de 2000. maisons y ont été consumées, il y a péri sept ou huit habitans. On n'a pas pû sçavoir de quelle maniere le feu avoit pris.

Le Roy vient d'ordonner que l'on raccommodat les routes de la Forest de Saint Germain en Laye, pour y pouvoir courir le Cerf l'Hiver prochain.

On commença le 1. de ce mois à payer dans l'Hôtel de la Compagnie des Indes, les Dividendes des 48. mille Actions, pour les 6. derniers mois de l'année 1722. le payement sera continué jusqu'au 20. Decembre prochain, par égales portions dans chaque mois, & dans chaque semaine.

Le 4. de ce mois le 7. & le 9. le Roy alla se promener à la Muette, S. M. courut ensuite le Cerf dans le Bois de Boulogne, avec les chiens de M. le Duc & de M. le Prince de Conti.

Le 15. le Roy prit aussi le même divertissement avec les Chiens du Prince de Turenne; la chasse dura jusqu'à neuf heures & demie du soir.

H vj Le

Le 17. le Roy chassa le Dain , avec les chiens du Duc de Louvigni.

Le 18. le Roy fut se promener à Vanves chez M. le Duc.

L'Abbaye Reguliere Conventuelle , & Elective de S. Nicolas d'Arrouaise , près Bapaume en Artois , Ordre de S. Augustin , vacante par le decès de Don Sabine Dambrines , dernier Titulaire , a été donnée par le Roy à M. le Cardinal de Gesvres , Archevêque de Bourges.

La Fête de S. Jean-Baptiste , Patron de M. le Curé de S. Sulpice , fut celebrée dans la Communauté d'une maniere qui merite l'attention du public. On tira dès le matin quantité de Boîtes devant le Presbytere , & le soir un grand nombre de fusées annoncerent un feu d'Artifice qui fut tiré au même lieu ; mais le plus singulier de la Fête fut un souper que M. le Curé donna à près de trois cens ouvriers , qui travaillent au nouveau Bâtiment de cette Paroisse. Le bouquet qu'ils lui avoient donné la veille fut l'occasion de ce regale , qu'il ne pût leur faire que le premier de Juillet , jour de l'octave , à cause des Fêtes & des jours d'abstinence & de jeune , qui suivirent la Fête de S. Jean-Baptiste.

On dressa dans les allées du jardin de la Communauté de longues tables , où l'on

On plaça les ouvriers quatre à quatre. On servit par chaque bande une piece de rôti, deux entrées, avec une salade & une bouteille de vin à chacun. Il y avoit au milieu du jardin une table ronde de quatorze couverts pour les Inspecteurs, & autres Officiers qui conduisent les travaux; elle fut abondamment servie, & avec de très-bon vin. M. le Curé fut présent à tout le repas; il y dit le *Benedicite* & les Graces. Plusieurs personnes de distinction furent presentes à ce regale, attirées par la singularité du spectacle; toutes les fenêtres des maisons voisines, qui donnent sur ce jardin, étoient remplies de monde, & il y en avoit jusques sur les toits.

::***:***:***:***:***:***:***:***

MORTS & MARIAGES.

LE 28. de l'autre mois M. François Pierre de Bretagne, Conseiller du Roy au Parlement de Bourgogne, Seigneur d'Orin, mourut âgé de 35. ans.

Le même jour M. Robert Leischaffier, Conseiller de la Grande-Chambre du Parlement de Paris, mourut dans sa 87^e année.

M. Claude Thyard, Comte de Bissy;
neveu

neveu du Cardinal de ce nom , Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers Dauphins , mourut à Paris de la petite Verole , le 2. de ce mois , âgé d'environ 35. ans.

M. Henry-Louïs de la Grange d'Arquiaen , mourut à Paris le même jour , & fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Germain des Prez. Il étoit fils de Messire Paul-François de la Grange, Comte d'Arquiaen, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine de Vaisseau du Roy, Lieutenant pour Sa Majesté au Gouvernement General du Pays d'Aunys, Gouverneur de Sainte Croix, & Commandant au Cap François, aux côtes de S. Domingue, & de Dame L..... de Marigny. Ce jeune Seigneur, âgé seulement de seize ans & demi, étoit neveu de la Reine de Pologne, épouse du grand Sobieski, & de la Marquise de Berbune, toutes deux filles du Marquis de la Grange d'Arquiaen, Chevalier des Ordres du Roy, depuis Cardinal, &c.

Le cinq M. Thomas de Montmorin de Saint Herem, fils de M. l'Evêque d'Aire, Prêtre Docteur de Sorbonne, Abbé de Bonnevaux, député de la Province d'Auch à l'Assemblée generale du Clergé, est mort à Paris de la petite Verole, âgé de vingt-neuf ans, & a été inhumé.

DE JUILLET 1723. 181
inhumé dans l'Eglise de Sorbonne.

M^e Catherine de Guiscard , épouse de
Louïs - Marie d'Aumont , Duc d'Au-
mont , Pair de France , Premier Gentil-
homme de la Chambre du Roy , Briga-
dier de ses Armées , Gouverneur des Ville
& Citadelle de Boulogne , & Pays Bou-
lonnois , mourut à Auteuil le 9. de ce
mois , âgée de 35. ans.

M. Mederic Charton , Prêtre , Doc-
teur & Sénieur de la Maison & Societé
de Sorbonne , Doyen de la Faculté de
Theologie , & Sous-Penitencier de l'E-
glise de Paris , est mort le 16. de ce mois
dans sa 89^e année.

M. Louïs - Armand , Duc d'Estrées ,
Pair de France , Marquis de Cœuvres ,
de Themines & de Cardaillac , Comte de
Nanteuil , Vicomte de Soissons , Baron
de Gourdon , cy-devant Gouverneur de
Lisle de France & du Soissonois , & des
Villes & Citadelles de Laon , Noyon &
Soissons , & de Dommes en Quercy , est
mort subitement à Paris , le même jour ,
âgé de 41. ans. Il étoit arriere-petit-fils
de François Annibal , premier Duc d'Es-
trées , Pair & Maréchal de France , & de
Marie de Bethune , & fils de François
Annibal Duc d'Estrées , Pair de France ,
& de Dame Magdelaine de Lyonne. Le
Duc d'Estrées qui vient de mourir avoit
prêté

prêté serment au Parlement le 24. Janvier 1723. il avoit épousé en 1707. Dame Diane-Adelaïde-Philippe Mancini, fille de Philippe-Jules Mancini, Duc de Nevers, & de Dame Diane-Gabrielle de Damas Thianze.

Nous venons d'observer que le Maréchal d'Estrées, qui fut le premier Duc de ce nom, avoit épousé Marie de Bethune; cette Dame, fille de Philippe de Bethune, Comte de Selles, & de Charost, Chevalier des Ordres du Roy, &c. qui a donné naissance au second Duc d'Estrées, au Maréchal d'Estrées, pere de M. le Maréchal d'Estrées d'aujourd'hui, & au Cardinal d'Estrées, fut une des plus belles, des plus vertueuses, & des plus spirituelles personnes de son temps; elle étoit née à Rome durant l'Ambassade du Comte de Bethune, son pere, & mourut subitement en l'année 1628. n'étant âgée que de 26. ans, regrettée de toute la France pour ses grandes & rares qualitez. Un fameux Poëte composa à cette occasion des Vers que nous nous faisons un plaisir de rapporter ici; ils sont noblement, & en peu de mots l'histoire de cette illustre Dame, qui a été la mere de plusieurs Grands Hommes.

Paucis te volo, sta parum, Viator.

Ecce hoc sub tumulo cūbo Maria,

DE JUILLET 1723. 183

Maria illa propago de Bethuna ,

Et conjux Herois peritioris ,

Vere Franca , sed urbis orta Roma ;

Pallas me pia cum sacrâ Suada ,

Cunâtis artibus affabrè polivit ,

Ac Cypris mihi detulit decorem ,

Verum vix talamum meum bearas

Istic ter Deus ipse nuptiarum ,

Quando me Lachesis ferox ab ulnis

Cari conjugis extulit repentè.

Le Maréchal d'Estrées , son époux , qui' avoit quitté une année auparavant cette mort , le nom de Marquis de Cœuvres , en recevant le Bâton de Maréchal , prit depuis deux autres alliances ; la première en 1634. avec Anne Habert de Montmort , dont il eut un fils tué en 1656. au siège de Valenciennes , & une fille mariée au Prince de l'Islebonne , & la seconde en 1663. avec Gabrielle de Longueval de Manicamp , dont il n'eut point d'enfans. Dès l'année 1648. le Marquisat de Cœuvres avoit été érigé en Duché & Pairie , sous le nom d'Estrées en sa faveur , & de ses descendans mâles ; mais il ne fit enregistrer les Lettres Patentes au Parlement que le 15. Decembre 1663. & il mou-

mourut en l'année 1670. dans un âge très-avancé. Par le decès qui vient d'arriver du quatrième Duc d'Estrées, la Duché & Pairie de ce nom passe à M. le Maréchal d'Estrées, déjà revêtu de plusieurs grandes Charges & Dignitez.

La Maison d'Estrées porte écartelé au premier & dernier d'argent, freté de sable de 6. pieces, au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable, qui est *Estrées*; au second & troisième d'or, au lion d'azur lampassé, & couronné de gueules, qui est *Cauchie*.

M. Leonor de Pracomtal, Chevalier, Marquis de Pracomtal, Sous-Lieutenant des Chevaux-Legers de la Garde du Roy, & Lieutenant pour S. M. dans les Provinces de Nivernois & Donzinois, fils Mineur de M. Armand de Pracomtal, Chevalier, Marquis de Pracomtal, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Menin, & de Dame Catherine-Françoise de Mornay de Montchevreuil, a épousé le 15. de Juillet D^{lle} Catherine Boucher d'Orsay, fille mineure de M. Charles Boucher, Chevalier, Seigneur d'Orsay, Conseiller du Roy en ses Conseils, M^e des Requêtes Honoraire de son Hôtel, Intendant pour Sa Majesté de la Province de Dauphiné, & de feuë Dame Catherine le Grain.

M.

DE JUILLET 1723. 185

M. François Perry , Chevalier Seigneur, Comte de S. Ouant , fils de Isaac Perry , Chevalier-Seigneur , Marquis de la Chauffie , de Montmereau & Saint Ouant , Seigneur des Chastellenies de Vitrac-Rossignol , & de Dame Anne de Rochechouard , a épousé D^{lle} Marie-Anne Gabrielle Frottier , fille mineure de M. Benjamin Louis Frottier , Chevalier-Seigneur , Marquis de la Coste Mesfellerie , Lieutenant de Roy au Gouvernement de la Province de Poitou , Seigneur des Ousches & de la Forest, Dessé, Vaution , Mauchandy , & Champeaux de la Chatellenie de Château-Garnier &c. & de Dame Elizabeth Olive Saint George Verac.



EDIT ,



EDITS, DECLARATIONS,

ARRESTS, &c.

Arrests du Conseil d'Etat du Roy, des 30 Septembre 1719. & 26. Mars 1720. Et Lettres Patentés sur iceux, données à Versailles le 4 May 1723. Registrées en la Cour des Aydes le 12 Juin audit an. Portant defenses à tous Juges qui connoissent des Droits des Fermes de mettre en liberté les Coupables & Complices de rebellion & voyes de fait qui seront arrêtés dans l'instant d'icelles qu'après l'instruction & jugement définitif, & en d'appel de la part du Fermier, qu'après le jugement dudit appel.

EDIT du Roy, donné à Versailles au mois de Mars 1713. Registré en Parlement le 28 May suivant. Portant création d'un Office de Greffier Conservateur triennal des Saïfies & Oppositions du Trésor Royal.

ARREST du Conseil du 6 Avril 1723. Qui casse & annulle un jugement rendu en dernier ressort par le sieur de Ruols, Conseiller en la Cour des Monnoyes de Lyon, & tout ce qui a été fait avant & depuis ledit jugement, au sujet des abus & malversations commises en la Monnoye de Montpellier, & commet les Maitres des Requêtes actuellement de service aux Requêtes de l'Hôtel, pour connoître desdites malversations, à l'effet de quoi toutes les Minutes des Procédures & Procès verbaux

DE JUILLET 1723. 187

baux sur lesquels ledit jugement a été rendu, seront remises au Greffe.

ARREST du Conseil, du 12 Avril 1723. & Lettres Patentes sur icelui. Données à Versailles le 4 May 1723. Registrés en la Cour des Aydes le 5 Juin 1723. Portant reglement pour les Procédures qui doivent être observées a l'occasion de la verification des échantillons du faux Sel, trouvé dans les Maisons des Particuliers lors des visites domiciliaires.

ARREST du Conseil, du 19 Avril 1723. qui prescrit la forme dans laquelle les Parties prenantes des Etats & Rentes de sa Majesté, pourront fournir à leurs Tresoriers, Receveurs ou Payeurs, des Copies certifiées de leurs Quittances de Capitation.

ARREST du 26 Avril 1723. qui ordonne que le nommé Hebert, Maréchal à Suzannecourt, restituera une somme de soixante livres, par lui conignée pour une Inscription de faux dont il a été débouté ; contre un Procès verbal de saisie, d'un Muid de Vin trouvé chez lui, d'excédent à son inventaire.

ARREST du 3 May 1723. qui déboute le nommé Tinvin de son opposition à l'Arrest du 1^{er} May 1722. par lequel il a été condamné au paiement de l'Annuel, des Vins qu'il a fait convertir en Eau de Vie dans la Brulerie de la veuve Hamelin ; & condamne en outre ledit Tinvin au coût de l'Arrêt.

ARREST du 3 May 1723. qui ordonne que pendant dix années, à commencer du 1 Janvier 1724.

1724. les Moruës, tant vertes que sèches, & les Huiles qui proviendront de la Pêche des Sujets de Sa Majesté, à l'Isle Royale, appelée cy-devant l'Isle de Cap-Breton, demeureront déchargées dans tous les Ports du Royaume, tant de l'Océan que de la Méditerranée & à Ingrande, de tous droits d'entrée des cinq grosses fermes.

ARREST du 3 May 1723, qui fait tres expresses défenses à tous Orfèvres & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de jeter aucunes matieres d'or & d'argent en barres ou lingots, qu'elles n'ayent été bien brassées; en sorte que lesdites matieres soient uniformes dans toutes les parties desdites barres & lingots, à peine de confiscation desdites matieres, de trois mille livres d'amande, & d'être procédé extraordinairement contre ceux qui auront fondu frauduleusement lesdites barres ou lingots d'or ou d'argent.

DECLARATION du Roy, du 5 May 1723. Registrée en Parlement le 5 Juin, portant que les Acquéreurs des Quittances de finances produisant intérêts, pourront obtenir des Lettres de ratification au grand Sceau, & que les créanciers des Propriétaires desdites Quittances formeront leurs oppositions pour conserver leurs droits entre les mains des Conservateurs des hypothèques sur les rentes & augmentations de gages.

LETTRES PATENTES sur Arrêt, données à Versailles le 22 May, registrées à la Cour des Aydes le 17 Juin, qui ordonnent qu'à l'avenir les vins de la Loire sortans des cinq grosses Fermes, quoique destinez pour les Isles, acquitteront les droits de sortie ordinaires.

Lettres

LETTRES PATENTES sur Arrêt, qui fixent à quatre livres les droits d'entrée sur chaque cheval, poulain, jument, mule & mulet, venant de Bretagne & autres Provinces mentionnées au Tarif de 1664. Données à Versailles le 12 May 1723. registrées à la Cour des Aydes le 17 Juin.

ARREST du 25 May, qui décharge du Droit de Contrôle les Quittances qui seront données au Trésor Royal pour raison des Remboursemens, faits par le Roy, de la nature de ceux énoncés en l'Arrêt.

ORDONNANCE du Roy, du 29 May, portant permission de Faucher les Foins avant la saint Jean, dans toute l'étendue du Royaume, même dans le Parc de Versailles & autres Maisons Royales, sans en demander aucune permission aux Seigneurs, aux Capitaines des Chasses & autres Officiers.

ARRESTS des 26 Janvier & 31 May 1723. Le premier évoqué & renvoye pardevant Monsieur l'Intendant de Dijon les Instances portées tant en l'Élection de Langres, qu'au Parlement de Dijon, pour donner son avis au sujet des Eaux de Vie de marc de Raisin, fabriquées par les nommez Brocard & Pacot, par contravention à la Déclaration du 24 Janvier 1713. Et le second confisque les Eaux de Vie & Ustanciles sur eux saisies, & les condamne chacun en trois mille livres d'amende.

ARREST du 31 May, qui déboute Thomas Sandrin & autres Marchands de Salines à Pontoise, de leur Requête, & ordonne l'exécution d'une Sentence du Grenier à Sel de ladite Ville; qui les
condamne

condamne chacun en trois cens livres d'amende & en la confiscation des Salines sur eux saisies, faute d'en avoir fait déclaration avant l'enlèvement du Batteau dans lequel elles sont venues.

ARREST du 31 May, qui ordonne que la ville de Rochechoüard & autres lieux y mentionnez, dépendans de la Province de Poitou, seront reputés étrangers à l'égard des droits des cinq grosses Fermes, & supprime le Bureau de Rochechoüard.

ARREST du même jour, qui réduit à trois jours les délais pour les poursuites & procédures dont Simon Camery est chargé pour le recouvrement restant à faire des taxes de la Chambre de Justice.

ARREST du même jour, qui ordonne que les saisies réelles faites à la requête de Simon Camery, chargé des poursuites nécessaires pour le recouvrement des taxes de la Chambre de Justice, seront enregistrées, quoiqu'il y en ait de précédentes, & à l'exclusion de toutes autres; sauf que les saisies réelles antérieures seront converties en oppositions à celles du sieur Camery.

ARREST du même jour, concernant les Rentes du Clergé.

ARREST du même jour, concernant la liquidation de la Finance, & le remboursement des Offices de Receveurs provinciaux & diocésains du Clergé, & leurs Contrôleurs, supprimez par Arrest du 26 Octobre 1719.

ARREST du même jour, qui révoque la permission

mission cy-devant accordée , de faire le commerce de Levant par le Port de Cette.

DECLARATION du Roy, donnée à Versailles le 31 May , registree en Parlement le 17 Juillet, concernant les anciennes rentes du Clergé , par laquelle Sa Majesté a réglé , fixé & réduit les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, dont le payement des arrerages est assigné sur le Clergé de France , sur le pied du denier quarante du capital pour chacune année , composée de douze mois , à commencer du premier Janvier 1724 , suivant les états qui seront arrêtez au Conseil ; ainsi qu'il sera par Sa Majesté ordonné ; auquel effet Elle a maintenu & confirmé les propriétaires desdites rentes en la jouissance d'icelles conformément & jusqu'à concurrence de la réduction aux charges & conditions énoncées en ladite Déclaration.

Sa Majesté a aussi fixé & réduit sur le même pied du denier quarante du capital , les revenus des finances des Offices de Payeurs & Controleurs Triennaux & Quatriennaux desdites rentes & des taxations hereditaires y attribuées ; supprimés par Edit du mois de Juillet 1654. qui n'ont point été remboursées , quoique les Liquidations en ayant été faites dans le Conseil de Sa Majesté ; ayant été ordonné par ledit Edit qu'il en seroit constitué des rentes , & que cependant les propriétaires jouiroient des gages & taxations desdits Offices , lesquels ont été en conséquence payez & employez dans la dépense des comptes des Payeurs en exercice , au chapitre des gages des Officiers. Sa Majesté n'entend néanmoins comprendre dans la disposition du present article , les augmentations de Gages attribuez ausdits Payeurs par Edit du mois d'Avril 1640 , lesquelles demeureront réduites au denier cinquante , &c.

LETTRES PATENTES sur Arrest, portant défenses au Fermier de la marque d'or & d'argent d'apposer son poinçon de charge sur les ouvrages que celui de la Maison commune des Orfèvres n'ait été préalablement appliqué. Données à Versailles le 3 Juin 1723, registrées à la Cour des Aydes le 5 Juillet.

ARREST du 7 Juin 1723, qui casse une Sentence des Elûs de Bourgneuf, en ce qu'elle ordonne que les droits de Jauge & Courtage seront payez seulement par les Voituriers & Marchands conduisans du Vin, Eaux de Vie & autres boissons des pais redimez dans ladite Election, & par ceux qui en sortiront pour aller dans lesdits pais redimez; ordonne l'exécution & enregistrement en ladite Election, de la Declaration du 10 Octobre 1689. & en conséquence, que lesdits droits seront levez conformément à icelle; & fait deffenses ausdits Elûs d'apporter à l'avenir aucune modification aux Edits, Declarations & Arrests; & leur enjoint d'en ordonner l'exécution purement & simplement à l'instant qu'ils leur seront presentez, à peine de privation de leurs Offices.

ARREST du même jour, qui casse une Sentence des Elûs d'Angers & confisque cent quatre-vingt livres pesant de Toiles de Chollet, excédant la déclaration faite par le nommé Venault, au Bureau des droits des Cloisons d'Angers, établis au Pont de Cée, & le condamne en cent livres d'amende.

ARREST du 7 Juin 1723, qui déboute le nommé Laville, Procureur à Cognac, de son opposition à l'Arrest du 15 May 1722. & ordonne que la

DE JUILLET 1723. 193

la porte de communication de sa maison à celle de Marguerite Laville sa sœur, Cabaretiere de la-dite Ville, sera murée à ses frais.

ARREST du 7 Juin 1723, qui ordonne que les Communautez supprimées sur les Ports, Quais & Halles de la Ville de Paris, & leurs creanciers, qui n'ont point encore reçu leur remboursement en rentes sur l'Hôtel de Ville, seront remboursez en rentes sur les Tailles.

LETTRES PATENTES sur Arrest, données à Meudon le 7 Juin 1723, enregistrées en la Chambre des Comptes le 17 du même mois, concernant les ventes & adjudications des Bois de Versailles, Marly & dépendances.

ARREST du 7 Juin, qui ordonne que les gages attribuez aux Offices Municipaux, rétablis par l'Edit du mois d'Aoust 1722, assignez sur les revenus & octrois des Villes, seront payez aux Acquerieurs desdits Offices.

Et où lesdits Offices n'ont pas été levez, lesdits gages seront payez à Martin Girard, jusques à ce qu'ils soient levez.

DECLARATION du Roy, en interprétation des Edits concernant les Invalides de Marine des mois de May 1709. Mars 1713. & Juillet 1720, donnée à Meudon le 9 Juin 1723, enregistrée en Parlement le 12 Juillet suivant.

ARREST du 14 Juin 1723, qui ordonne que les Aluns d'Italie & du Levant, qui entreront par la voye de Marseille, payeront les mêmes droits de trois livres du cent pesant, qui se payent aux entrées des cinq Grosses Fermes, en execution de

I ij de

de l'Arrest du 14 Aoust 1714, & ce nonobstant l'Arrest du 18 May 1720, qui supprime les droits du tiers-sur-taux & quarantième de Lyon.

ARREST du 14 Juin 1723, qui révoque les permissions cy-devant accordées aux Négocians du Royaume, de faire passer à Cadix, à Gènes, à Li-vourne & à Naples, directement des Isles Fran-çoises de l'Amerique, des Marchandises du crû desdites Isles.

ARRESTS des premier Decembre 1722 & 14 Juin 1723.

Le premier casse une Sentence des Elûs d'A-miens; condamne les nommez de Flocq & de Saint-Germain chacun en cinquante livres d'a-mende pour leur refus de souffrir les Inventaires; leur enjoint & aux autres habitans de la Paroisse de la Croix-au-Bailli, de les souffrir à l'avenir & de payer les droits de subvention, & deffend aus-dits Elûs de rendre à l'avenir de pareilles Senten-ces, à peine d'interdiction & de cinq cens livres d'amende.

Et le second déboute lesdits de Flocq & ha-bitans de leur opposition au premier Arrest; & pour le nouveau refus de la part dudit de Flocq & autres, de souffrir les Inventaires, les condam-ne; sçavoir, ledit du Flocq en cent livres d'amen-de, & les autres en cinquante livres chacun & au coût de l'Arrest.

LETTRES PATENTES, qui ordonnent l'ad-judication de l'entretien des Ponts & Chaussées de la Forêt de Compiègne. Données à Meudon le 18 Juin 1723, registrées en Parlement le 8 Juillet suivant.

Lettres

LETTRES PATENTES, données à Meudon le 18 Juin 1723, registrées en Parlement le 8 Juillet, qui ordonnent plusieurs amenagemens dans la Forêt d'Amboise.

ARREST du 21 Juin 1723, au sujet des transpositions de Barrières, constructions de Bureaux & murs de Clôture, ordonnées être faites pour la seureté des Entrées de Paris; depuis l'encoignure du Laissez-passer du Roulle, jusqu'à celle du clos saint Lazare; tant par Charles Cordier, chargé de la Regie des Fermes Generales, que par les Proprietaires des Marais, depuis le Bureau de la Ville-Lévêque jusqu'au Château des Porcherons, & depuis la Barriere de Notre-Dame de Lorette, jusqu'à celle de la Voirie, sur l'alignement à main droite, du côté du Boulevard; & dont les heritages sont entre les Barrières contiguës & aboutissans aux deux rues des Portes blanches & Coquenard; qui ordonne que les deniers & avances qui seront necessaires pour parvenir à la construction du Mur, Barrières & Bâtimens à la charge de la Ferme, seront avancez par ledit Cordier, qui en sera remboursé par le Fermier qui lui succedera, & successivement de Bail en Bail; & qui contient plusieurs autres dispositions.

ARREST du même jour, qui casse une Sentence des Elus de Caën, confisque les Cidres & Ustanciles saisis en Champ de Foire sur le nommé Corderain, Chaircuitier à Caën, surpris vendant en détail sans déclaration & sans avoir du vin ou boisson en cave, & le condamne en cent livres d'amende.

DECLARATION DU ROY, concernant les
I iij Jurisdiccions

Jurisdic^tions Consulaires. Donnée à Meudon le 28 Juin 1723, registrées en Parlement le 8 Juillet.

ARREST du 28 Juin 1723. Portant que les Contrats de Mariage passez à Paris, & dans les lieux de la résidence de la Cour, seront contrôlez dans le mois.

ARREST du même jour, qui ordonne qu'il ne sera fait par le Garde de son Trésor-Royal aucuns remboursemens d'Offices, Droits ou autres, de quelque nature que ce puisse être, qu'en rapportant par ceux qui demanderont lesdits remboursemens, des Certificats des Greffiers-Conservateurs des Saisies & Oppositions du Trésor-Royal.

ARREST du même jour, qui ordonne que toutes les Manufactures de Toiles & Etoffes de Fil & de Cotton de toutes couleurs, mêlées de soye & autres matieres, sous le nom de Toiles rayées & à Carreaux, Siamoises, Fichus, Stinkerques, ou sous telle autre dénomination que ce soit, qui sont établies dans les Villes, Bourgs & lieux de la Province de Normandie; à l'exception de celles établies dans la Ville & Fauxbourgs de Rouen & Bourg de Darnetal, cesseront tout travail; à commencer au premier Juillet de chaque année, jusqu'au quinze de Septembre inclusivement.

ARREST du 30 Juin 1723, qui proroge jusqu'au dernier Septembre prochain, le terme fixé par celui du quinze Mars dernier, pour le payement des Droits des Changeurs aux frais de Sa Majesté.

ARREST du premier Juillet 1723. qui proroge pendant un mois le délai accordé par l'Arrest du

DE JUILLET 1723. 197

27 Avril dernier, aux Officiers des Bureaux des Finances des Generalitez du Royaume, pour payer le Droit annuel de leurs Offices.

ARREST du 5 Juillet 1723, qui renouvelle les defenses cy-devant faites de l'Introduction dans le Royaume, & du commerce, port & usages des Etoffes des Indes, de la Chine & du Levant, ainsi que les Toilles peintes & autres, venant desdits pais.

ARREST du 21 Juillet 1723, publié le même jour, concernant les Monoyes, par lequel le Roy ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Qu'a commencer du jour de la publication du present Arrest les Louis d'Or fabriquez & reformez en execution de l'Edit du mois de Septembre 1720. n'aurent plus cours dans les payemens que pour la somme de quarante-quatre livres, & les doubles & demi Louis à proportion.

I I.

Ordonne Sa Majesté, que les Especes d'Argent continueront d'avoir cours sur le même pied qu'elles l'ont à present, & qu'il ne sera pareillement rien changé à la valeur des matieres d'Or & d'Argent, Especes non reformées & Monnoyes étrangères qui resteront & demeureront fixées sur le même pied qu'elles le sont aujourd'hui.

I I I.

Veut Sa Majesté, qu'en portant par les particuliers aux Hôtels des Monnoyes un huitième en certificats de liquidation, & sept huitièmes en matieres d'or & d'argent ou especes non reformées, la valeur du total leur soit payée comptant dans lesdits Hôtels des Monnoyes, en especes fabriquées

I ii) ou

ou reformées en execution de l'Edit du mois de
Septembre 1720.

IV.

Les Matieres d'Or & d'Argent, Espèces non réformées ou étrangères qui seront portées aux Hôtels des Monnoyes avec un huitième en Certificats de Liquidation, y seront reçues sur le pied que le marc d'Or & d'Argent est actuellement fixé dans le public; & les Louis d'Or de vingt-cinq au marc, & les Ecus de dix au marc, fabriquez en execution de l'Edit du mois de May 1718, y seront reçus à la piece sur le pied de 36 livres le Louis & de six livres l'Ecu, les demis, les quarts & les sixièmes d'Ecus à proportion.

V.

A l'égard de ceux qui porteront aux Hôtels des Monnoyes des Matieres d'Or & d'Argent, Espèces non reformées ou étrangères, sans aucune partie de Certificats de Liquidation, lesdites Espèces & Matieres continueront d'y être reçues sur le pied de 945 liv. le marc des anciens Louis à convertir, ou de l'Or du titre de vingt deux carats, & les autres Matieres ou Espèces d'or à proportion: Et de soixante-trois livres le marc des anciens Ecus à convertir, ou de l'Argent du titre de onze deniers, & les autres Matieres ou Espèces d'argent à proportion. Et les Louis d'or de vingt-cinq au marc & Ecus de dix au marc, fabriquez en execution de l'Edit du mois de May 1718, y seront reçus à la piece, à raison de trente-sept livres seize sols le Louis d'Or, & de six livres six sols l'Ecu, les demis, les quarts & les sixièmes à proportion.

VI.

Ordonne Sa Majesté qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest, les Sols de vingt-cinq deniers n'aient plus cours que pour vingt-quatre deniers, &c.

Arrest

ARREST du 17. Juillet, par lequel le Roy ordonne que dans trois mois pour tout délai de la date du present Arrest, tous les Billers existans des Trésoriers Generaux & particuliers, de l'Extraordinaire des Guerres, procedans des Exercices anterieurs à la presente année, en quelques mains qu'ils soient, seront representez à Paris aux Sieurs de la Salle & de la Riviere, Contrôleurs nommez par les Etats de Distribution des 30. Decembre 1722. & 17. du present mois, pour être par eux reconnus, verifiez & paraphez, & être ensuite procedé au payement de ceux qui se trouveront compris dans ledit Etat de Distribution dudit jour 17. du present mois, dans les termes & en la forme portée par ledit Etat : & à l'égard de ceux qui ne se trouveront pas compris dans ledit Etat, les Porteurs d'iceux seront tenus, en les representant, d'en remettre aux Sieurs de la Salle & de la Riviere, des Copies fideles, au pied desquelles les Porteurs seront tenus de certifier qu'ils leur appartiennent, & à quel titre; pour sur lesd. Copies, être ensuite pourvu par Sa Majesté au payement desdits Billers, par un troisieme & dernier Etat de Distribution qui sera arrêté à cet effet; tous lesquels Billers demeureront nuls, faute d'avoir été representez dans ledit temps, &c.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 26. Juillet; Qui ordonne que les Proprietaires & Porteurs des Billers d'Emprunt de la Compagnie des Indes, de 520. & 52. Louis d'Argent, échûs au 29. Novembre 1721. & ceux de 36. Louis & demy d'Argent, échûs le 10. Janvier 1722. seront tenus de les remettre dans le premier Octobre prochain pour tout délai, au Garde du Trésor Royal en exercice; à l'effet d'être lesdits Billers par lui

I v con-

convertis en Quittances de Finance , portant intérêt à deux pour cent , faute de quoi & ledit délai expiré , lesdits Billets demeureront nuls & de nulle valeur.

SUPPLEMENT.

LE Roy a accordé aux Etats du Duché de Bourgogne , la premiere Pairie du Royaume , l'établissement d'une Faculté de Droit , Civil François & Canon ; on a donné les Chaires à de très-habiles Professeurs pour enseigner dans ces Ecoles qu'on veut rendre celebres. Elles s'ouvriront à Dijon , Capitale de cette Province , au mois de Novembre prochain.

Les gens qui viendront y étudier trouveront toutes sortes de commoditez , la Ville de Dijon étant très-bien bâtie , les habitans doux & polis , le climat agreable , les Livres à bon marché , & toutes sortes de bons vins en abondance.

SENTIMENS d'un Spectateur François , sur la nouvelle Tragedie d'*Inès de Castro* ; brochure in 8° de 14. pages , avec approbation , sans nom d'Auteur , ni d'Imprimeur.

Cet ouvrage a paru assez bien écrit , &
le

le public le trouveroit plus estimable , s'il étoit moins partial. Il semble que l'Anonyme en veut à tous les Auteurs en general , & à l'Auteur d'*Inès* en particulier. Il convient *que jamais le goût des ouvrages d'esprit n'a été si generalement répandu , & cependant il conclut qu'il y a plus d'empressement dans le public que de talent dans les Auteurs.* Les Auteurs sont donc bien malheureux d'être les seuls à qui il refuse ce qu'il accorde à tout le monde. Mais si selon ce nouvel Aristarque les ouvrages d'aujourd'hui sont si mediocres , d'où vient que ce public , plus éclairé qu'il ne fut jamais , les recherche avec tant d'empressement ? c'est, dit nôtre Censeur , *qu'on y voit luire quelque étincelle du feu qui anima les grands hommes du siecle de Louis XIV.* N'est-ce pas là le langage d'un homme ouvertement déclaré contre les Auteurs. Nous lui rendons plus de justice , & nous convenons qu'il y a d'assez bonnes choses dans le plan qu'il fait d'*Inès de Castro* ; mais nous ne pouvons lui passer sa méprise pour ne pas nous servir d'un autre terme. Il fait adresser à Alphonse , ce que Dom Pedro ne dit qu'à part , à la fin du second Acte ; il avance encore sans fondement qu'*Inès meurt empoisonnée sur le Theatre , sans qu'on s'informe de ceux qui lui ont*

I vj donné

*donné le poison, & sans qu'on dise le moindre mot de Constance & de sa mere. Alphonse ne fait-il pas entendre aux Spectateurs qu'il soupçonne la Reine de l'empoisonnement, quand il dit : qu'il voit trop la perfide main qu'il faut qu'il en punisse ? Inès ne fait-elle pas une espece de testament de mort en faveur de Constance, quand elle prie Dom Pedro de couronner tant d'amour & tant de vertu ? La méprise dont nous venons de parler ne peut donc être excusée en aucune façon ; mais un *Spectateur* en titre d'office qui declare à la tête de son ouvrage, qu'il fait sa principale *occupation d'étudier les hommes*, doit s'instruire mieux lui-même avant que de prétendre instruire les autres. Au reste les portraits qu'il fait des Acteurs ont été trouvez assez justes ; l'idée qu'il donne de leur juge, c'est-à-dire, du parterre, a paru aussi jolie que vraie. Voici comme il parle au sujet des *battemens de mains excitez par un bel éclat de voix* : le parterre est une machine qui se remue plutôt, quand on la frappe bien fort, que quand on la frappe avec justesse. Ce petit ouvrage finit par un tissu d'invectives contre l'Auteur d'Inès ; à Dieu ne plaise que nous en foyons les échos.*

On

On écrit de Londres du 15. de ce mois , qu'on a découvert depuis peu dans le Bois de Nord-Cray , près de Bexley , dans le Comté de Kent , un feu souterrain qu'on suppose être causé par quelques mines de soufre que la grande chaleur a fait fermenter , & que les habitans du pays en sont fort consternez , parce que le feu a gagné la racine des arbres , & qu'on est occupé à y voiturier de l'eau de tous les environs , pour tâcher de l'éteindre.

On mande aussi que M. Heuchman , Regent du College de Chester , avoit trouvé depuis peu dans les ruines d'un vieux bâtiment , nommé la *Maison du Chapitre* , le corps de *Hugues* , dit le *Loup* , premier Comte de Chester , mort au commencement du 12^e siècle , & qui étoit passé en Angleterre avec Guillaume le Conquerant , son oncle. M. Heuchman a remarqué que ce corps avoit été enveloppé dans du cuir , & enfermé ensuite dans un cercueil de pierre. Le crâne & les os lui ont paru bien conservez , ainsi que les bandelettes qui avoient été mises pour les empêcher de se détacher dans les endroits des jointures.

Le 28. May dernier le P. Raphael Bluteau remit dans l'Assemblée de l'Académie

démie Royale de l'Histoire à Lisbonne , à l'examen des Censeurs Royaux , 5. volumes in-folio manuscrits , contenant les augmentations qu'il a faites à son Dictionnaire. Il demanda aussi qu'on lui permit de prendre le titre d'Académicien , à la tête de ses ouvrages.

On mande de Rome que le Pape a fait consulter les Puissances Catholiques sur la proposition que le Grand Seigneur a faite de signer une Trêve avec le Grand-Maître de Malthe , S. S. ne voulant se déterminer que sur leurs avis. Et que le Duc de Baviere a fait demander au Pape un Bref d'Eligibilité à l'Evêché de Liege pour l'Evêque de Munster , son fils , qui est déjà Coadjuteur de Cologne.

On apprend de Bruxelles que l'Octroy que l'Empereur a accordé pour l'établissement d'une Compagnie de Commerce dans les Pays-Bas , fut publié le 19. de ce mois. Les Directeurs de cette Compagnie ont fait afficher qu'ils ouvreroient leurs livres le 11. Aoust prochain pour recevoir les souscriptions de ceux qui souhaitent d'y prendre interets.

On apprend aussi qu'on a publié l'Acte, par lequel l'Empereur a déclaré qu'à défaut

DE JUILLET 1723. 209

faut d'heritiers mâles la succession de ses Pays hereditaires , échoira premierement aux Archiduchesses ses filles ; en second lieu aux Archiduchesses ses Nièces , filles de l'Empereur Joseph ; en troisiéme lieu aux Archiduchesses ses sœurs , & enfin à tous les descendans & heritiers de l'un & de l'autre sexe, l'ordre de Primo-geniture conservé. Nous donnerons cet acte dans son entier.

Le 24. de ce mois les Comediens Italiens ouvrirent leur Theatre de la Foire Saint Laurent par trois Pieces, dont la premiere est intitulée *le Triomphe de la Folie* , la seconde *le Bois de Boulogne* , & la troisiéme *Agnès de Chaillor*. La premiere a été trouvée passable , la seconde mauvaise , & la troisiéme bonne. Nous en allons donner un petit extrait de chacune.

Le Triomphe de la Folie.

L'Auteur de cette Piece a voulu parodier par avance , une Comedie annoncée par les Comediens François , qui a pour titre *le Divorce de l'Amour & de la Raison*. La Raison ouvre la Scene par un Dialogue qu'elle fait avec Mercure , à qui elle demande des nouvelles de l'Amour qui l'a abandonnée , sans lui dire pourquoi. Mercure lui apprend qu'il a
suivi

suivi son infidèle époux dans tous les differens Royaumes où il a été, & de-là il prend occasion de parler de ses progrès selon les genies des nations, dont il a entrepris de triompher. Cette Scène a paru fort ingenieuse, bien écrite, & semée de jolis traits. L'Amour patoit dans la seconde Scène, il se moque de la Raison, & plaïsante sur la bizarrerie de leur union, qui avoit banni les plaisirs, dont la Cour avoit toujours été formée, avant ce mariage fait en dépit du bon sens. La Folie survient, elle brocarde la Raison sur nouveaux frais, elle la chasse, & ordonne à sa riante suite de chanter & de danser. Le Vaudeville a paru assez joly; en voici un couplet adressé au parterre.

Sur nous la critique ennemie
 Verseroit envain son poison,
 Le parterre a trop de genie
 Pour nous condamner sans raison.
 Il approuve toujours le bon,
 Bon, bon, bon, bon,
 Et par fois,
 Lon, lon,
 En faveur d'un zon, zon, zon, zon,
 Il passe une folie.

Le

Le Bois de Boulogne.

Cette seconde Piece a été generale-
ment desapprouvée à la premiere repre-
sentation , & elle a été retranchée dès la
quatrième. Pantalon & le Docteur par
le secours d'une vieille tante qu'ils avoient
mis dans leurs interets avoient engagé
leurs jeunes Maîtresses , nièces de cette
secourable tante , à se trouver au Bois de
Boulogne , où une collation les atten-
doit : Arlequin & Trivelin , valets de
Lelio & de Mario leurs jeunes Amans ,
avoient comploté de concert avec les jeu-
nes Amans & les jeunes Maîtresses , une
fourberie par laquelle ils pussent desabu-
ser la vieille tante , trop prévenuë en fa-
veur des vieux Amans , de la bonne opi-
nion qu'elle avoit conçûe de leur vertu :
cette fourberie n'est autre que celle de
Pourceygnac , des vendanges de Suresne ,
& de vingt autres farces à peu près sem-
blables. Cette ressemblance n'a pas peu
contribué au mauvais succès de la Piece
en question ; à quoi il faut ajouter le dé-
raisonnable qui y regne dès le commen-
cement. L'Auteur oublie tout d'un coup
d'où il est parti : les jeunes Amans , &
sur-tout Arlequin & Trivelin , quoiqu'ils
soient instruits de ce qui a obligé les deux
nièces à se trouver au Bois de Boulogne ,
leur

leur parlent , le reproche à la bouche , & la jalousie dans le cœur. Passons à la troisième Piece qui a été si généralement approuvée , qu'*Agnès de Chaillot* ne promet pas moins de succès qu'*Inès de Castro*. Il suffit de dire qu'on rit autant à la première , qu'on pleure à la dernière. Voici l'extrait de cette heureuse parodie.

ACTEURS.

Le Baillif de Chaillot, le sieur Dominique.

Agnès de Chaillot, Servante du Baillif, la D^{lle} Flaminia.

Pierrot, fils du Baillif, la D^{lle} Silvia en Garçon.

La Baillive de Chaillot, la D^{lle} la Lande.

L'Ambassadeur de Gonesse, le sieur Pacquetti.

Le Bedeau de Chaillot, le sieur Thomassin.

Le Magister, le sieur Pacquetti.

Deux autres Conseillers.

Troupe d'habitans de Chaillot pour la nêce d'*Agnès* & de *Pierrot*.

AGNE'S DE CHAILLOT.

Comme nous avons donné un extrait de la Tragedie d'*Inès de Castro*, le Lecteur nous permettra de l'y renvoyer. Il y trouvera , à peu de chose près , le même

arrange-

arrangement , & le même fond de Scenes, changées de grand Tragique en bas Comique. Le Baillif de Chaillot veut marier son fils avec la fille de sa femme , ce fils s'appelle *Pierrot* , & cette fille est nommée *Constance* , l'un nous represente *Don Pedro* , fils de Don Alphonse , & l'autre tient lieu de *Constance* , sœur du Roy de Castille. *Pierrot* a remporté le prix de l'Arquebuse , comme Don Pedro a triomphé des Mores. Agnès est servante du Baillif de Chaillot , comme Inès est sujette du Roy de Portugal , & Dame d'Honneur de la Reine , l'Ambassadeur de Gonesse , pays natal de la Baillive de Chaillot vient feliciter le Baillif au nom de tout Gonesse , sur le prix de l'Arquebuse que son fils a remporté , & sur le mariage de ce même fils avec *Constance*. Cette dernière ne paroît pas dans la Piece , & la raison qu'on en donne , c'est qu'on peut bien s'en passer. L'Auteur veut faire sentir par là que ce personnage n'étoit pas moins inutile dans la Tragedie d'*Inès* , en quoi le plus grand nombre croit qu'il se trompe. Les principaux incidens de la Tragedie sont amenez dans la parodie , d'autant plus naturellement que la Tragedie est très-simple , & par là très-parodiable. En effet , quoi de plus facile que de faire venir *Pierrot* , l'épée à la main , pour déli-

délivrer. Agrès de la persecution de la Baillive. Cette voye de fait met le Baillif dans la necessité de punir Pierrot & Agnès. Il assemble son Conseil pour en deliberer ; ce Conseil est composé de quatre peronnages , dont il y en a deux muets comme dans la Tragedie ; ces peronnages sont *le Bedeau*, *le Magister*, *le Carrillonneur*, pour le quatriéme nous en avons oublié la qualité ; mais le Lecteur se passera bien de la sçavoir. Le Bedeau est Rival de Pierrot , & ne laisse pas de conclure à la grace. Le Magister a obligation de la vie au Criminel , & ne laisse pas de conclure au *Mississipi*. Le Carrillonneur & son compagnon opinent du bonnet comme les deux Conseillers muets de la Tragedie. Le Baillif condamne son fils , & dit à ceux qui ont opiné du bonnet ou par leurs larmes ;

Et vous n'êtes ici que pour orner la Scene.

Pour Agnès elle est condamnée à la Salpetriere. Avant cette condamnation le Baillif a fait un Monologue dans le goût de celui d'Alphonse , prêt à condamner son fils. Ce Monologue est ce qu'il y a de plus travaillé & de plus ingenieux dans la piece ; en voici deux traits.

Punissons, Pardonpons. Soyons dur. Soyons tendre , &c.

Non ,

Non , Baillif , vous en aurez menti.

Enfin , Agnès voyant que son cher époux va être envoyé au Mississipi , vient se jeter aux pieds du Baillif. Elle lui apprend que Pierrot est son mari , & lui raconte comiquement comment il le devint. Le Baillif n'en est que plus furieux ; mais toute sa colere se desarme à la vûe de quatre enfans de Pierrot & d'Agnès qu'on lui amène. Ces quatre enfans habillez en enfans trouvez , se jettent à ses pieds avec Agnès leur mere, & l'attendrissent ; ce qui fait dire au Bedeau : voici la Scene des mouchoirs. Tous les Acteurs tirent de leurs poches des serviettes & des napes. On peut juger facilement que tout le monde rit à ce burlesque spectacle. Le Baillif ne peut tenir contre le nouveau pathetique de cette Scene ; il pardonne à Pierrot , qu'il envoie chercher , il embrasse Agnès , qu'il accepte pour sa bru. Agnès sent tout à coup des atteintes de douleur qui surprennent le Baillif. Il croit que c'est un effet de la vengeance de sa femme. Il croit que c'est un effet de la vengeance de sa femme. Agnès lui dit avec un cri des plus aigus. *Seigneur j'ai la colique.* Pierrot vient , & trouvant sa chere Agnès mourante , il veut se tuer. On lui arrache l'épée des mains. Il se jette aux pieds d'Agnès , & voyant que ses plaintes ne lui font d'aucun secours , il la ressuscite avec un peu d'eau de la Reine d'Hongrie , assaisonnée de quelques soupirs & de quelques baisers. Voilà quelle est cette Piece dont ont fait tant de bruit. On ne doit pas être surpris du succès , l'Auteur d'Inès sembloit le prévoir quand il dit dans son Ode à l'Académie Française , en parlant des Pagnyrites.

Art

212 LE MERCURE

Art merveilleux, prodige étrange ,

Ils nous plûrent par la louange ,

Source ordinaire de l'ennuy.

La satyre eut bien moins de peine .

A flatter la malice humaine ,

Avide des affronts d'autrui.

ARREST du 28. Juillet , qui ordonne que dans le premier Novembre prochain les porteurs de Certificats de Liquidations seront tenus de les placer dans les débouchemens indiqués , & que faute par lesdits porteurs de les y placer dans ledit temps de trois mois . lesdits Certificats de Liquidation demeureront nuls & de nulle valeur , &c.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur* du mois de Juillet , & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression.
A Paris , le 3. Aoust 1723.

HARDION.



T A B L E

Des Principales Matieres.

P IECES Fugitives , Ode ,	1
Réponse aux Critiques de la Traduction	
de Denys d'Halicarnasse.	6
	Sonnet

Sonnet en Bouts-Rimez.	25
Calcul de l'Eclipse qui doit arriver au mois de May 1724.	26
Sonnet.	29
Epître de S. Bernard.	30
Bouts-Rimez.	38
Réponse à l'Auteur du Rossignol.	39
Sonnet.	44
Lettre écrite de Blois.	45
Rondeau redoublé par M D.	47
Discours Physique & Historique sur la pesan- teur de l'Air.	48
Lettre en Vers, écrite à M. l'Abbé.	62
Statuë du Roy, érigée à Bapaume.	65
Vers sur la mort d'une Chienne.	68
Enigmes.	69
Chançon.	72
NOUVELLES LITTERAIRES. Discours du Comte de Morville, &c.	<i>ibid.</i>
Les Oeuvres de F. Villon, &c.	79
La vie de l'Imperatrice Eleonor, &c.	84
Le Je ne sçai quoi, &c.	85
Les Amans Ignorans, Comedie.	99
Nouveau Traité des Instrumens de Chirurgie, &c.	119
Memoires du Comte de Verdac, &c.	124
Architecture Historique, &c.	<i>ibid.</i>
Chaise à Porteurs de nouvelle coustruction, &c.	125
Illumination à S. Quentin.	126
Académies, &c.	127
Mort de l'Abbé Fleury.	128
SPECTACLES, les Femmes Sçavantes, &c.	129
Balet des Fêtes Grecques & Romaines.	134
Theatre Italien.	147
Nouvelles Etrangeres.	149

Digni-

Dignitez , Charges des Pays Etrangers.	168
Morts , Baptêmes & Mariages.	171
Journal de Paris.	174
Regal donné par le Curé de S. Sulpice aux Ouvriers du nouveau bâtiment.	178
Morts & Mariages.	179
Edits , Declarations , Arrests.	186
Supplement, Faculté de Droit établie à Dijon.	200
Extrait de la Critique de la Tragedie d'Inès de Castro.	<i>ibid.</i>
Feu souterrain en Angleterre.	203
Foire S. Laurent , extrait de la Parodie d'A- gnès de Chaillot.	205

Errata de Juin.

P Age 1120. lign. 9. Sornettes , lisez Sor-
nette.
Page 1162. ligne 4. refide , lisez résiste.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 39. ligne 5. vous m'adressée , lisez
que vous m'avez adressée.
Page 83. ligne 2. du bas , qu'ooose , lisez
qu'Orose..
Page 117. ligne 14. Barbadiere , lisez Barba-
nero.
Page 146. ligne du bas , amant , lisez amante.

L'air noté doit regarder la page 71.